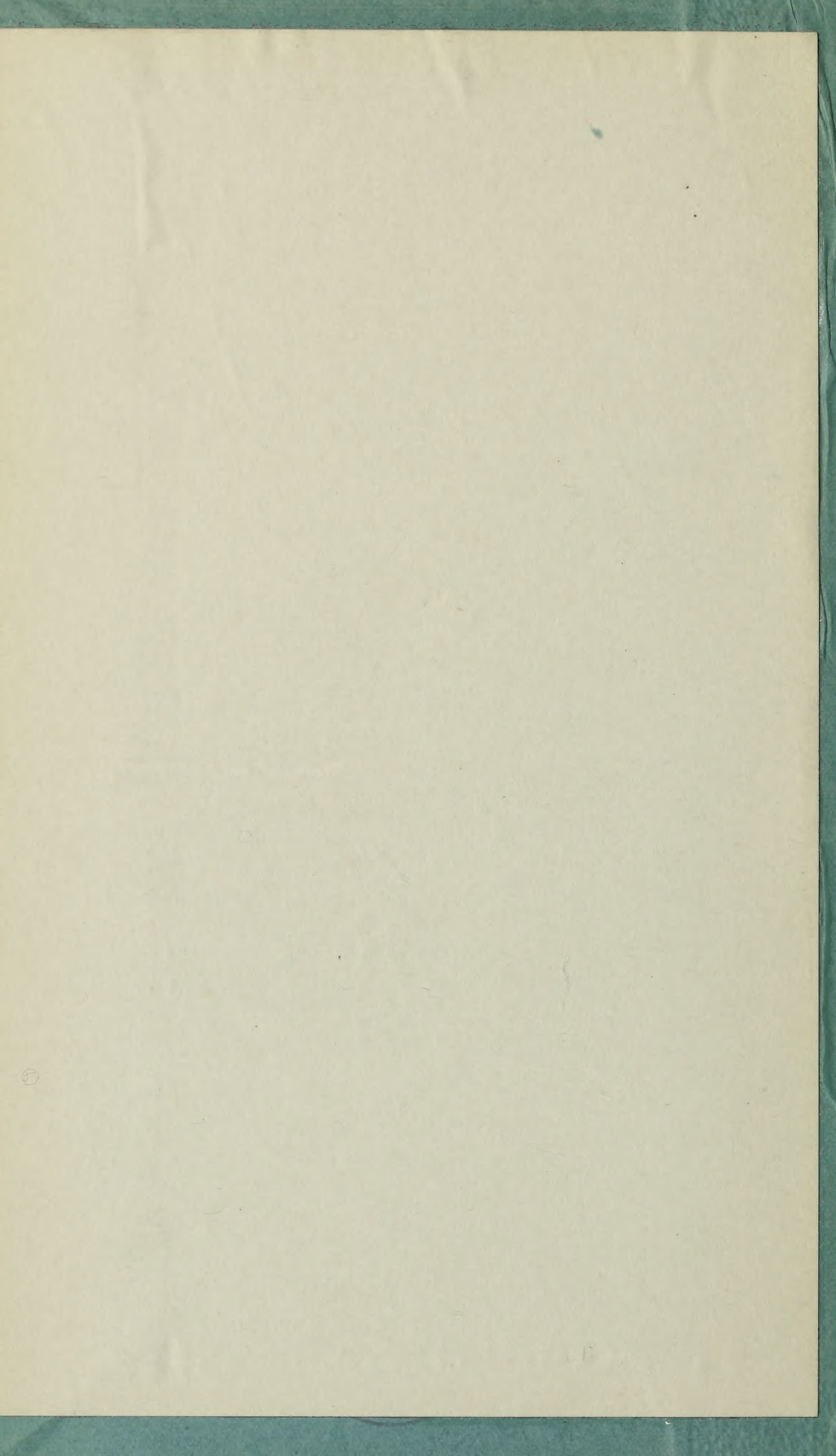
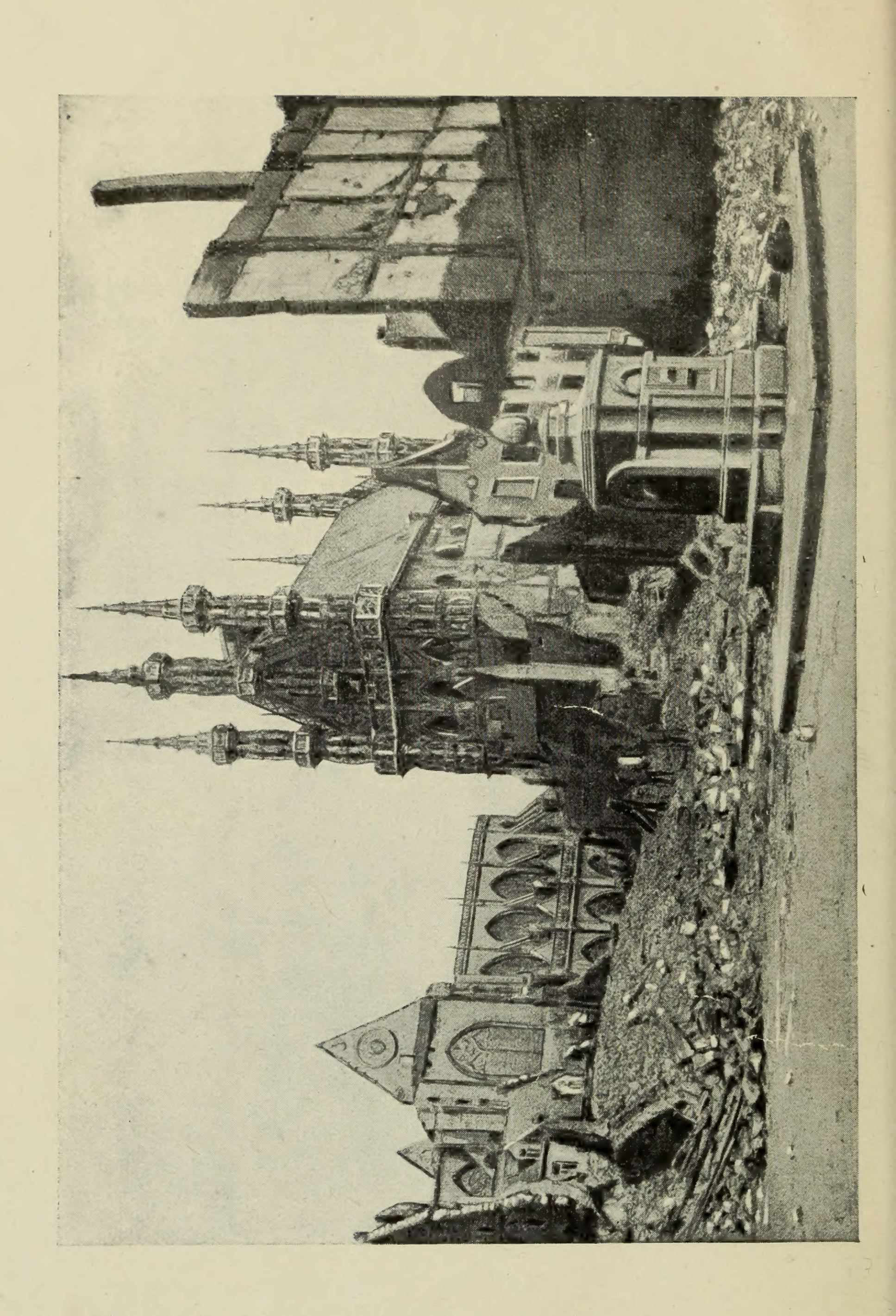

U d'/of OTTAWA
39003001882140



LE SUPPLICE DE LOUVAIN



RAOUL NARSY

Le Supplice de Louvain

FAITS ET DOCUMENTS

« Le martyre de Louvain, c'est comme la synthèse des attentats que les Allemands ont commis en Belgique. »

Auguste MÉLOT. *Le Martyre du clergé belge.* (Pages actuelles, n° 12, p. 42.)

PARIS
BLOUD & GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915



LE SUPPLICE DE LOUVAIN

I

LOUVAIN AVANT LES NÉO-BARBARES

Si Malines, résidence de l'archevêque-primat, est la capitale administrative du catholicisme belge, Louvain en est la capitale intellectuelle. Sa célèbre Université lui vaut cette prééminence et donne, à la vieille cité, ce caractère original et ce prestige qui survivent à sa diminution politique.

Au cours d'un long et glorieux passé, elle a tenu les grands rôles, comme l'attestent tant d'illustres vestiges, et elle a un instant disputé à Bruxelles l'honneur d'être métropole. Elle fut, au moyen âge, avec ses 130.000 habitants, un centre manufacturier important, une cité active, que les vicissitudes de l'histoire et ses divisions intestines devaient peu à peu faire déchoir de son rang. Elle ne dut un retour de fortune qu'à la création, en 1425, de son Université et au rôle considérable que celle-ci fut appelée à jouer. Centre de haute culture, foyer d'études religieuses, elle exerça, sur la Renaissance française, notamment, une influence décisive, et sa part dans les controverses théologiques est trop connue pour qu'il soit besoin d'insister. Notons du

moins avec Mgr Baudrillart qu'elle « orienta définitivement la Belgique sur la voie de ses traditions latines et de ses destinées catholiques » (1). La Révolution française, en supprimant l'Université de Louvain n'en a ni dévié, ni compromis le cours, elle ne l'a que suspendu. Il devait reprendre trente ans plus tard, sous l'impulsion de l'épiscopat belge.

L'Université de Louvain, restaurée en 1833, n'a, depuis lors, cessé de grandir et d'exercer sur la vie religieuse intellectuelle et politique de la Belgique une influence prépondérante. L'élite belge, qu'il s'agisse du monde parlementaire, administratif, des milieux scientifiques, littéraires, industriels, sort en grande partie de l'Université de Louvain. De plus en plus, comme l'observait encore le recteur de l'Institut catholique de Paris, elle est devenue pour les Belges « un centre d'attraction et de formation » et l'on peut penser avec lui que cette considération « n'est pas étrangère à l'arrêt de mort de Louvain ».



Quoi qu'il en soit, Louvain ne vit que par son Université; *louvaniste* désigne tout à la fois l'habitant de la ville et l'étudiant de l'Alma Mater. A quel point les deux existences, la locale et l'universitaire, se confondent à Louvain, ou plutôt, à quel point l'une est fonction de l'autre, il faut, pour s'en rendre compte, avoir comparé l'aspect de la cité en période scolaire, et celui qu'elle offre pendant les mois de vacances.

Ecoutez M. Le Chartier décrire, à deux heures de l'après-midi, la rue de la Station qui mène aux Facultés :

---

(1) Mgr Baudrillart : Louvain, *Revue hebdomadaire*, 27 mars 1915, p. 411.

Qui n'a pas vu Louvain à cette heure, n'en connaît pas l'aspect le plus curieux, le plus animé.

Des deux côtés de la rue large, parcourue dans toute sa longueur par l'antique et minuscule tramway à chevaux, c'était un double courant d'étudiants aux costumes recherchés ou baroques, presque tous portant la culotte plate, à fond de drap bleu, vert, garance, suivant la Faculté d'attache, et qui, par deux, ou par bandes, se croisaient, s'interpellaient d'un trottoir à l'autre; des rires sonores se répondaient. A tout instant, des cafés et des brasseries, d'autres groupes sortaient, animés, fumant, criant, rouges encore des discussions, des chants et parfois des rixes entre Flamands et Wallons. La rue, dans toute sa longueur, était comme grouillante de vie, de jeunesse et de gaieté (1).

Allez à Louvain en août : le contraste est saisissant. Au spectacle de cette agitation, de ce mouvement, de toute cette vitalité que suscite autour d'elle une jeunesse studieuse et bruyante, a succédé celui d'une petite cité paisible, silencieuse, déserte, où, selon le mot de M. Dumont-Wilden, « tout semble ancien, respectable et un peu endormi ». Peut-être est-ce bien alors, dans la tranquillité de ses rues veuves, de ses monuments solitaires, qu'il fallait la visiter pour la voir surgir du mystère de son auguste passé, et pour sentir toute l'émouvante beauté de ces pierres vénérables qui faisaient d'elle comme un reliquaire d'art.

Mgr Baudrillart, dans la magistrale étude qu'il a consacrée à Louvain, devant l'auditoire de la *Société des Conférences*, a défini avec une élégante justesse ce qui fait de la vieille cité brabançonne un « joyaux sans prix » (2).

---

(1) G. Le Chartier : *Le Vaisseau de plomb*, p. 44. Plon, éditeur.

(2) La conférence de Mgr Baudrillart a été publiée dans la *Revue hebdomadaire* du 27 mars 1915, p. 399 et suivantes.

Gravissez les pentes du Mont-César qui domine la ville au nord, mille indices vous révéleront l'importance passée de Louvain : le grand cercle de ses anciens remparts vers lequel courent, comme les bras allongés d'une étoile de mer, d'interminables rues parties, en rayonnant, d'une place centrale; les clochers et les tourelles découpées, capables d'éveiller en des imaginations un peu chaudes le souvenir des minarets d'Orient; la masse imposante enfin de quelques monuments. Mais, dans l'enceinte de ce grand cercle, entre ces longues rues, de vastes jardins et de belles prairies vous diront aussi que, si l'on considère la grandeur matérielle (étendue de la ville, nombre des habitants), depuis longtemps Louvain n'est plus ce qu'elle fut. Son histoire de grande cité s'est close à la fin du XIV[e] siècle; et ce n'est pas pour cette histoire que le sort cruel fait à Louvain par les Allemands nous afflige et nous indigne plus que tant d'autres actes de barbarie.

Serait-ce qu'entre toutes les villes d'art, joyaux sans prix qui parent le royal manteau de la terre belge, Louvain brille d'un éclat plus vif?

Son *Hôtel de ville* du XV[e] siècle se dresse frais et blanc, tel un reliquaire d'ivoire démesurément grandi, au cœur de la cité. Moins imposant peut-être que les maisons communales de Bruges, de Bruxelles, de Gand et d Audenarde auquel on le peut comparer, il les surpasse par l'exquise harmonie de l'ensemble et l'élégance des détails, le plus fini, le plus fouillé, le plus fleuri, le plus flamboyant de toute la Belgique. Gracieux et légers, ses trois étages, percés sur la façade de dix fenêtres ogivales, poussent vers le ciel un toit très élevé qu'entoure une balustrade à réseaux et dont le mouvement ascendant s'achève par six tourelles, surmontées elles-mêmes de flèches à jour.

D'un coup d'œil de sa puissante et voyante imagination Victor Hugo a saisi ce caractère spécifique de la beauté de l'Hôtel de ville de Louvain. Comme il visitait la ville avant que fût achevée la restauration de l'édifice, le bourgmestre, M. de Luesemans, le consulta sur un problème qui agitait lors et justement le conseil communal. Convenait-il de

meubler de statues les 282 niches, alors vides, des façades? Oui, répondit le poète : « Il y a pour ce complément que la statuaire doit à l'architecture deux raisons principales : premièrement une raison d'art. L'Hôtel de ville de Louvain est un édifice qui s'élance, qui jaillit, qui monte, *ascendit:* c'est là sa beauté; son jet vertical est splendide. Or, les niches vides dessinent à l'œil trois ou quatre zones horizontales qui brisent ce jet vertical et dénaturent la ligne simple et fière de cet édifice, compliqué en apparence, un au fond. Meublez les niches, le défaut s'en va, l'ensemble reparaît dans toute son unité. Deuxièmement, une raison d'histoire. Un édifice communal ou religieux dont les niches statuaires sont vides est un livre dont les pages sont blanches. Mettre une statue, c'est tracer une lettre. C'est avec ces lettres-là que l'histoire écrit. »

Et, comme l'avait souhaité Victor Hugo, l'histoire de Louvain et celle de la Belgique s'écrivirent en trois rangées de statues toutes neuves que supportèrent les vieilles consoles en haut relief, dont les sujets, tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, sont traités avec la simplicité, voire la crudité du moyen âge, même inclinant vers sa fin.

Au centre de la Grand'Place, dont l'Hôtel de ville marque un point extrême, se développe, sur une longueur d'une centaine de mètres, la croix latine de Saint-Pierre, l'imposante collégiale. Rebâtie d'un trait entre 1425 et 1497, elle est une, pure et de belles proportions, un peu lourde du dehors, parce que la flèche qui surmontait la tour de sa façade s'est écroulée. Mais, au dedans, le jubé, formé de trois arcades soutenues par six colonnes, semble un sourire de l'art, tant il est gracieux et délicat. La table de communion, chef d'œuvre de Papenhoven, au début du XVIIIe siècle, est formée de groupes d'anges se jouant au milieu des fleurs, des feuilles et des fruits. La chaire, très élevée, fixe la curiosité du visiteur, si elle ne satisfait que médiocrement son goût : elle représente un rocher couronné d'arbres au pied duquel on voit saint Pierre reniant le Christ et Saul renversé de son cheval. Lorsqu'en 1909 les fêtes jubilaires de l'Université furent célébrées à Louvain, une grandiose cérémonie groupa dans cette église autour

du cardinal Mercier, évêques, prélats, hauts dignitaires de l'Eglise, représentants des Académies et des Universités du monde entier — les Allemands y étaient — notre regard charmé put s'arrêter encore sur la grille du chœur, sur le lustre exécuté au marteau par Jean Massys, sur le haut tabernacle en pierre, *la maison du Saint Sacrement*, placé au côté droit de l'autel, sur d'excellents tableaux de Stuerbout, de Crayer, et de Verhagen. Nous regrettions de n'y plus trouver la *Sainte-Famille* de Quentin Massys, enlevée à la chapelle dont elle était la gloire, pour être transférée au musée de Bruxelles. Aujourd'hui, nous devons nous réjouir qu'elle n'y soit point restée!

Faisons quelques pas le long d'une rue principale qui part de l'Hôtel de ville et nous voici devant le troisième édifice en qui s'achève la trilogie monumentale de Louvain. Ce sont *les Halles*, les Halles aux drapiers, construites en 1317, cédées en 1431 à l'Université dont elles deviennent le centre. Au premier abord, l'impression est étrange; on pénètre en une sorte de cour plafonnée, dont les nobles arcades et les vigoureux piliers donnent plus l'idée d'une salle des gardes que du vestibule d'un temple de la science; au fond de cette cour fermée, un double escalier de pierre monte vers des salles dont le style, noble d'ailleurs, n'a nul rapport avec celui de l'entrée. C'est qu'en effet, au XVIIe siècle, les autorités universitaires surélevèrent, agrandirent et remanièrent à leur usage l'antique bâtiment, sans se soucier le moins du monde d'accorder leurs constructions avec ce qui restait d'un passé trop barbare sans doute à leurs yeux. Dans quelques-unes de ces salles se trouvait la vénérable et précieuse bibliothèque, plus de 250.000 volumes, 800 incunables, 500 manuscrits, des portraits et des tableaux, où revivait l'histoire de l'Université.

Combien de villes envieraient à Louvain ces trésors d'architecture ! Mais combien d'autres aussi, en Belgique surtout — mis à part le pur chef-d'œuvre de l'Hôtel de ville que les Allemands ont respecté — peuvent présenter à l'admiration des hommes de plus nombreux et plus beaux monuments! Ville tranquille, assise sur ses prai-

ries humides, entre ses collines boisées, doucement parcourue par la Dyle, Louvain n'a ni le charme, ni la variété, ni la mélancolie de Bruges, où toute vieille maison, tout détour d'un canal, tout hôpital, toute église, tout palais, éveille une vision d'art en harmonie avec le doux et sérieux paysage.

Non, pas plus que par l'originalité de son histoire, ce n'est par la suréminente valeur de ses monuments et de ses œuvres d'art que Louvain a mérité de s'identifier au point que nous avons dit avec l'âme de la Belgique. Son trésor vraiment unique est un trésor intellectuel, sa grandeur une grandeur toute spirituelle : c'est par son Université que Louvain a fait communier l'âme belge avec la civilisation catholique et latine; c'est là, osons le dire très haut, ce qui l'a désignée à la haine profanatrice des Allemands (1).



Pour donner une idée de l'importance universitaire de Louvain, quelques renseignements statistiques ne seront pas superflus.

Un tableau comparatif, publié en 1914 par l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, établit que, depuis sa fondation, le chiffre de ses étudiants s'est progressivement accru (2).

Les inscriptions prises dans les diverses Facultés, se sont élevées : de 96 pour 1834-1835, à 2870 pour 1912-1913. On ne constate un léger recul qu'en 1906-1907 où le total des inscriptions a passé de 2173 à 2144 ; mais le mouvement ascensionnel a repris, dès l'exercice suivant, avec 2260 inscriptions.

---

(1) *Revue hebdomadaire*, 27 mars, p. 402 et suivantes.
(2) *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1914, p. 192.

Pour l'année universitaire 1912-1913, voici, défalcation faite de 668 étudiants appartenant aux « Écoles spéciales » (mines, construction civile, arts et manufactures, architecture, électricité, brasserie, institut agronomique) quel est, par Faculté, la répartition des 2870 inscriptions prises :

Sciences	369
Philosophie	419
Médecine	620
Droit	698
Théologie	96

Ces 2870 étudiants comprenaient 2535 Belges et 335 étrangers.

Dans ce dernier nombre, il est intéressant de noter que figurent :

33 Allemands, 28 Espagnols, 33 Américains, 31 Français, 16 Anglais, 31 Hollandais, 14 Polonais, 30 Portugais, 5 Roumains, 6 Russes, 1 Serbe et 3 Turcs (1).

Sur l'importance de la Bibliothèque de Louvain, une lettre adressée au *Temps* (16 novembre 1914) par M. Paul Delannoy, son bibliothécaire, donne de précieuses indications :

Les anciennes salles de la bibliothèque, et la salle des Promotions occupaient tout l'étage supérieur des Halles ; c'était, tout à la fois, un joyau d'architecture du XVIIIe siècle et un musée de souvenirs, rassemblés par des mains généreuses depuis la fondation de notre Université. La salle des Promotions était le seul « auditoire » de l'ancienne Université conservé dans un ensemble scrupuleusement exact, avec ses tribunes, ses stalles et ses bancs ; c'était là que, depuis 1834, les doctorats pompeux et les réunions

---

(1) *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, p. 193.

solennelles de la nouvelle Université se déroulaient, dans toute la splendeur du vieux protocole académique.

La principale salle de livres, aux dimensions énormes, était d'un aspect tout à fait imposant; on ne peut la comparer qu'aux locaux de la bibliothèque de Prague et aux grandioses bibliothèques de la Renaissance italienne ; une superbe boiserie en chêne, couvrant tous les murs, présentait une suite de portiques à colonnes, d'ordre composite, surmontés de dais, qui renfermaient les statues, grandeur naturelle, des plus célèbres philosophes et écrivains de l'antiquité; un plafond garni d'ornements en stuc, un parquet en chêne et une porte en fer ouvragé, d'un travail remarquable, complétaient cet ensemble merveilleux. Une autre salle de livres, transformée il y a un an en salle de travail pour professeurs, sans être de dimensions aussi vastes, présentait, par ses fines boiseries en chêne et ses voûtes harmonieuses, récemment mises à jour, un aspect plus délicat et plus intime.

La salle de lecture, dite « salle des Portraits », était un véritable musée historique, où se trouvaient réunis les portraits sévères et sombres des professeurs illustres de l'ancienne Université; collection unique et combien intéressante pour l'histoire littéraire des Pays-Bas. Il y a un an, elles avaient toutes passé par mes mains, ces vieilles toiles craquelées. Avaient-elles besoin, qui d'un nettoyage sommaire, qui d'une restauration complète? Je les revois tous, ces maîtres, qui avaient illustré les chaires de notre Université : là, au milieu de la salle, Juste Lipse, puis parmi tant d'autres, Erasme, Puteanus, Jansenius, dont les traits ascétiques nous ramenaient, comme d'un bond, au milieu des luttes religieuses du XVII[e] siècle, et ce vieux portrait si sombre d'André Vésale, dont la ville de Bruxelles préparait le centenaire, et qu'un savant Anglais venait de faire photographier comme un des meilleurs du « créateur de l'anatomie ».

La collection des livres et manuscrits de notre bibliothèque formait un ensemble trop peu connu des bibliophiles; on y montrait à tout visiteur un petit manuscrit écrit de la main de Thomas à Kempis, et l'exemplaire sur

vélin du fameux ouvrage d'André Vésale : *De humain corporis fabrica*, exemplaire donné à l'Université par Charles-Quint. Depuis cinq ans, nous possédions l'original de la bulle de fondation de l'Université en 1425. Mais je passe toutes ces curiosités bibliographiques dont tout dépôt ancien s'honore justement. A Louvain, c'était la collection des vieux imprimés qui formait le fond le plus rare et le plus précieux : l'ancien fonds théologique, l'ancien fonds littéraire, l'ancien fonds historique. Constitué dès 1627 par la riche bibliothèque de Laurent Beyerluick, le fonds des vieux imprimés s'était accru de plusieurs collections particulières appartenant à des spécialistes, de sorte que cette collection formait vraiment un ensemble magnifique. Jusqu'à ces dernières années, ils avaient dormi sous la poussière des siècles, ces vieux volumes aux couvertures parcheminées; mais voici deux ans nous avions pu commencer la rédaction des catalogues; nous marchions de surprise en surprise ; c'était toute l'histoire religieuse du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècle que renfermaient ces vieux « mélanges » de pièces, ces *Varia reformatoria*, comme on l'avait jadis inscrit sur le dos des volumes; de même, que de richesses insoupçonnées, que de trésors cachés ne nous avait pas révélés le récent déménagement qui nous avait coûté tant de peine! Notre collection comprenait jadis plus de 350 incunables et chaque semaine, pour ainsi dire chaque jour, nous découvrions de nouvelles éditions; quel beau catalogue nous aurions pu publier d'ici à quelques années! Mon domicile privé ayant subi le même sort que la bibliothèque, presque toutes les notes recueillies à ce sujet ont péri.

Par une dure ironie la catastrophe dont les troupes du major Manteuffel sont coupables a frappé également l'Allemagne.

On sait que, pour la plus grande commodité des savants et érudits, les grandes bibliothèques pratiquent, entre elles, la communication des livres et des manuscrits rares de leurs fonds respectifs. Or, tout récem-



S. E. le Cardinal MERCIER, Archevêque de Malines.

ment, le *Berliner Tageblatt* relevait, dans la publication annuelle de la Bibliothèque royale de Dresde, une note constatant qu'une Bible en tchèque du début du xve siècle a été brûlée dans l'incendie de la Bibliothèque de l'Université de Louvain à qui elle avait été prêtée.

L'Allemagne a aussi perdu dans l'incendie de Louvain deux manuscrits importants de la Bibliothèque de Munich, classés clm. 3873 et clm. 19134. Le premier est un parchemin de 136 pages du xive siècle, contenant un commentaire de Joannes Faventinus sur le *Decretum Gratiani*. L'autre était un parchemin du xiiie siècle comprenant, en 247 feuilles in-8°, plusieurs traités de théologie et de droit canon.



Tel était Louvain, petite cité paisible, héritière innocente d'un illustre passé, belle de la parure de ses monuments séculaires, vénérable foyer de haut savoir.

Dans un *Rapport sur les études supérieures de philosophie*, présenté le 9 septembre 1891, au Congrès de Malines, par Mgr Mercier, alors directeur de l' « Institut supérieur de Philosophie » de Louvain, on lit ceci :

Naguère, un jeune apôtre, désireux de connaître par lui-même les sentiments intimes dont vit le peuple ouvrier, voulut, avant de se vouer au soin de ses intérêts, prendre la vareuse du travailleur et se mêler, pendant deux ans, à Berlin et à Hambourg, à sa vie, à ses labeurs et à ses fêtes. « C'est chose étonnante, écrit-il, combien ces masses aux mains calleuses, que la matière semble écraser, se relèvent fièrement devant l'idole de la science et vibrent à l'unisson

lorsqu'on véhicule devant elles le nom fatidique de *Wissenschaft* » (1).

Treize années plus tard, ces ouvriers de Berlin et de Hambourg, soldats de la *Kultur*, allaient dépasser à Louvain les cruautés d'Omar et renouveler l'exploit de l'incendiaire d'Alexandrie.



---

(1) Mgr D. Mercier : *Rapport sur les études supérieures de Philosophie.* Louvain, 1891, p. 7.

II

LOUVAIN AUX OUTRAGES

C'est le 19 août que les Allemands ont occupé Louvain. Notons-le, la ville n'est d'ailleurs, ni défendable, ni défendue. C'est une « ville ouverte ».

Voici, sur cette prise de possession, ce que relate le *Rapport de la Commission officielle du gouvernement belge :*

L'armée allemande pénétra dans Louvain le mercredi 19 août, après avoir incendié les villages par lesquels elle avait passé.

Dès leur entrée dans la ville de Louvain, les Allemands réquisitionnèrent des logements et des vivres pour leurs troupes. Ils se rendirent dans toutes les banques privées de la ville et s'y firent remettre l'encaisse. Des soldats allemands fracturèrent les portes des maisons abandonnées par leurs habitants, les pillèrent et s'y livrèrent à des orgies.

L'autorité allemande prit des otages : le bourgmestre de la ville, le sénateur Van der Kelen, le vice-recteur de l'Université catholique, le curé-doyen de la ville; des magistrats et des échevins furent aussi retenus. Toutes les armes détenues par les habitants, jusqu'aux fleurets d'escrime, avaient été remises à l'administration communale et déposées par ses soins dans l'église Saint-Pierre (1).

Un hollandais, M. L.-H. Grondijs, ancien professeur à l'Institut technique de Dordrecht, qui a suivi les évé-

---

(1) *La Violation du droit des gens en Belgique*, 2e rapport, p. 74.

nements de Louvain et les a consignés dans une brochure (1), note à la date du 21 août :

> A Louvain, je remarque tout de suite que les soldats de la garnison ont un autre aspect que ceux des colonnes que j'ai rencontrées. Les visages sont moins calmes, la forte discipline me semble quelque peu relâchée, et la bonhomie souriante de l'Allemand perce moins sous leurs masques durs. Ces hommes-là doivent assurément avoir pris part au pillage des bourgades voisines.
>
> Un peloton de soldats conduit, tambours battants, un fonctionnaire de la municipalité, qui traduit à haute voix en flamand une proclamation du « Kommandant » adressée à la population. Tout de suite, les soldats, accoutumés de voir traîner des civils au supplice, accourent de tous les côtés « pour voir fusiller ce damné bourgeois ». Ils se retirent, désappointés, quand on leur apprend qu'il s'agit d'un cas assez banal.
>
> L'attitude de la population est fort correcte. Le soldat allemand me semble être à son aise surtout dans les quartiers pauvres (2).

En somme, tout semble d'abord assez calme. Mais, les 24 et 25 août, les troupes belges, sortant du camp retranché d'Anvers, attaquent les forces allemandes qui se trouvent devant Malines et les refoulent jusqu'à Louvain et Villevorde. Celles-ci vont venger leur échec en exerçant sur Louvain des représailles sauvages.

Citons d'abord les constatations de la « Commission officielle belge », en observant que celle-ci s'est imposée la règle de ne retenir dans ses « rapports » que les faits dont l'exactitude défiait tout démenti. Sur toutes

---

(1) *Les Allemands en Belgique, Louvain et Aerschot*, chez Berger-Levrault : « Pages d'Histoire », n° 34.

(2) L.-H Grondys : *Les Allemands en Belgique*, p. 12.

les violations du droit des gens mises à la charge des troupes allemandes, la Commission d'enquête, en effet, a entendu tous les témoignages et dressé procès-verbal de toutes les déclarations volontaires. Mais elle n'a eu garde d'oublier le devoir de discernement et de critique qui lui incombait, en si grave matière. Sa composition donnait toute sécurité à cet égard. Constituée le 7 août 1914, remaniée le 23 août, elle a pour président M. Cooreman, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants, et comprend comme membres : MM. Goblet d'Alviella, ministre d'État, vice-président du Sénat; Ryckmann, sénateur; Strauss, échevin d'Anvers; Van Cutsem, président honoraire du tribunal de première instance d'Anvers. Pendant qu'elle enquêtait sur le continent, une délégation de quatre membres fonctionnait à Londres où, comme l'on sait, beaucoup de Belges se sont réfugiés.

C'est aux « rapports » de la Commission d'enquête (1), rédigés avec l'esprit de circonspection et les garanties de véracité que l'on peut exiger d'une instruction judiciaire, que nous empruntons d'abord les constatations de fait qui suivent.



1. — Constatations officielles.

a) *Deuxième rapport* (31 août 1914) (2).

... Les troupes allemandes, repoussées par nos soldats, entrèrent en pleine panique dans Louvain, le 26 août, à la

---

(1) Ces « rapports » réunis en brochure ont paru sous le titre : *La Violation du droit des gens en Belgique*, chez Berger-Levrault.
(2) *La Violation du droit des gens en Belgique*, p. 49.

tombée du jour. Divers témoins nous affirment qu'à ce moment la garnison allemande qui occupait Louvain fut prévenue erronément de ce que l'ennemi pénétrait dans la ville. Elle se dirigea immédiatement, en tiraillant, vers la station où elle se rencontra avec les troupes allemandes refoulées par les Belges qui venaient de cesser la poursuite. Tout semble démontrer qu'un contact se produisit entre les régiments allemands.

Dès ce moment, prétendant que des civils avaient tiré sur leurs soldats, ce qui est contredit par tous les témoins et ce qui n'eût guère été possible, puisque les habitants de Louvain, depuis plusieurs jours, avaient dû remettre leurs armes aux autorités communales, les Allemands commencèrent à bombarder la ville. Le bombardement dura jusque vers 10 heures du soir. Puis les Allemands mirent le feu à la ville. Là où l'incendie n'avait pas pris, les soldats allemands pénétraient dans les habitations et jetaient des grenades incendiaires dont certains semblent pourvus. La plus grande partie de la ville de Louvain, spécialement les quartiers de la ville haute, comprenant les bâtiments modernes, la cathédrale de Saint-Pierre, les Halles universitaires, avec toute la bibliothèque de l'Université, ses manuscrits, ses collections, le théâtre communal, étaient dès ce moment la proie des flammes.

La Commission croit devoir insister, au milieu de toutes ces horreurs, sur le crime de lèse-civilisation que constitue l'anéantissement délibéré d'une bibliothèque académique qui était un des trésors de notre temps.

De nombreux cadavres de civils jonchaient les rues et les places. Sur la seule route de Tirlemont à Louvain, un témoin en a compté plus de cinquante. Sur le seuil des habitations se trouvaient des cadavres carbonisés d'habitants qui, surpris dans leurs caves par l'incendie, avaient voulu s'échapper et étaient tombés dans le brasier. Les faubourgs de Louvain ont subi le même sort. On peut affirmer que toute la région située entre Louvain et Malines et la plupart des faubourgs de Louvain sont presque anéantis.

Un groupe de plus de soixante-quinze personnes, qui comprenait diverses personnalités de la ville, et parmi

lequel se trouvaient le père Coloboet et un autre prêtre espagnol ainsi qu'un prêtre américain, a été conduit, dans la matinée du mercredi 26 août, sur la place de la Station ; les hommes ont été brutalement séparés de leurs femmes et de leurs enfants et, après avoir subi les traitements les plus abominables et été menacés à diverses reprises d'être fusillés, ont été conduits devant le front des troupes allemandes jusqu'au village de Campenhout. Ils ont été enfermés dans l'église du village où ils ont passé la nuit. Le lendemain, vers 4 heures, un officier allemand les prévint qu'ils pouvaient se confesser et qu'ils seraient fusillés une demi-heure plus tard. Vers 4 h. 30 on les mit en liberté. Peu après, ils furent arrêtés de nouveau par une brigade allemande, qui les força à marcher devant elle dans la direction de Malines. Répondant à une question d'un de ses prisonniers, un officier allemand déclara qu'on allait leur faire goûter de la mitraille belge devant Anvers. Ils furent enfin relâchés, le jeudi après-midi, aux portes de Malines.

Il résulte d'autres témoignages que plusieurs milliers d'habitants mâles de Louvain, qui avaient échappé aux fusillades et à l'incendie, ont été dirigés sur l'Allemagne dans un but que nous ignorons.

L'incendie a continué pendant plusieurs jours. Un témoin oculaire, qui le 30 août dernier a quitté Louvain, expose l'état de la ville à ce moment :

« A partir de Weert-Saint-Georges, je n'ai rencontré, dit-il, que des villages brûlés et des paysans affolés, levant à chaque rencontre les bras en signe de soumission. Toutes les maisons portaient un drapeau blanc, même celles qui avaient été incendiées, et on en voyait des lambeaux pendant sur les ruines.

« A Weert-Saint Georges, j'ai interrogé les habitants sur les causes des représailles allemandes et ils m'ont affirmé de la façon la plus absolue qu'aucun habitant n'avait tiré, que les armes avaient, d'ailleurs, été préalablement déposées, mais que les Allemands s'étaient vengés sur la population de ce qu'un militaire belge, appartenant au corps de la gendarmerie, avait tué un uhlan.

« La population restée à Louvain est réfugiée dans le faubourg de Héverlé, où elle est entassée, la population ayant d'ailleurs été chassée de la ville par les troupes et l'incendie.

« Un peu au delà du collège américain, l'incendie a commencé, et la ville est *entièrement* détruite, à l'exception de l'Hôtel de ville et de la gare. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'incendie continuait, et les Allemands, loin de prendre des mesures pour l'arrêter, paraissent entretenir le feu en y jetant de la paille, comme je l'ai constaté dans la rue joignant l'Hôtel de ville. La cathédrale, le théâtre sont détruits et effondrés, de même que la bibliothèque; la ville présente, en somme, l'aspect d'une vieille cité en ruines, au milieu de laquelle circulent seulement des soldats ivres, portant des bouteilles de vin et de liqueurs, les officiers eux-mêmes étant installés dans des fauteuils autour de tables et buvant comme leurs hommes.

« Dans les rues pourrissent au soleil des chevaux tués, déjà complètement enflés, et l'odeur de l'incendie et de la pourriture est telle que cette odeur m'a poursuivi longtemps. »

La Commission n'est pas parvenue jusqu'ici à recueillir des renseignements sur le sort du bourgmestre de Louvain, ni sur celui des notables retenus en otage.



b) *Troisième rapport* (10 septembre) (1).

... Afin de compléter son rapport du 31 août, la Commission croit devoir signaler qu'il est confirmé que, dans les journées qui ont suivi l'incendie de Louvain, les maisons demeurées debout, dont les habitants avaient été chassés par l'envahisseur, ont été livrées au pillage sous les yeux des officiers allemands. Le 2 septembre, un té-

---

(1) *La Violation du droit des gens en Belgique*, p. 54.

moin a encore vu les Allemands mettre le feu à quatre maisons.

Un autre fait, qui souligne le caractère implacable du traitement infligé à la population paisible de Louvain, a été également établi : le 28 août, une foule de 6.000 à 8.000 personnes, femmes et enfants, de tout âge et de toutes conditions, a été conduite sous escorte d'un détachement du 162e régiment d'infanterie allemande, au manège de la ville, où ces infortunés ont passé toute la nuit. L'exiguité du local était telle, eu égard au nombre des occupants, que ceux-ci ont dû demeurer debout, endurant de si grandes souffrances, qu'au cours de cette nuit tragique plusieurs femmes ont été frappées de folie et que des enfants en bas âge sont morts dans les bras de leur mère.



c) *Cinquième rapport* (25 septembre) (1).

Dès à présent, à raison des dernières opérations militaires, nous pouvons préciser les faits qui ont amené le sac de Louvain et en déterminer l'étendue, nous réservant cependant de revenir encore sur ce pénible sujet, quand nous aurons éclairci certains incidents relatifs au rôle des autorités allemandes.

Avant l'entrée des armées allemandes, M. le bourgmestre Colins avait fait placarder sur les murs de Louvain une affiche pour exhorter la population au calme. La population était terrorisée. De nombreux habitants avaient quitté la ville. Ceux qui avaient eu le courage de rester étaient décidés à suivre les conseils de M. le bourgmestre et à accueillir les armées ennemies avec calme et dignité.

Les parlementaires allemands pénétrèrent dans la ville le mercredi 19 août, vers 2 heures de l'après-midi. Ils

(1) *La Violation du droit des gens en Belgique*, p. 68.

s'étaient fait précéder par M. le doyen de Louvain; les rues étaient désertes.

Dès leur arrivée, les Allemands firent, dans une forme grossière et brutale, d'énormes réquisitions de vivres, évaluées à plus de 100.000 francs. Des troupes très nombreuses firent une entrée triomphale vers 2 h. 30. Les chants de triomphe et les musiques redoublaient d'entrain lorsque les troupes croisaient des soldats belges, blessés et mourants, amenés de Bautersem et des localités où des combats avaient eu lieu.

Les soldats allemands s'installèrent de préférence chez les habitants, alors que des casernes et des établissements publics mis à leur disposition demeuraient inoccupés. Ils pénétrèrent de force dans les maisons abandonnées, brisant les portes à coups de hache, et, dès ce moment, en saccagèrent quelques-unes.

Le 20 août, M. Van der Kelen, sénateur, et M. Colins, bourgmestre de la ville, furent retenus comme otages. De nombreuses affiches furent placardées en ville, portant notamment interdiction de circuler après 8 heures du soir, obligation de déposer à l'hôtel de ville, sous peine d'être fusillé, les armes, munitions, essences pour autos, obligation, dans certaines rues, de laisser les portes ouvertes et les fenêtres éclairées la nuit.

L'autorité allemande, représentée par M. le commandant de place Manteuffel, réclama le paiement d'une indemnité de guerre de 100.000 francs; à la suite de pourparlers, elle en réduisit le montant à 3.000 francs. Elle fit remettre en liberté les délinquants de nationalité allemande détenus pour faits de droit commun dans les prisons de Louvain. On ignore ce qu'ils devinrent.

Les jours suivants, de nouvelles réquisitions furent faites. Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, M. de Bruyn, vice-président du tribunal, M. le notaire Van den Eynde, conseiller provincial, et diverses autres personnalités furent pris comme otages.

Les autorités allemandes se rendirent dans les banques privées et saisirent l'encaisse: elles trouvèrent 300 francs à la Banque de la Dyle et 12.000 francs à la Banque populaire.

Pendant toute cette période, la soldatesque allemande avait déjà commis de nombreux attentats contre des femmes et des jeunes filles, tant dans la ville de Louvain que dans les environs.

Comme nous l'avons déjà constaté dans notre rapport du 31 août, les troupes allemandes masquant Anvers furent refoulées, le 28 août, par l'armée belge, jusqu'à Louvain. Des témoignages précis sont venus confirmer nos conclusions. Nous croyons pouvoir considérer comme établi qu'un échange de coups de feu se produisit sur plusieurs points de la ville entre les troupes allemandes venant en désordre de Malines, la petite garnison allemande restée à Louvain et des troupes allemandes arrivées dans l'après-midi de la direction de Liége.

Un religieux nous affirme avoir assisté à un combat qui s'est livré rue des Joyeuses-Entrées, entre des troupes allemandes, et avoir compté dans cette seule rue, au moment où le feu cessa, près de 60 cadavres de soldats allemands. Aucun cadavre de civil ne se trouvait dans la rue.

Dès ce moment, une vive fusillade éclata simultanément sur différents points de la ville, notamment à la porte de Bruxelles, à la porte de Tirlemont, rue Léopold, rue Marie-Thérèse, rue des Joyeuses-Entrées. Les soldats allemands tiraient dans tous les sens parmi les rues désertes. Ce fut une vraie panique où les officiers avaient perdu le contrôle de leurs hommes.

Peu de temps après, les incendies éclataient de toutes parts, notamment aux halles universitaires qui contenaient la bibliothèque et les archives de l'Université, à l'église Saint-Pierre, à la place du Peuple, rue de la Station, boulevard de Tirlemont, chaussée de Tirlemont.

Sur l'ordre de leurs chefs, les soldats allemands enfonçaient les portes des maisons et y mettaient le feu au moyen de fusées. Ils tiraient sur les habitants qui tentaient de sortir de leurs demeures. De nombreuses personnes réfugiées dans leurs caves furent brûlées vives; d'autres, atteintes par des coups de feu au moment où elles voulaient sortir du brasier. Beaucoup d'habitants de Louvain qui étaient parvenus à sortir de leurs maisons, en s'échappant

par les jardins, furent conduits sur la place de la Station, où une dizaine de cadavres de civils étaient étendus. Ils furent brutalement séparés de leurs femmes et de leurs enfants et dépouillés de ce qu'ils emportaient.

Notre rapport du 31 août vous a exposé, Monsieur le Ministre, les tortures physiques et morales qui ont été imposées à un groupe de 75 d'entre eux. D'autres, en grand nombre, furent conduits à la gare; entassés dans des wagons à bestiaux et, après un voyage de vingt-six heures, sans recevoir de nourriture, arrivèrent à Cologne.

Le lendemain de leur arrivée en cette ville, après une nuit passée dans une baraque foraine où ils reçurent un peu de pain et d'eau, beaucoup d'entre eux furent entassés, à quinze par compartiment, dans des voitures de troisième classe et reconduits à Bruxelles, où ils parvinrent en état de complet épuisement, le dimanche 30 août. Pour la première fois depuis leur arrestation, ils purent se nourrir à satiété. Ils furent ensuite conduits jusqu'aux avant-postes allemands devant Malines et relâchés. Beaucoup ne sont pas revenus jusqu'ici.

D'autres enfin, spécialement des membres du clergé, notamment Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, et Mgr de Becker, recteur du Collège américain, furent envoyés dans la direction de Bruxelles. Plusieurs d'entre eux, notamment le père Dupierreux, de la Compagnie de Jésus, furent fusillés en cours de route. Tous subirent de réelles tortures.

Les femmes et les enfants demeurèrent sans nourriture, sur la place de la Station, pendant toute la journée du 26 août. Ils assistèrent à l'exécution d'une vingtaine de leurs concitoyens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs prêtres et religieux qui, liés quatre par quatre, furent fusillés à l'extrémité de la place, sur le trottoir qui longe la propriété de M. Hamaide. Un simulacre d'exécution de Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et du père Schmit, de l'ordre des Frères prêcheurs, eut lieu devant eux. Une salve retentit et les témoins, convaincus de la réalité du drame, furent contraints à applaudir.

Ces femmes et ces enfants furent relâchés dans la nuit du 26 au 27 août.

Le jeudi 27 août, à 8 heures, ordre fut donné à tous les habitants de quitter Louvain, la ville devant être bombardée.

Vieillards, femmes, enfants, malades, aliénés colloqués, religieux, religieuses, furent chassés brutalement sur toutes les routes comme un troupeau. Ce que furent l'exode des habitants, les atrocités commises, on commence seulement à le savoir : ils furent chassés au loin, sous la direction de soldats brutaux, dans des directions diverses, forcés de s'agenouiller et de lever les bras à chaque passage d'officiers et de soldats allemands, sans nourriture et la nuit sans abri.

Plusieurs moururent en route; d'autres, parmi lesquels des femmes et des enfants qui ne pouvaient suivre, ainsi que des ecclésiastiques, furent fusillés. Plus de 10.000 habitants furent poussés jusqu'à Tirlemont, ville située à près de 20 kilomètres de Louvain. Ce que dut être leur calvaire, on ne peut le décrire. Beaucoup d'entre eux furent encore repoussés le lendemain de Tirlemont jusque Saint-Trond et Hasselt.

Pour ne citer qu'un exemple, il nous suffira de dire qu'un groupe de 13 ecclésiastiques, comprenant le curé de Saint-Joseph, M. Noël, professeur à l'Université, le Père recteur de Scheut, a été arrêté, en cours de route, sous la commune de Lovenjoul. Ils ont été injuriés de toutes les façons, enfermés dans une porcherie dont les Allemands avaient, sous leurs yeux, fait sortir le porc, puis certains d'entre eux ont été forcés d'enlever tous leurs vêtements ; tous ont été fouillés, dépouillés de toutes les valeurs et de tous les objets précieux qu'ils emportaient, brutalisés et frappés.

L'expulsion des habitants semble avoir eu pour mobile de faciliter le pillage. Les soldats étaient si pressés de voler que plusieurs témoins affirment avoir vu commencer le pillage de leurs habitations au moment même où ils devaient les quitter.

Le pillage, commencé le jeudi 27 août, dura huit jours. Par bandes de 6 ou 8, les soldats enfonçaient les portes ou brisaient les fenêtres, pénétraient dans les caves, se grisaient de vin, saccageaient les meubles, éventraient les

coffres-forts, volaient l'argent, les tableaux, les œuvres d'art, l'argenterie, le linge, les vêtements, le vin, les provisions.

Les carnets de campagne trouvés sur les soldats allemands faits prisonniers à Aerschot contiennent des aveux irrécusables (1) :

Klein Gaston, appartenant à la 1re compagnie de Landsturm, écrit sous la date du 29 août :

« A partir de Roosbeck nous commencions à avoir un aperçu de la guerre : maisons incendiées, murs troués par des balles, cadran de la tour enlevé par un obus, etc. Quelques croix isolées indiquaient la tombe des victimes. Nous arrivons à Louvain qui était une véritable fourmilière militaire. Le bataillon de la Landsturm de Halle arrive traînant après lui toutes sortes de choses, surtout des bouteilles de vin, et, parmi eux, il y en avait beaucoup qui étaient ivres. Un peloton de dix cyclistes roulait à travers la ville pour chercher du logement, et en montrait une image de dévastation telle qu'il est impossible de s'en faire une idée pire. Des maisons brûlant et s'effondrant entouraient les rues ; quelques rares maisons demeuraient debout La course se poursuivait sur des débris de verre ; des morceaux de bois brûlaient, etc. Les fils conducteurs

---

(1) Dans une brochure dont il sera fait état plus loin, on lit ceci :

« A Louvain, des soldats ont oublié ou perdu des papiers importants ou des carnets de notes. L'un de ces carnets, tombé entre les mains d'une personne des plus honorables, a appartenu à un soldat du 53e régiment de la Landwehr. Lorsque le sac de la ville commença, méthodiquement ainsi qu'on l'a vu (les coups de sifflet prévenant les hommes qui attendaient dans les rues, l'arme au pied), la compagnie à laquelle appartenait ce soldat du 53e régiment était à peine depuis deux heures à Louvain. Nous en trouvons la preuve à la première page du carnet :

« *Aug* 25. — 6 *Uhr. Eingerückt in Löwe.* — 8 *Uhr. Die Stadt im Brand gesetzt.* » Le soldat ne parle nullement de coups de fusil tirés par les habitants. Deux phrases sèches, mais dont l'importance n'échappera pas. »

(René CHAMBRY : *La Vérité sur Louvain*, librairie Payot, p. 57.)

du tram et ceux du téléphone traînaient dans les rues et les obstruaient.

« Les stations encore debout étaient remplies de « logés ». De retour à la gare, personne ne savait ce qui devait se faire. D'abord quelques troupes seulement se seraient rendues en ville, mais alors le bataillon allait en rangs serrés en ville, pour entrer par effraction dans les premières maisons pour marauder du vin et autre chose aussi, pardon, réquisitionner. *Ressemblant à une meute en débandade, chacun y alla à sa fantaisie. Les officiers précédaient et donnaient le bon exemple.*

« Une nuit dans une caserne, de nombreux ivrognes, ce fut fini.

« *Cette journée m'inspira un mépris que je ne saurais décrire.* »

Un autre prisonnier écrit à sa femme, Anna Manniget, à Magdebourg :

« Nous sommes arrivés à Louvain à 7 heures du soir. Je ne pouvais pas t'écrire à cause de l'aspect lugubre de Louvain. De tous côtés, la ville brûlait. Là où elle ne brûlait pas, c'était la destruction; nous avons pénétré dans les caves où nous nous sommes bien remplis (1). »

Une grande partie du butin, chargée sur des fourgons militaires, a été transportée ensuite par trains en Allemagne.

---

(1) Sur cette ivrognerie, les témoignages abondent. M. Hazard, comme lieutenant interprète, a eu sous les yeux de nombreux carnets de soldats allemands; dans l'un d'eux, il relève ceci, justement à propos de Louvain :

« Le 30 août, nous allâmes à Lœwen. L'aspect était effrayant. La ville entière était en flammes. Plus une maison debout. Les étudiants se sont démenés : mais nos troupes n'ont pas eu de pitié. Elles ont tout bombardé. Nous sommes restés là trois jours. Il y avait beaucoup de vin, et nous avons bu tout le jour, depuis le matin jusque tard dans la soirée. Nous étions couchés dans les rues, et le sommeil était difficile. Mais c'est du service pour la patrie. »

(Voir : P. Hazard : *Un examen de conscience de l'Allemagne, d'après les papiers de prisonniers de guerre allemands.* Collection des *Pages actuelles*, n° 45 .)

L'incendie et le pillage ne cessèrent que le mercredi 2 septembre. Ce jour-là encore quatre incendies furent allumés par des soldats allemands, 1, rue Léopold, et 3, rue Marie-Thérèse.

Sans compter les Halles universitaires et le Palais de Justice, 894 maisons ont été incendiées sur le territoire de la ville de Louvain, 500 environ sur celui du faubourg de Kessel-Loo. Le faubourg de Herent, la commune de Corbeek-Loo ont été presque entièrement détruits.

Le 25 août au soir, alors qu'ils allumaient l'incendie, les Allemands détruisaient les pompes à incendie et l'échelle Porta; ils tiraient sur les personnes qui montaient sur les toits pour éteindre le feu.

Le faubourg de Héverlé a été respecté pour une raison que nous ne pouvons déterminer, mais que d'aucuns prétendent trouver dans le fait que le duc d'Arenberg, sujet allemand, y possède de très nombreuses propriétés.

Sur beaucoup d'habitations, de même que sur certaines maisons épargnées à Louvain, se trouvait une petite affiche portant imprimée l'inscription suivante :

Dieses Haus darf nicht betreten werden.

Es ist strengtens verboten Häuser in Brand zu setzen, *ohne Genehmigung der Commandantur.*

Der Etappen-Commandant,
(Cachet) (1).

D'autres habitations d'Héverlé, qui ont été respectées, portaient seulement en grandes lettres le nom de la commune.

Il serait impossible de déterminer actuellement le nombre des victimes. A la date du 8 septembre, quarante-deux cadavres avaient été retirés des décombres.

---

(1) « On ne doit pas pénétrer dans cette maison! »
« Il est très sévèrement défendu de mettre le feu à des maisons *sans l'autorisation de la Commandantur.* »
« Le Commandant des étapes ».
« *Sans l'autorisation de la Commandantur* »?!



d) *Dixième rapport* (Délégation de Londres, 29 décembre) (1).

... Nous avons pu connaître le sort des prisonniers civils internés dans une autre ville d'Allemagne. C'est là qu'ont été transportés un grand nombre d'habitants de Louvain. Entassés dans des wagons fermés de marchandises, ces pauvres gens, parmi lesquels il y avait une centaine de femmes et d'enfants, dont plusieurs tout petits, ont dû voyager à peine nourris, dans l'impossibilité de dormir. A Z..., on les débarqua pour les interner dans des baraquements servant à loger, en temps ordinaire, les chevaux et les soldats. Nombre y sont encore maintenant, n'ayant, la plupart, que leurs vêtements d'été, quelques-uns à peine vêtus, car ils ont été emmenés de chez eux tels que, sans qu'on leur permît de compléter leur habillement ni de prendre aucun bagage. Ils ont, pour coucher, de la paille, jamais renouvelée, et on ne leur a donné, à leur arrivée, qu'une couverture pour deux, couverture usée, souillée et fort mince. Le feu et la lumière étaient choses inconnues. La nourriture consiste en un pain tous les deux jours pour trois personnes, un pain de moins de 6 livres; chaque matin et chaque soir une petite quantité de café; à 11 heures une louche de soupe, souvent immangeable. L'autorité allemande n'a assuré aux prisonniers aucun soin de propreté, ni serviette, ni savon. Au bout d'un certain temps, les prisonniers ayant de l'argent ont pu améliorer leur situation, mais beaucoup, emmenés à l'improviste, sont sans ressources.

On nous a assuré que la situation morale des prisonniers était pire encore que leur situation matérielle. Outre la promiscuité déplaisante et dangereuse avec des malades

(1) *La Violation du droit des gens en Belgique*, p. 122.

contagieux, ces civils, appartenant à toutes les classes et à toutes les professions, prêtres, professeurs d'université, avocats, industriels, boutiquiers, ouvriers, étaient voués à l'inaction la plus complète. Aucun livre, aucun instrument de travail. Les prêtres n'ont jamais pu dire la messe. Les militaires allemands, prétendant qu'ils avaient affaire à des francs-tireurs, à des assassins, traitaient leurs prisonniers avec brutalité. Faut-il s'étonner si plusieurs sont devenus fous ?

A côté de ces emprisonnements en masse, d'une durée plus ou moins longue et dont l'inégalité même est la preuve qu'ils ne répondent à aucune cause valable, il y a eu le douloureux voyage d'autres civils de Louvain vers Cologne. L'un d'eux nous le décrit comme suit :

« Le 27 août, on nous a amenés à la station et on nous a enfermés dans des wagons à bestiaux, où il y avait du fumier haut comme ça. Nous avons voyagé quatre jours et quatre nuits sans recevoir la moindre nourriture et sans pouvoir même entr'ouvrir la porte. Nous étions soixante par wagon. Pendant la quatrième nuit, nous sommes entrés à Cologne. On nous a promenés dans la rue. Les femmes nous crachaient au visage. Nous avons couché sur les planches d'une sorte de Luna Park. Soixante-dix ont dû rester debout sous la pluie. Nous avons reçu un pain pour dix hommes, un pain vieux de quinze jours (la date est marquée dessus). Impossible de le manger. Le lendemain on nous a reconduits à la gare, vers 10 heures du matin. Pendant la nuit, on avait fait charger les fusils aux soldats. On nous a rembarqués à seize dans un compartiment de 3e classe et sans nourriture, et nous sommes revenus à Bruxelles (50 heures de train). »

De ces constatations, il faut rapprocher ce que consigne le cardinal Mercier, dans sa lettre pastorale :

A Louvain, le tiers de l'étendue bâtie de la cité est détruit; 1.074 immeubles ont disparu; sur le territoire de la ville et des communes suburbaines, Kessel-Loo, Hérent et Héverlé réunies, il y a un total de 1.823 immeubles incen-



LOUVAIN. — Collégiale Saint-Pierre.



LOUVAIN. — Vieux Marché et Eglise Saint-Pierre.



LOUVAIN. — L'Université. (Juillet 1914).



LOUVAIN. — Ruines de l'Université. (Septembre 1914).

diés. Dans cette chère cité louvaniste, dont je ne parviens pas à détacher mes souvenirs, la superbe collégiale de Saint-Pierre ne recouvrera plus son ancienne splendeur; l'antique collège Saint-Ives; l'Ecole des Beaux-Arts de la ville; l'Ecole commerciale et consulaire de l'Université; les halles séculaires; notre riche bibliothèque, avec ses collections, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives, la galerie de ses gloires depuis les premiers jours de sa fondation, portrait des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres, au spectacle desquels maîtres et élèves d'aujourd'hui s'imprégnaient de noblesse traditionnelle et s'animaient au travail : toute cette accumulation de richesses intellectuelles, historiques, artistiques, fruit de cinq siècles de labeur, tout est anéanti (1).



Tel est, pour un seul point du territoire belge, l'effroyable bilan de l'atrocité teutonne.

Un correspondant du *Journal de Genève* publie, dans ce périodique, les observations qu'il vient de faire en Belgique (mai 1915). Il décrit ainsi ce qu'il a vu à Louvain :

L'automobile roule dans les rues silencieuses, entre les maisons vides : un chaos de ruines, des pignons noircis qui se dressent, des portes ouvertes sur des intérieurs déserts. Tout à coup, la cathédrale de Saint-Pierre montre au-dessus des toits sa tour à demi effondrée et découvre les blessures ouvertes dans ses flancs. L'intérieur, déblayé de ses gravats, est traversé par de grands rayons obliques, le soleil pénètre partout, la lumière entre à flot, par les verrières brisées. Il n'y a plus d'ombre dans le chœur, ni de mystère dans l'abside. Les moindres détails des croisées d'ogives, des chapiteaux et des fenêtres apparaissent nette-

(1) *Pages actuelles*, nº 8. « *Patriotisme et endurance* », p. 14.

ment. Les cloches gisent écrasées sur les dalles du narthex; dans leur chute elles ont traversé la voûte où se voient de gros trous noirs, irréguliers.

Sur la place, devant l'hôtel de ville intact, d'inévitables vendeurs de cartes postales illustrées assaiilent les rares voyageurs. L'hôtel de ville est donc sauvé, les innombrables statues de sa façade ajourée ont bravé l'incendie et le canon.

A l'endroit où les précieux manuscrits de la bibliothèque se sont envolés en fumée, il reste quelques pans de murs calcinés. Le Pape a répondu à l'appel de l'administration de l'Université et va recommencer la reconstitution de cette bibliothèque.

Voilà ce qu'en quelques jours les sectateurs du « vieux Dieu allemand » ont fait de Louvain : quatorze cents maisons incendiées, Saint-Pierre effondré, l'Université en partie détruite, sa bibliothèque un monceau de ruines fumantes, des centaines d'innocents molestés ou mis à mort, toute une paisible population victime des plus odieux sévices, chassée de ses foyers, livrée au pillage, ou, pis encore, traînée en servitude. Ces exploits attestent la domination du Germain et le passage de ses armées : *Deutschland über alles !*



2. — Le récit d'un témoin.

Dans leur sécheresse documentaire, les rapports de la Commission d'enquête, que nous venons de citer, suffiraient à soulever l'indignation universelle contre ces faits abominables; ils n'en épuisent pas toute l'horreur.

Entendons maintenant la déposition publique d'un témoin oculaire.

M. Grondijs, dans la brochure à laquelle nous avons

déjà fait allusion, a consigné, jour par jour, et presque heure par heure, nous l'avons dit, les événements auxquels il a assisté.

Il note, le 25 août :

..... Peu à peu la ville apprend l'approche des troupes belges et anglaises, dont elle a depuis le commencement de la guerre espéré le secours. Peut-être la population montre-t-elle une certaine joie qui mécontente les soldats allemands.

De loin on entend des coups de canon et des fusillades nourries. Pendant le souper, vers 8 heures, les coups de fusil approchent, secs et brefs. Nous croyons toujours que ce sont des escarmouches entre la garnison et les troupes belges. Cependant, ces coups isolés, qui semblent provenir de tireurs habiles et qui ont bien choisi leur but, me semblent bizarres. Je m'apprête à sortir dehors pour voir, mais tout à coup des soldats allemands arrivent et se mettent à crier aux habitants qui sont aux fenêtres de rentrer dans les maisons et que, sous aucun prétexte, ils ne doivent sortir dans la rue sous peine d'emprisonnement ou pire. L'autorité militaire avait déjà proclamé depuis une semaine que, de 9 heures du soir jusqu'au lever du jour, personne ne devait se trouver dans la rue. Nous ne voyons dans cet avertissement aucune raison d'inquiétude; il nous semble seulement qu'on avance l'heure de la clôture. Nous montons au grenier et nous nous mettons à la lucarne. Au loin, une lueur rouge. Provient-elle d'un petit incendie ou bien est-ce le reflet des lumières de la ville dans le brouillard ? Nous sommes convaincus des intentions paisibles du public et ne pouvons donc nous imaginer même la possibilité d'un désastre comme celui qui à ce moment même est en train de s'abattre sur la malheureuse cité (1).

Le lendemain, mercredi 26 août, M. Grondijs va en ville se rendre compte de ce qui s'est passé (2) :

---

(1) L.-H. Grondijs : *Les Allemands en Belgique*, p. 48 et suiv.
(2) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 50.

Seul dans la rue, je vois blottis contre les vitres les visages anxieux des habitants qui ont veillé pendant toute la nuit pour être prêts à fuir aussitôt que leur vie et leur propriété seraient menacées. A voix basse, on me demande des nouvelles ou on me communique les pires bruits. Je ne réponds que par des gestes évasifs.

Les environs de l'Hôtel de ville sont en flammes ainsi que la Krakenstraat, la Drie-Engelenbuurt et le marché aux légumes. Je me rends chez les amis de M. Scharpé. Cinq soldats allemands m'arrêtent. Ils ont une tout autre figure que pendant les jours précédents. Les yeux hagards, ils marchent comme ivres. Ils me menacent et m'ordonnent de ne pas rester dans la rue...

M. Grondijs observe quelque part que les Allemands manœuvrent des pompes à incendie (1) :

Au premier abord je trouve remarquable que les Allemands empêchent les progrès de l'incendie qu'ils ont allumé eux-mêmes. Mais en parcourant le marché aux légumes, je vois que les pompes sont placées de telle sorte qu'elles empêchent le feu de se propager dans la direction de l Hôtel de Ville. L'incendie continue à gagner les maisons du quartier dans toutes les autres directions. Les Halles avec l'ancienne bibliothèque de l'Université sont déjà entièrement détruites. On y a probablement mis le feu très tôt dans la nuit. L'une des deux maisons voisines est encore intacte ; si je ne me trompe, c'est la maison des étudiants espagnols de l'Université, placés sous la direction du Père Catala.

Dans nombre de maisons les murs sont encore debout, mais à travers le toit que l'incendie commence à percer les flammes s'élèvent en mugissant. D'autres maisons s'effondrent en craquant, avec des bruits de tonnerre. Personne dans les rues, si ce n'est quelques soldats chargés de

(1) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 51.

protéger l'Hôtel de Ville contre l'incendie (1), et d'autres qui circulent sans but déterminé, le regard affolé.

Dans une rue, près du marché aux légumes, je vois des soldats tirer dans une maison en feu. Veulent-ils empêcher quelqu'un de sortir du brasier ?

Je passe devant une boutique dont la porte a été enfoncée. Un soldat qui est posté devant la maison me tire par le bras et me montre quelque chose dans le fond. C'est le cadavre du boutiquier, en vêtements de nuit, avec un petit trou noir au front.

Je lui demande : « C'est vous qui avez tué cet homme ?

— Non, mais j'étais avec ceux qui l'ont tué. Nous apprendrons à ces cochons de chiens (*Schweinehunden*) à tirer sur des soldats allemands.

— Comment savez-vous que c'est celui-là qui a tiré sur vous? »

L'homme riposte par une autre question :

« — Comment voulez-vous que nous fassions, dans la nuit obscure, de longues recherches? »

Dans cette courte réplique est comprise la logique entière des représailles des militaires contre les civils.

Je me propose justement de retourner vers la famille Scharpé pour lui faire connaître le refus de leurs amis, quand je vois une flamme s'élever de la tour de l'église Saint-Pierre — église collégiale et non pas cathédrale, comme on dit d'ordinaire. Toutes les maisons qui environnent ce monument sont intactes. L'église a donc été incendiée intentionnellement.

---

(1) Dans des revues et journaux allemands on a relevé le mérite du commandant de Louvain, qui aurait *sauvé* l'Hôtel de Ville du désastre. Cette limitation des incendies aurait été accomplie au moyen d'explosion de dynamite dans les maisons avoisinantes. Le mérite du commandant aurait été plus grand s'il avait évité l'incendie de la bibliothèque, d'où le feu s'est propagé dans la direction de l'Hôtel de ville. Et s'il l'a fait éteindre dans la proximité de ce magnifique bâtiment, le fait que les bureaux de la Kommandantur y étaient installés, et qu'une grande partie de la garnison y logeait, suffit pleinement pour l'explication de cet acte de magnanimité. (Note de M. Grondijs.)

M. Grondijs apprend qu'un certain nombre de femmes ont été emmenées par les soldats (1) :

Je me rends vers la porte de Bruxelles pour voir si je puis trouver la trace de ces femmes. Rue de Bruxelles, je vois à terre partout des tas de cadavres, ici trois, plus loin un, encore deux, encore trois, etc... Pendant que je me promène, toujours seul, dans la rue, je regarde derrière moi. La tour entière de la Collégiale brûle ; le feu est activé par le formidable courant d'air qui passe à travers les ouvertures du carillon. Bientôt après, la tour s'effondre et déjà aux environs de petites flammes commencent à jaillir du toit.
Je rencontre dans la rue des soldats qui me regardent sans rien dire. Les habitants dont je m'approche m'apprennent qu'en effet de petits groupes de femmes ont été conduits dans la nuit de ce côté et ne sont pas revenus. Maintenant je me résous à porter plainte. En retournant, je rencontre une colonne dont j'aborde les officiers pour leur rapporter ce que j'ai observé. Ils me répondent qu'ils viennent juste d'arriver d'Aerschot et que les prétendus malfaiteurs ne peuvent donc pas appartenir à leur compagnie. Les soldats sont hors d'eux à la vue des cadavres et leur crient : *Schweinehunde*, *Schweinehunde*. Ils me regardent avec des yeux menaçants. Je continue mon chemin.

A la *Kommandantur*, où il se rend, M. Grondijs entend une parole bien grave et qu'on peut, dès maintenant retenir, car elle détruit par avance les explications que l'autorité allemande donnera des forfaits de Louvain et atteste qu'ils furent prémédités et commandés (2).

Les hommes de la garde, au moins une trentaine, sont assis sur les marches ou se tiennent en bas debout contre les murs. En haut, un grand et assez élégant lieutenant, assis sur une chaise, parle avec les gens. Le sujet de la

(1) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 55.
(2) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 60.

conversation est constitué par les accidents de la dernière semaine. Sur une question, posée par l'un des hommes, l'officier répond d'une voix claire : « Jusqu'ici nous n'avons brûlé que des villages. Par exemple Tongres ; c'était bien fait. Il est rasé tout à fait. Maintenant nous commençons avec les *villes. Louvain sera la première qu'on détruira* (1). »

Au monastère des Prémontrés, on a vu flamber l'Université (2) :

A Parc, le monastère était plein de réfugiés. Les Prémontrés m'apprennent que pendant toute la nuit ils ont assisté à l'incendie. A 2 heures, ils ont remarqué une recrudescence des lueurs ; de brillantes étincelles voltigeaient dans une immense colonne de feu. C'étaient les incunables, les très précieux livres d'heures, de rares manuscrits du bas moyen âge, qu'on venait de découvrir, qui brûlaient. Ainsi ce couvent savait-il avant la ville que l'incomparable bibliothèque, la gloire et l'orgueil de nombreuses générations, était perdue pour tout jamais.

L'autorité militaire fait crier dans les rues la proclamation suivante (3) :

« Toutes les armes doivent être tout de suite remises à l'Hôtel de ville. Si, pendant les perquisitions que l'autorité

---

(1) Ailleurs, M. Grondijs fournit une preuve plus générale de cette préméditation de l'Allemagne d'une guerre qu'elle prétend cyniquement « lui avoir été imposée » :

« Si des civils belges ont peut-être parfois commis des imprudences, la faute en est, dans les pays flamands, aux Allemands qui ne les ont pas assez avertis et aux autorités qui n'ont pas expliqué les proclamations. Les premières affiches placardées dans les rues des villages étaient rédigées en allemand et en français. J'ai même ramassé une affiche sur papier rouge, où les menaces bien connues, contre les habitants vivant autour du lieu où des fils télégraphiques seraient coupés, étaient conçues en allemand, français et *russe*. Qu'on prétende maintenant que ces précautions n'aient pas été prises avant la guerre !. » *Op. cit.*, p. 66.

(2) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 62.

(3) *Id.*, p. 64.

fera entreprendre aujourd'hui même, une seule arme était trouvée dans une maison quelconque, toute la rue serait punie des plus sévères mesures. Toutes les portes doivent rester ouvertes pendant la journée et pendant la nuit. Pareillement la nuit, les volets resteront ouverts. Toutes les chambres de l'entresol doivent être éclairées, afin que les patrouilles puissent à chaque instant regarder dans la maison. Les gardes civiques, désarmés à l'approche de l'ennemi, comme dans plusieurs villes de Belgique, devront à 2 heures, se présenter à l'Hôtel de ville en vêtements civils. »

C'était le prologue de leur arrestation comme prisonniers de guerre, en violation flagrante de conventions internationales.

Lorsque je rentre, la nuit est déjà tombée. D'énormes lueurs s'élèvent au-dessus de la ville. Dans la rue de la Station, les maisons brûlent l'une après l'autre. Le feu est attisé (1) par des soldats dont je vois les silhouettes nettement dessinées sur le fond de flammes.

Enfin, le 27, la ville est décidément condamnée à la destruction et sa population à l'exil (2) :

... Tout à coup, une troupe de soldats à la démarche chancelante, accourt en vociférant. Un Allemand à cheval, à la figure aristocratique et hautaine, les arrête et semble leur poser des questions et leur donner des ordres. Après cet entretien, les soldats reviennent vers nous et veulent nous pousser vers la gare. « Vite, allez-vous-en, nous crient-ils, la ville sera bombardée. » Ils avaient l'air tellement menaçant que mon institutrice, en poussant un cri

---

(1) A Louvain, comme ailleurs, pour incendier les maisons on a fait usage d'instruments spéciaux dont certains sous-officiers étaient pourvus. Ces instruments étaient : des grenades incendiaires, des pompes à pétrole, des boîtes nickelées à benzine, des pastilles à nitrate de coton, des pastilles à résidu de pétrole.

(2) L.-H. Grondijs, *Op. cit.*, p. 70.

rauque, s'enfuit dans la direction de la gare. Je prends la direction opposée pour satisfaire à la prière de M. Scharpé.

Des Allemands me disent que le bombardement commencera à midi, et que la ville avant cette heure devra être évacuée. .

Dans la rue des Moutons règne une indescriptible confusion.

Pâles, les orphelins marchent en troupeau irrégulier. Sur une brouette, poussée par un petit vieillard, est étendue une religieuse nonagénaire. La foule manifeste un immense effroi et une folie inquiétante.

Les Allemands ordonnent que la population tout entière se rende vers la gare. La plupart font juste le contraire et fuient dans la direction de Malines et de Bruxelles. Tous ceux qui prennent la voie qui leur est indiquée par les Allemands seront, hommes et femmes, emprisonnés et transportés en Allemagne. Tandis que j'aide M. Scharpé à transporter ses objets les plus précieux dans sa cave, le professeur m'apprend qu'il a en vain supplié le commandant d épargner notre quartier, où il ne s'est rien passé de répréhensible. Le major von Manteuffel a refusé net. La ville entière doit payer pour les prétendus méfaits commis par quelques citoyens...

C'est, en effet, le motif invoqué par les Allemands pour expliquer leurs atrocités. Nous discuterons plus loin leurs moyens de défense.



Dans son numéro du 20 décembre dernier, le *Daily Mail* publiait ce récit de son correspondant :

L'horreur de Louvain est indescriptible. On se croirait à Pompéi. Aussi loin que l'on puisse voir il n'y a que des ruines.

La signature du Teuton est marquée là avec plus d'arrogance qu'ailleurs. A la gare, les anciens noms en français et flamand de *Louvain*, *Leuven*, ont été remplacés par une immense inscription allemande *Loven*.

En dehors de la ville, sur la route de Tervueren, on voit quelques maisons de campagne avec, sur une carte clouée à la porte, cette inscription en allemand : « Cette maison doit être préservée, ne doit être ni saccagée, ni brûlée. » Dans ce quartier beaucoup de portes d'habitations ont la notice « Heverlé Terbauk », l'explication est que ces maisons appartiennent au duc d'Arenberg lequel est membre de la Chambre des seigneurs de Prusse et officier dans les gardes.

Ces inscriptions montrent avec quelle méthode la destruction de Louvain était préparée et fut accomplie. Je dois ajouter que l'incendie de Louvain a été retardée de vingt-quatre heures en attendant les instructions précises de Berlin.

Aujourd'hui chacun sait pourquoi l'empereur et l'état-major général voulaient détruire une ville entière dans laquelle l'armée avait passé quatre jours en parfaite tranquillité; les officiers allemands le confessent eux-mêmes, l'intention était de terroriser Bruxelles, terroriser le roi et le gouvernement d'Anvers et alors amener le peuple belge à réclamer la paix et peser sur les autorités pour ne pas prolonger plus longtemps la résistance d'Anvers.

En brûlant Louvain, Guillaume II espérait sauver 100.000 hommes et gagner trois semaines de temps précieux.

Le joli petit jardin décorant la place de la gare de Louvain est maintenant un cimetière couvert de croix de bois. Ici, on se rappellera que furent enterrés un grand nombre de civils massacrés par les Allemands dans les rues de Louvain, au cours de la nuit tragique. Mais les Allemands ont planté dans le centre du jardin une grande croix de bois portant les mots (*Deutsche Krieger* guerriers allemands), de façon à faire entendre que là sont enterrés les meurtriers et non les victimes.

Au moment des massacres de Louvain, en effet, le correspondant d'un journal hollandais avait signalé que plusieurs personnes fusillées avaient été enterrées place de la gare, sous le terre-plein qui entoure la

statue de Sylvain Van de Weber. Aussitôt la *Kölnische Zeitung* publia un démenti de l'autorité allemande à Bruxelles. Mais le commandant de Louvain estima qu'il était aisé de mettre fin à tout débat en procédant à une exhumation. Le correspondant du *Tijd* (4 février) a donné le récit de cette lugubre cérémonie; en voici les passages essentiels :

Par bonheur, il ventait frais ce jour-là, car l'odeur dégagée par la tombe ouverte était irrespirable. Les objets trouvés sur les cadavres étaient aussitôt glissés dans un sac numéroté. Vingt corps furent exhumés, après un travail épouvantable, vingt corps entassés dans un trou qui ne mesurait pas plus de quatre mètres carrés!

Il fallut prendre d'infinies précautions pour ne pas ramener des jambes ou des bras appartenant à d'autres corps, tant les membres étaient mêlés...

L'émotion étreignait tout le monde. Même le colonel allemand Lubbert ne put s'empêcher de dire au bourgmestre : « Aboutir à un tel résultat, c'est incompréhensible lorsqu'on sait combien notre peuple est instruit, cultivé! » Et l'aide de camp d'ajouter : « Je suis heureux de ne m'être point trouvé à Louvain en ces moments tragiques. » Paroles qui ont leur prix et montrent bien que les honnêtes gens d'Allemagne regrettent à présent l'acte inqualifiable que leurs dirigeants ont ordonné, au mépris des lois de l'humanité la plus élémentaire.

Le professeur Maldague, qui s'était trouvé parmi les pauvres prisonniers qu'on choisissait l'un après l'autre, froidement, pour les massacrer, et qui avait miraculeusement échappé à la mort, ne put maîtriser l'émotion profonde qui l'étreignait. En ce jour fatal, il était défendu au troupeau humain de regarder les cruautés commises par les soldats, mais une femme qui se trouvait à côté du professeur Maldague se risqua quand même et vit que les victimes choisies en expiation devaient se coucher à plat ventre sur les pavés. On les tuait alors d'un coup de feu dans la nuque, le dos ou la tête.

La plupart des victimes gisaient donc le crâne fracassé,

non seulement par suite de coups de feu, mais de coups de crosse! Et cela ne suffisait pas. Tous les corps retrouvés — les rapports médicaux en font foi — ont été transpercés de coups de baïonnette. Certains avaient les bras et les jambes brisés. Seuls, deux corps ne portaient aucune blessure. Une autopsie sera faite afin de se rendre compte des causes de la mort.

Mme Van Ertrijck reconnut ainsi, au bord de la fosse, son mari âgé de soixante ans, fabricant de cigares, et son fils âgé de vingt-sept ans, puis apparurent le corps d'un soldat belge qu'on n'a pu identifier, enfin celui d'un petit garçon qui n'avait pas quinze ans.

Les victimes furent ensuite reconnues: Charles Munkemer, époux d'Amélie Marant, né en 1885; Edgard Bicquet, brasseur à Boort-Meerbeek, et dont la famille, connue de tout Louvain, habite rue de la Station; le major pensionné belge Erckhorn, âgé de soixante ans (inventeur de cartouches pour le tir réduit); A. Van de Gaer, O. Candriès, Mme A. Bruyninckx, née Aug. Mariën; Mme Périlleux, âgée de soixante ans environ.

En remuant la terre, on découvrit une seconde tombe qui contenait sept autres cadavres, dissimulés sous trente centimètres de terre.

Le lendemain, la funèbre besogne reprit. D'une toute petite fosse, on mit encore à jour deux cadavres : celui de Henri Decorte, ouvrier à Kessel-Loo ; celui de M. Van Bladel, curé de Hérent. Pas un bruit, quand on exhuma le grand corps de l'infortuné prêtre. Seul, le R. P. Clæs laissa tomber ces mots : « Le curé de Hérent. » Le pauvre homme était âgé de soixante et onze ans.



Le vénérable curé de Hérent a été honoré de funérailles solennelles. Elles ont eu lieu le 2 mars, sous la présidence du cardinal Mercier. On ne lira pas, sans une religieuse émotion, les passages suivants de l'allo-

cution prononcée par le Primat de Belgique sur la tombe de celui dont il salue le martyre :

« La sainte liturgie, a dit notamment le Cardinal, applique aujourd'hui au bienheureux Charles le Bon, ces plaintes du prophète Jérémie : « Dieu, qui éprouve les justes, qui scrute les reins et les cœurs, fera éclater sa justice sur ceux qui m'oppriment; louez le Seigneur, glorifiez le Seigneur ! »

« Dans le même sens notre cher vieillard Van Bladel disait à ceux qui levaient leurs armes vers lui : prenez garde! prenez garde! Dieu est juste! il vous punira! la justice doit triompher!

« Lorsqu'on l'exhuma, il portait au cou son scapulaire, une médaille de la Sainte Vierge, et il avait en poche son rituel, qui, durant trente-trois ans, lui avait servi à préparer à leur dernier moment ses chers enfants de Hérent.

« Oui, tout comme le martyr Charles le Bon, le curé Van Bladel est tombé victime de sa charité, en défendant la justice.

« Il peut et doit être vénéré comme un confesseur de la foi, chers paroissiens, comme un protecteur et un intermédiaire auprès du Juge des vivants et des morts.

« Vous savez que, aux premiers temps du christianisme, les martyrs et les confesseurs étaient particulièrement vénérés par le peuple chrétien; leurs noms étaient inscrits sur des listes d'honneur et lus publiquement dans les églises; encore maintenant, vous les trouvez dans le canon de la messe, avant et après la Consécration. La Sainte Eglise permettait que de grands pécheurs obtinssent la rémission de leurs péchés par l'intermédiaire de ces héroïques confesseurs.

« Dorénavant vous aussi, vous avez un héros, dont le nom est inscrit en lettres d'or dans vos archives. Priez-le, invoquez-le, il est puissant devant le trône de la justice de Dieu et soyez assurés qu'aucun d'entre vous n'ira en vain implorer son assistance.

« Comme le prophète Elie, lui aussi a laissé une pièce de son manteau à Elisée. Votre dévoué et énergique vicaire

aussi a dû gravir son calvaire. Ses souffrances, ses privations, les dangers auxquels il a été exposé pendant des semaines et des mois, tout cela, il a dû me le raconter, obligé par son devoir d'obéissance; et je n'hésite pas à avouer ici en public que, pendant que je l'écoutais, j'avais envie de tomber à ses pieds pour lui exprimer mon respect et mon indicible gratitude. »

Après avoir exhorté les paroissiens de l'héroïque curé à prier pour leur pasteur, le cardinal Mercier a rappelé ses vertus et ses mérites :

« Aujourd'hui même, dit-il, nous célébrons la fête du martyr Charles le Bon, qui, d'après l'histoire, fut tué à Bruges à cause de la Justice, dans l'exercice même de la piété et de la charité.

« N'est-ce point là l'image de votre regretté pasteur?

« Partout il était connu pour sa dévotion et tous ses collègues le considéraient comme un saint prêtre.

« Son amour envers vous, son dévouement pour vos intérêts spirituels et moraux, il en a fait preuve durant trente-trois ans; c'est par amour pour vous qu'il est allé, en compagnie de son cher vicaire, au-devant des soldats étrangers, qu'il s'est incliné respectueusement devant eux, qu'il s'est agenouillé même, autant qu'il le pouvait, priant et suppliant, non pour lui-même, mais pour que l'armée épargnât sa chère paroisse, préservât vos maisons, d'incendie et de destruction, et vos corps, de meurtre. Son presbytère, son jardin étaient votre asile, pendant que lui-même fut saisi et poussé sur une charrette, emmené à Louvain, de Louvain à Rotselaer, de Rotselaer à Wesemael, reconduit de Wesemael, par Putkapel et Wilsele, à Louvain, où il passa toute la nuit, debout et souffrant, jusqu'au moment terrible où, après un calvaire de trois jours, criant à haute voix : « Injustice! Injustice! » il fut emporté par quatre soldats au lieu de son martyre.

« Par la Croix, le Christ a racheté le monde. Par la souffrance, Il nous sauve.

« La paroisse de Hérent, qui a déjà tant souffert, prou-

vera, par sa fidélité à la grâce, qu'elle a compris les intentions de la divine Providence : elle s'y conformera avec la soumission et la générosité que les témoins de son passé héroïque sont en droit d'attendre d'elle dans le futur.

« Hâtez, chers paroissiens, par votre patience et votre courage, l'heure où la sagesse divine délivrera notre Patrie.

« Accordez-nous, Seigneur, par l'intercession des confesseurs qui nous ont offert le spectacle de leurs luttes, de rester fermes dans la patience, et de nous réjouir dans la victoire prochaine, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il. »



III

LOUVAIN SOUS LE JOUG

1. — L'exode.

C'est encore au témoignage de M. Grondijs que nous devons de connaître dans le détail le traitement barbare appliqué à la population civile expulsée de Louvain, et principalement au clergé.

En compagnie de Mgr Ladeuze et du chanoine Cauchie, M. Grondijs quitte la ville (1) :

...Nous arrivons bientôt sur la route de Tervueren au milieu d'un énorme train de fuyards. Un professeur de l'Université fuit en costume de matin sans col. Dans de pauvres charrettes gisent et sont cahotés des êtres humains d'une vieillesse invraisemblable. Plus loin, on emporte de jeunes femmes récemment accouchées, pâles et en danger de mort. Au sortir de la ville, nous rencontrons un poste de quatre soldats avec un sous-officier. Ils insultent les fugitifs : « *Sie, Lumpe Schweinehunde!* » (chiens de cochons), braquent leurs revolvers sur eux et crient : « Que tout le monde lève les bras en l'air! » Religieuses et enfants, professeurs et paysans, tous mettent leurs bagages par terre pour satisfaire à l'ordre. J'agite mon passeport et montre, sans les lever, mes mains vides.

Les troupes allemandes traversent la foule des fugitifs en la divisant en deux courants qui marchent de chaque côté de la route. Les prêtres sont particulièrement insultés par les soldats. On leur crie sans cesse : « A bas le catholicisme! Mort aux prêtres! Tous les prêtres doivent être fusillés! » Nous subissons des molestations, d'ailleurs peu dangereuses. Un soldat sort des rangs, arrache à une

---

(1) L.-H. Grondijs : *Les Allemands en Belgique*, p. 81 et suiv.



UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — Une salle de la Bibliothèque.



UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — Salle des Promotions.



UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — Le Hall, avant l'incendie.



UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — Après l'incendie.

femme un gros et lourd paquet et le jette sur l'épaule du professeur Cauchie. Comme j'accompagne deux prêtres en soutane, on me prend pour un prêtre déguisé : « A mort toi aussi, l'homme au chapeau de paille ! » Quelques instants après, on jette un gros paquet sur mon pauvre chapeau...

Nous nous proposons de prendre à Tervueren le tramway qui conduit à Bruxelles. En obliquant lentement à travers les champs, nous nous approchons du village. Avant de regagner la grande voie, nous nous retournons. Au-dessus de Louvain s'élève une immense colonne de fumée.

Aux premières maisons nous sommes arrêtés par un poste allemand, composé de dix hommes commandés par un sergent-major. Après avoir examiné mon passeport, ils me laissent passer, mais ils retiennent les deux ecclésiastiques. Leurs papiers ne sont même pas regardés. Malgré mes vives protestations, quelques soldats les emmènent derrière une palissade. Le sergent-major allègue des ordres d'un oberlieutnant. Je sollicite, et puis j'exige, de parler à cet officier, mais le sous-officier me le refuse. J'ai beau montrer tous les papiers que j'ai sur moi, et invoquer des droits réels ou imaginaires, je ne réussis pas. Je me rends à l'endroit où j'ai vu disparaître les deux vieillards, et derrière la palissade je vois environ vingt-cinq prêtres, étendus dans un pré, gardés par huit soldats et un caporal qui leur prodiguent des propos blessants. Je demande aux Allemands quelles raisons motivent cette étrange captivité. Ils me répondent par des phrases générales : « Les prêtres ont excité la population à tirer sur nous », etc... Accusation insensée !

M. Grondijs s'emploie généreusement au service de ces malheureux qui « subissent, sans rien répondre, une pluie d'injures ». Il s'adresse en vain aux officiers, il se heurte à leur hostilité et à ce mot d'ordre : « Les prêtres belges ont en chaire excité le peuple. »

Parmi tous les habitants de Louvain qui fuyaient vers Bruxelles, ceux-là seuls furent arrêtés qui portaient l'habit

ecclésiastique. Le poste de Tervueren se saisit tout d'abord d'une trentaine de prêtres, parmi lesquels Mgr de Becker, recteur du Collège américain à Louvain, et Mgr Willemsen, ancien recteur du même collège, depuis nommé à Rome, mais de passage à Louvain, et plusieurs Pères jésuites. On fouilla leurs poches et leurs valises. Rien de suspect, sinon sur un des plus jeunes jésuites, le R. P. Dupierreux, un petit calepin portant, en français, la note suivante : « Lorsque, autrefois, j'ai lu que les Huns, sous Attila, ont dévasté des villes, et que les Arabes ont brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, j'ai souri. Maintenant, je ne souris plus, depuis que j'ai vu de mes propres yeux les *hordes* de ce temps incendier les églises et la célèbre bibliothèque de Louvain. » Ce Père jésuite avait la louable coutume de noter ainsi ses remarques. En temps de guerre, garder sur soi cette phrase désobligeante constituait une imprudence. On la lui fit expier tragiquement. Devant les troupes rassemblées, les trente prêtres prisonniers furent rangés en demi-cercle autour du malheureux jésuite, la phrase fut lue en français d'abord, puis traduite en allemand. La lecture faite par un des prêtres fut interrompue par les exclamations des soldats. Le lieutenant annonça que, l'excitation au meurtre étant prouvée, le Père serait fusillé tout de suite. On lui permit de se confesser. Après la confession, on lui banda les yeux. On fit faire demi-tour à tous les prêtres. Le peloton d'exécution s'avança. L'ordre fut donné et les détonations retentirent. Aussitôt on obligea tous les prêtres à contempler l'agonie de ce malheureux. Quand il eut expiré, on le fit enterrer sur le lieu même. Ensuite le lieutenant leur adressa l'allocution suivante : « Au nom de l'Empereur, je vous fais prisonniers comme otages, pour être emmenés avec notre colonne à travers la Belgique. Si un seul coup de fusil est tiré sur les troupes par la population, vous serez tous fusillés. »

Les ecclésiastiques furent ensuite hissés sur des camions ouverts et envoyés à Bruxelles...

Au total on s'est saisi d'environ quatre-vingt-dix prêtres. Quelques jours plus tard, on a vu beaucoup de ces mal-

heureux accompagnant des troupes en marche. Nul ne pourrait dire ce qu'ils sont devenus (1).

Ajoutons que, ne renonçant pas, malgré le danger, à sa charitable médiation, M. Grondijs fit à Bruxelles de pressantes démarches jusqu'auprès du gouverneur allemand et finit par lui arracher l'élargissement des infortunés ecclésiastiques arrêtés. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à les retrouver. Empruntons encore, au récit de M. Grondijs, ce qui concerne M[gr] Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain et le chanoine Cauchie :

J'ai raconté qu'à la prière de M[gr] Ladeuze j'avais insisté auprès de leurs gardiens pour qu'un soldat fût envoyé chez le major l'informer que le recteur de l'Université en appelait au duc d'Arenberg pour lui-même et pour ses compagnons de malheur. Le caporal avait, en riant, satisfait à ma prière. Après mon départ, le soldat était revenu répondre, de la part du major, qu'il n'avait rien à faire avec ce duc, et qu'il refusait de transmettre la demande. Quelque temps après, un officier était venu dire à mes deux compagnons : « Au nom de l'Empereur, je vous fais prisonniers, comme otages. Vous serez emmenés par notre troupe à travers la Belgique. Si un civil tire sur nous, vous serez fusillés. » Les deux prêtres furent alors conduits dans une grange dépendant de la caserne. On leur ordonna de se coucher par terre. Les fusils furent braqués sur eux et, d'une voix tonnante, on leur cria : « Si vous bougez, vous serez fusillés. Si vous proférez une seule parole, vous serez fusillés. » Les deux vieillards passèrent toute la nuit l'un à côté de l'autre, sans oser se parler une seule fois. Quand l'un d'eux devait satisfaire à des besoins naturels, on ne lui permettait pas de faire usage d'un cabinet d'aisances. Il était conduit entre deux

(1) L.-H. Grondijs : *Op. cit.*, p. 90.

arbres où il devait se soulager, entouré de soldats ricanant. Il leur semblait d'ailleurs que leur dernière heure avait sonné. En me contant ces incidents, le professeur Cauchie me disait : « A vingt ans, j'ai renoncé aux plaisirs de la vie; à trente ans, j'ai renoncé aux richesses, et hier soir j'ai renoncé à la vie, et fait un acte de contrition (1). »



C'est d'ailleurs un fait général, excellemment mis en relief par M. Mélot, député de Namur (2), que l'autorité allemande s'est montrée systématiquement persécutrice à l'égard du clergé belge. Néanmoins, devant le mauvais effet des révélations faites à ce sujet, et la responsabilité qu'elle encourt après tant de massacres de prêtres, elle a fini par s'émouvoir. Nous en signalerons, au chapitre des « explications », un exemple piquant. Mais nous pouvons, dès maintenant, relater la diversion recherchée par le « Kreischef » Wengersky, commissaire allemand de l'arrondissement de Malines qui adressait au cardinal Mercier une lettre ainsi conçue :

« D'après une note parue dans un journal, de nombreux prêtres auraient été tués, quoique innocents, dans l'évêché de Malines. Pour pouvoir commencer une enquête, je prie Votre Eminence de bien vouloir me faire savoir si des prêtres ont été tués, quoique innocents, et quels prêtres ont été tués Je désire beaucoup apprendre dans quelles conditions ces faits se seraient produits, quelles troupes peuvent être mises en cause éventuellement et à quelles dates ces événements se seraient produits. »

WENGERSKY.

---

(1) L.-H. GRONDIJS : *Op. cit.*, p. 105.
(2) Voir *Pages actuelles*, n° 12, AUG. MÉLOT, *Le Martyre du clergé belge*.

La réponse ne se fit pas attendre ; la voici :

« Monsieur le Kreischef,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 20 janvier, que vous avez bien voulu me faire parvenir. Les noms des prêtres et des religieux du diocèse de Malines qui, à ma connaissance, ont été mis à mort par les troupes allemandes sont les suivants : Dupierreux, de la compagnie de Jésus ; les Fr. Sébastien et Albert, de la congrégation des joséphistes ; le Fr. Candide, de la congrégation des frères de la Miséricorde ; le P. Maximin, capucin ; le P. Vincent, conventuel ; Carette, professeur ; Lolbaerts, Goris, de Clerck, Dergent, Wouters, Van Bladel, curés.

« A la date de Noël, lorsque je publiai ma lettre pastorale je ne savais pas encore avec certitude quel sort avait subi le curé de Hérent ; depuis lors, son cadavre a été retrouvé à Louvain et identifié. D'autres chiffres, cités dans ma lettre pastorale, devraient être aujourd'hui majorés ; ainsi, pour Aerschot, j'avais donné le chiffre de 91 victimes : or, le total des Aerschotois déterrés s'élevait, il y a quelques jours au chiffre de 143. Mais le moment n'est pas venu d'appuyer sur ces faits particuliers ; leur relation trouvera place dans l'enquête que vous me faites espérer, et ce me sera une consolation de voir la pleine lumière se faire sur les événements que j'ai dû rappeler dans ma lettre pastorale et sur d'autres du même ordre.

« Mais il est essentiel que les résultats de cette enquête apparaissent à tous avec une indiscutable autorité. A cet effet, j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le comte, et de proposer aux autorités allemandes que la commission d'enquête soit composée, en parties égales, de délégués allemands et de magistrats belges, et qu'elle soit présidée par le représentant d'un pays neutre.

« Je me plais à penser que S. Ex. M. le ministre des Etats-Unis ne refuserait pas d'accepter cette présidence, ou de la confier à un délégué de son choix.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le kreischef, les assurances de ma haute considération. »

D. J., cardinal MERCIER,
Archevêque de Malines.

Le Primat de Belgique attend encore la suite officielle donnée à sa proposition. Mais, l'on sait cependant que les autorités allemandes ont tenté de faire procéder, seules, à une enquête et l'on sait également, par un exemple typique cité dans le *Tidj* du 9 avril, de quelle manière ont été conduites ces investigations intéressées.

Voici ce que rapporte le *Tidj* :

Deux officiers allemands et un fonctionnaire viennent chez les témoins, qui sont pour la plupart d'humbles gens, et leur disent d'un ton militaire : « Wahreit sagen. » Les réponses, faites en flamand ou en français sont recueillies en allemand, dans une langue que la plupart des habitants ne comprennent pas. Les petites gens doivent ensuite certifier la soi-disante exactitude de pareils protocoles.

La façon de procéder des Allemands dans leurs enquêtes judiciaires émanant de l'autorité militaire résulte également de leur enquête faite à Louvain. On posa entre autres à Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, la question suivante :

— Savez-vous qu'à Louvain on a collé sur les murs de la ville des affiches s'adressant aux femmes et aux jeunes filles de Louvain dans les termes suivants :

« L'ennemi approche, défendez-vous courageusement ; arrachez-lui les yeux de la tête ; signé : *Albert*, roi des Belges. »

Mgr Ladeuze ne put que rire et ne répondit pas. Ensuite on lui demanda :

— Est-il à votre connaissance qu'à Louvain, des femmes ont été odieusement maltraitées par les agents allemands?

— Je le sais, en ce qui concerne les faubourgs de Louvain mais non en ce qui concerne Louvain même.

— Nous ne vous demandons rien au sujet des faubourgs.

Et le fait ne fut pas noté.

Après l'interrogatoire, Mgr Ladeuze, communiqua aux enquêteurs le fait suivant :

— Le jour de la destruction de Louvain, j'ai vu de ma maison comment deux soldats allemands tiraient de l'institut d'Arenberg dans les rues de la ville.

— L'avez-vous vraiment vu ?

— Je l'ai parfaitement vu, alors qu'un des vice-recteurs de l'Université se trouvait avec moi dans la chambre située du côté de la rue.

— En somme, ce fait de tirer n'a pas d'importance et ne doit pas être retenu. »

Et cette déclaration, malgré son importance, par rapport au fait que l'on continuait à fusiller des bourgeois, que l'on disait tirer des maisons, ne fut pas mentionnée dans le procès-verbal.



2. — La vérité sur Louvain.

Confirmations de témoins oculaires.

Le témoignage de M. Grondijs s'est trouvé depuis confirmé et enrichi — si l'on ose dire — de détails nouveaux par les récits concordants d'autres témoins oculaires, neutres également.

1° *Témoignage de M. Füglister.*

M. Füglister, originaire de Neuchâtel, habitait Louvain depuis six ans, lorsque la guerre éclata. Il n'a

quitté la ville martyre que le 28 février dernier. Il a donc pu, pendant les sept mois de l'occupation allemande, réunir une importante documentation. De retour en Suisse, M. Füglister a voulu, par des conférences accompagnées de la projection des photographies prises par lui, apprendre à ses compatriotes la vérité sur Louvain. L'émotion causée par ses révélations fut telle qu'on crut devoir lui interdire de les continuer. Cependant, après d'assez vives polémiques, l'autorisation de poursuivre ses conférences lui fut partiellement rendue et c'est ainsi que, le 9 mai dernier, il parlait à Genève devant un auditoire considérable où l'on comptait plusieurs personnages officiels et de nombreux professeurs de l'Université. Nous empruntons au *Journal de Genève* (5 mai) le compte rendu de cette conférence :

M. Füglister a raconté hier le sac de Louvain, en témoin oculaire, dans la salle de Réformation archi-bondée. Il a fait l'impression d'un très honnête homme qui se sent pressé de rendre hommage à la vérité en exposant des faits qu'il a vus et en s'efforçant de détruire les mensonges par lesquels on a cherché à travestir la vérité.

Pendant les premiers jours de l'occupation allemande, du 19 au 25 août, Louvain avait été soumis et calme. L'autorité municipale avait désarmé la garde nationale. On nourrissait les envahisseurs. On se prêtait en silence à leurs exigences. Ils l'avaient reconnu si bien, qu'ils avaient donné un témoignage public de satisfaction à la ville en faisant annoncer dans les églises que, vu la conduite exemplaire de la population, on libérerait les otages.

C'est le 25, à 8 heures du soir, que l'orgie sanglante s'est déchaînée.

Les Allemands ont prétendu que des civils avaient tiré

sur eux. M. Füglister est sûr que non. Aucun fait de ce genre ne s'est produit, sur aucun point de la ville et de ses faubourgs. La population n'avait pas une arme ; aucun conciliabule n'était possible et des exemples précédents avaient assez montré ce qu'on pouvait attendre de l'envahisseur, pour que la consigne de calme passif, donnée avec insistance par les autorités belges, fût respectée.

M. Füglister dément aussi la version d'après laquelle un détachement, battu par les Belges au bord du canal, aurait été rejeté en désordre dans la ville, pris par la garnison pour l'ennemi, une fusillade entre Allemands s'en serait suivie et on aurait cru ou feint de croire qu'elle était le fait d'habitants de Louvain. La bataille de ce jour là s'est livrée à plus de trente kilomètres de la ville et ne pouvait avoir de contre-coup jusque dans ses rues.

En revanche, notre compatriote affirme avec certitude que, dans un village voisin, une bataille s'était livrée entre Bavarois et Prussiens, qu'on tenait à dissimuler. D'ailleurs, il est évident pour lui que le sac était prémédité. Plusieurs soldats en ont donné à l'avance avis à des habitants auxquels ils voulaient du bien, les engageant à se mettre à l'abri. M. Füglister les nommerait, s'il ne craignait de les exposer à d'impitoyables représailles.

Le massacre et l'incendie ont commencé à une heure fixée d'avance, sur un signal. Un régiment s'est mis à tirer sur des bourgeois qui étaient en train de lui donner à boire et à manger. Les compagnies incendiaires dont on a parlé ne sont pas un mythe. M. Füglister les a vues opérer, dans un uniforme spécial, pourvues abondamment d'engins destinés à leur emploi et de matières inflammables. L'horreur fut indicible. Bientôt, abominablement ivres, les troupes s'abandonnèrent à des actes sans nom. Les officiers commandaient, M. Füglister les a entendus : « Tuez et brûlez tout. » Plusieurs d'entre eux ont du reste été abattus par leurs hommes qui avaient quelque grief à venger et le désordre était tel qu'un très grand nombre d'Allemands sont tombés sous des balles allemandes, comme les autopsies l'ont prouvé. Des civils inoffensifs, hommes, femmes,

enfants, bébés ont été tués. Il est impossible encore d'établir les chiffres, mais la population était de 43.000 habitants et il ne reste plus que 21.000 personnes à Louvain. Quelle est la proportion des fugitifs et celle des morts? On le saura peut-être un jour.

Il est faux que Louvain ait été bombardé. Après le premier soir de tuerie, on a ordonné à toute la population d'évacuer la ville, puis on a tiré trois coups de canon à blanc. Le vrai but était de permettre le pillage sans témoins. Il a été opéré d'une façon radicale et complète. Louvain est une vieille ville flamande. Beaucoup de familles nobles et bourgeoises possédaient des trésors artistiques, qui faisaient ressembler leurs maisons à de riches musées. Tout a été enlevé, chargé sur des trains spéciaux et emmené en Allemagne.

La ville n'a pas été entièrement détruite. Les agences allemandes qui seules, d'abord, l'avaient annoncé pour s'en vanter, l'ont démenti ensuite avec indignation. Il n'y a guère que 1.800 maisons incendiées. L'incomparable bibliothèque et la cathédrale de Saint-Pierre, dont les toitures avaient été badigeonnées d'un liquide inflammable, ne sont plus que ruines. On a attribué au major de Manteuffel l'honneur de ce que l'hôtel de ville a été sauvé. C'est à tort. Les Allemands ont tout fait pour y mettre le feu. L'édifice en porte des traces indéniables. Mais il était exclusivement en pierres : les tablettes incendiaires sont restées sans effet.

Le témoin suisse a raconté toute une série de faits spéciaux atroces dont il possède et garde les preuves. Ce qui s'est passé recule les bornes connues de l'horreur. Quatre régiments d'infanterie et le 7e hussards opéraient. A un certain moment l'autorité des chefs semblait perdue. Ils buvaient aux mêmes fioles que les hommes. On ne prenait plus la peine de les déboucher, mais on cassait les goulots à coups de sabre ou contre les murs. Certaines rues étaient jonchées de bouteilles vides. Et c'est vraiment la seule excuse possible de ce qui s'est passé, à supposer que c'en soit une.

M. Füglister, qui a recueilli des documents, des témoi-

gnages et des photographies, compte publier un livre racontant de façon complète ces journées et ces nuits effroyables. Il faut qu'on sache et il faut que justice soit faite un jour... L'enquête à laquelle un magistrat allemand, accompagné d'un secrétaire, a feint de se livrer, fut une comédie. M. Füglister met au défi les Allemands de permettre une instruction impartiale, opérée par des neutres, en garantissant aux témoins qu'ils ne seront pas inquiétés s'ils disent la vérité.

Quant au but du sac de Louvain, notre compatriote ne cherche pas à discerner. Il se borne à affirmer ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il sait, avec un courage et une loyauté de vrai Suisse. « J'estime, a-t-il dit, qu'ayant été témoin oculaire et auriculaire du sac de Louvain, ne pas révéler ce que je sais eût été de ma part une malhonnêteté. »

L'effet de ces conférences a été tel, que, d'une part, un excès de scrupule neutraliste a déterminé le gouvernement de Berne à les interdire de nouveau, et que, par ailleurs, M. Füglister a été l'objet de tentatives de corruption pour lui acheter ses documents. Et voilà qui est, semble-t-il, assez significatif. (1)

* * *

2° *Témoignage de l'abbé Gamarra.*

D'autre part, le *Courrier de la Plata* du 4 mars dernier publiait la traduction française du document suivant paru le jour même en espagnol dans *la Argentina*. Il s'agit du témoignage de l'abbé Gamarra, prêtre du Paraguay, et étudiant de l'Université de Louvain, qui fut à la fois témoin et victime des atrocités allemandes. Ce document avait été officiellement adressé, par ses signataires, à M. Renoz,

(1) Voir *Appendice* I.

ministre de Belgique à Buenos-Ayres. En voici le texte :

CONGREGACION DE LA MISSION

Fundada por San Vicente de Paul.

(LAZARISTATS.)

Calle Cochabamba 1467.

Buenos-Aires, 21 février 1915.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport que m'a laissé à son passage, pour vous être remis, M. Manuel Gamarra, prêtre du Paraguay, étudiant de l'Université de Louvain.

Cet ecclésiastique a quitté Louvain à la fin de décembre. Son témoignage sur les atrocités commises par les Allemands en Belgique aura peut-être quelque valeur pour certains esprits de ces pays américains.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

(s) N. BATTEMBOURG,
Supérieur des Lazaristes.

MONSIEUR LE MINISTRE DE BELGIQUE,

J'ai lu dans *La Nacion* et dans d'autres journaux du samedi 6 février courant, une communication de la Légation de Belgique relative à la manière dont a été traité le clergé catholique belge par les Allemands dans la présente guerre.

On y cite, entre autres nombreux faits, celui d'un groupe de 70 civils, où se trouvaient un prêtre américain et un espagnol, qui furent maltraités de toutes façons depuis Louvain jusqu'à Campenhout. Ce prêtre américain, c'est moi. Arrivé récemment de Belgique, dont j'ai réussi à sortir le 31 décembre dernier, j'ai vu de mes propres yeux quel-

ques unes des atrocités épouvantables commises systématiquement par l'armée allemande envers les prêtres, les femmes, les enfants et toute la population civile belge. Je désire donc les retracer à grands traits, afin de confirmer par mon témoignage les faits mentionnés dans la communication publiée par *La Nacion*, en y ajoutant quelques notes personnelles. De tout ce que je vais dire, je prends l'entière responsabilité et j'engage ma parole d'honneur.

Et d'abord j'affirme qu'il n'y a nulle exagération dans tout ce qui a été rapporté des fusillades isolées ou en masse, des incendies systématiques, des viols, des vols et autres crimes perpétrés par les soldats de Guillaume II.

L'Allemagne n'est pas seulement une nation civilisée : elle prétend marcher à la tête de la civilisation. Sa culture scientifique et sociale, son commerce, son industrie, tout y est de premier ordre, tout admirable. Et voilà justement pourquoi le monde demeure perplexe et stupéfait au récit de ce débordement inouï de sauvagerie chez les soldats allemands; à tel point que beaucoup de gens refusent d'y ajouter foi, incapables qu'ils sont de concevoir qu'un peuple aussi civilisé puisse ainsi dépasser en horreur les Vandales et les Huns.

Mais les faits sont là. Et ce ne sont pas des faits isolés, plus ou moins inséparables de l'état de guerre, et tels qu'il peut alors s'en commettre partout. Il s'agit d'actes exécutés méthodiquement, selon un plan général tracé à l'avance par une direction suprême.

On sait que l'état-major général de l'armée allemande a depuis longtemps adopté la théorie brutale de von Bernhardi et d'autres chefs, d'après laquelle on doit terroriser les populations ennemies et les rendre moralement et matériellement incapables de nuire aux opérations de l'envahisseur. D'ailleurs, ajoutent-ils, « la guerre ouvre la porte à tous les excès, qui sont en ce cas plus ou moins excusables », et « l'on doit prévenir les officiers et les soldats contre un humanitarisme exagéré ».

Imbus de ces théories, et engagés comme ils le sont dans une lutte colossale contre les ennemis puissants qui met-

tent en danger l'existence même de leur empire, les Allemands usent donc de tous les moyens à leur portée, et font abstraction complète de toute considération sentimentale et des prescriptions même des conventions de La Haye et de Genève...

J'en arrive aux faits mentionnés dans l'article de *La Nacion*, faits dont j'avais moi-même pleine connaissance, et auxquels j'en ajouterai quelques autres non moins atroces. Oui, les prêtres ont été particulièrement poursuivis pendant ces journées de terreur d'août et de septembre, sans que, du reste, d'autres non-combattants, hommes, femmes et enfants, en aient été moins cruellement martyrisés.

1° Le cas du curé de Bueken (village proche de Louvain) est absolument vrai. Le martyre de ce pauvre vieillard a eu lieu, le 21 août, en présence de plusieurs de ses paroissiens, qui avaient été forcés d'y assister. Tout ce qu'en rapporte la communication faite au journal est vérifié. Mais je dois ajouter qu'avant de le mettre à mort ses bourreaux lui coupèrent le nez et les oreilles et lui arrachèrent les ongles, ce qui a été constaté lorsqu'on l'exhuma pour lui donner une sépulture chrétienne.

2° Le martyre du curé de Gelrode (près de Tirlemont), le 24 août, est également vrai. Seulement, la communication ne porte pas les raffinements de cruauté et de basse perversité qui accompagnèrent son assassinat. L'infortuné (il s'appelait Dergent) fut emmené à Aerschot, où on le dépouilla de tous ses vêtements et on voulut le contraindre à abjurer sa foi. Comme il s'y refusait, on l'attacha à une croix en face de l'église et on lui broya la pointe des doigts des mains et des pieds à coup de crosse. Puis, on amena tous les habitants, qu'on fit défiler en les obligeant à uriner sur lui, chacun à son tour. Après l'avoir fusillé, on le jeta dans le canal Demer, d'où son cadavre fut retiré plusieurs jours plus tard et déposé dans la Barraque de Werchter.

3° Le curé de Schaffen, près de Diest, qui a pu se sauver en faisant le mort et dont la déposition est consignée dans

la communication, a négligé de dire qu'il fut pendu et dépendu trois fois devant tout le peuple atterré. On ne voit plus maintenant à Schaffen que des ruines et des familles dans la misère, pleurant la mort cruelle de plusieurs de leurs membres. J'y ai été et je l'ai vu.

4° Le 26 août, le vieux prêtre Tielemans, ancien curé de Saint-Joseph de Louvain, et un autre prêtre, furent mis à nu et enfermés vingt-quatre heures en une loge à cochons. « Schwein bei schwein », leur criaient les Allemands. Cela s'est passé sur la chaussée de Tirlemont, à Corbeek-Loo (Louvain). Ce fait n'est pas rapporté dans la communication.

5° Le 26 août, on a fusillé le P. Maximin, récollet, curé de Boven-Loo, qui prêtait ses services dans une ambulance de la Croix-Rouge. Il fut mis à nu avant d'être tué. Ce fait non plus n'est pas mentionné dans la communication.

6° Autre fait encore non rapporté :

A Blauwput (Louvain), le 28 août, on arrêta cinq religieux, frères de la Miséricorde, et on les promena tout nus dans les rues. Plusieurs femmes furent traitées de même.

7° Le Père Vincent, de l'ordre franciscain, vicaire de Werten (?), paroisse à côté de Louvain, a été fusillé le 27 août. Un soldat allemand, monté dans le clocher, tira quelques coups de fusil au passage de troupes allemandes, puis il accusa le prêtre d'avoir fait feu. Le malheureux fut saisi aussitôt et exécuté contre le mur du presbytère.

8° Un jeune jésuite a été fusillé le 26 août à Tervueren, (entre Louvain et Bruxelles), pour avoir été trouvé porteur d'un cahier de notes où il avait consigné quelques-unes des atrocités allemandes.

Ce sont là des cruautés sur lesquelles aucun doute n'existe, leurs victimes étant très connues à Louvain, où je me trou-

vais alors. D'autres semblables furent commises sur les membres du clergé d'autres villes et d'autres provinces. Les cas que j'ai cités sont ceux que je connais particulièrement, mais les autres ne sont pas moins certains. Les curés sont toujours des personnes très connues et leur mort ou leur disparition ne saurait passer inaperçue. L'authenticité de ces martyres est prouvée par les témoignages les plus dignes de foi. Un des motifs de la grande fureur des Allemands contre le cardinal Mercier est que le sage et vertueux archevêque a publié les noms de ses prêtres fusillés ou pendus. Des évêques aussi ont été maltraités. On cite les noms de près de cent prêtres belges assassinés ; ceux dont parle l'article de *La Nacion* sont les plus connus. Les diocèses de Namur, de Luxembourg, de Liége et de Malines en comptent le plus grand nombre.

On me demandera peut-être pourquoi ces violences spéciales contre les curés. La raison en est certainement dans la grande influence qu'ils exercent sur leurs paroissiens. Les Allemands, fidèles à leur principe de la terreur, n'ont rien de plus pressé dès qu'ils occupent une localité, que de prendre pour otages le curé et les notables, qu'ils fusillent sous le premier prétexte venu, en présence de la population, afin de la terroriser. Cet esprit brutal, inculqué par les chefs à leurs soldats bien disciplinés, explique seul tous les excès de cruautés inouïes dont se sont souillés les Allemands en Belgique, quoique, probablement, des haines et des perversités particulières y soient aussi pour quelque chose. Mais, somme toute, les vrais coupables sont les chefs militaires. Le peuple allemand ne sait rien de ce que ses soldats ont fait en Belgique ; si on lui parle des atrocités commises, il se figure que tout cela n'est qu'inventions et que calomnies. Je ne le crois pas coupable : il s'unirait au monde civilisé pour réprouver de tels attentats, s'il connaissait la vérité. Mais comme il est trompé ! Pauvre peuple, qui va rester à jamais déshonoré, à cause du militarisme effréné qui le domine !

Je vais maintenant raconter en peu de mots ce que j'ai eu à souffrir dans la catastrophe de Louvain. J'en ai envoyé

la relation plus détaillée à mon gouvernement au Paraguay, peu de jours après les événements. Cet article serait interminable si je voulais tout rapporter.

Plus tard je prouverai que l'incendie de Louvain et le massacre de ses habitants furent prémédités ; je veux seulement rappeler ici que, de la célèbre bibliothèque de l'Université, qui contenait plus de 200.000 volumes, il ne reste pas un morceau de papier, que, dans la partie centrale seulement de la ville, 1.400 des plus belles maisons ont été la proie des flammes, que, dans les environs, tout est en ruines, et qu'à peu près cinq cents hommes, femmes ou enfants, ont été fusillés ou brûlés vifs.

Et tout cela, pourquoi ? Rien, absolument rien, ne saurait le justifier. Accuser cette population pacifique d'avoir tiré sur les Allemands, c'est calomnier d'innocentes victimes...

L'avant-garde de l'armée de von Klück occupa Louvain sans coup férir, le 19 août à midi. Première erreur à rectifier : Louvain n'a pas été bombardée. Il n'y eut de combats que du côté de Tirlemont et de Diest, au Nord et à l'Est de Louvain. La destruction de cette ville a été expressément exécutée par une compagnie incendiaire, sept jours après son occupation. Le commandant de la place qui l'ordonna, se nommait Manteuffel, et c'est le 52e régiment d'infanterie qui s'y trouvait pendant ces premiers jours.

L'incendie commença à 7 heures et demie du soir, le 25 août. Pendant que la ville brûlait de toutes parts, les Allemands fusillaient les malheureux qui fuyaient de leurs logis en flammes. Ce fut une nuit d'une horreur inimaginable. La plupart des habitants réussirent néanmoins à échapper par les cours et les jardins. C'est ce que je fis moi-même, quand vers minuit commencèrent à flamber les maisons voisines de celle que j'habitais rue Juste-Lipse.

Le lendemain matin, je fus fait prisonnier et emmené à la gare vers 10 heures.

Avec moi se trouvait un Espagnol, le Père Catala, vice-consul d'Espagne, depuis peu, et supérieur d'un collège rue de la Station, qui fut incendié malgré le drapeau espagnol placé au-dessus de sa porte. Ce premier groupe de

prisonniers, au nombre de soixante-dix à quatre-vingts, renfermait des personnes très distinguées, avocats, médecins, etc. Nous étions cinq étrangers : le Père Catala, trois jeunes gens espagnols et moi. On nous mit en files de quatre, encadrées par des soldats qui nous insultaient et nous brutalisaient. A l'entrée de la rue de la Station, il y avait un cadavre en partie carbonisé; dans les corridors de la gare gisaient quinze ou vingt cadavres de civils fusillés. Et la ville, surtout dans ce quartier, était enveloppée de fumée et de flammes. Jours de terreur indescriptible !

Je tenais à la main mon passeport, prouvant ma condition d'étranger. Je cherchais à me sauver, par quelque moyen, de la mort que je sentais menaçante, car les Allemands, soldats et officiers, n'étaient plus en ce moment des hommes, mais des bêtes féroces. Dieu seul, par un miracle, pouvait nous sauver. On ne voulait rien savoir de mon passeport. Chaque fois que j'essayais de prouver mon innocence et ma nationalité américaine, les officiers me menaçaient et me frappaient. Quand je vis que tout était inutile, je me résignai et me préparai à la mort; mes compagnons firent de même...

Vers onze heures on nous mit en marche vers Malines, dans les environs de laquelle se battaient Belges et Allemands. A droite et à gauche de la route tout était en flammes. A Hérent, cinq kilomètres de Louvain, je vis dans un coin de mur le cadavre d'une fillette de douze à treize ans, brûlée vive. On nous maltraita terriblement tout le long du chemin. On nous faisait courir, nous arrêter, aller pas à pas, sous les coups de sabre, de crosse et de lance. Nous recevions des coups de pied, et des crachats. Et quelles injures, ô mon Dieu ! Je soutenais un vieillard malade, qui se traînait à mes bras pour échapper à la mort, car on l'eût percé d'une baïonnette ou d'une balle s'il se fût arrêté. Et, tous, nous nous regardions de temps en temps, stupéfaits de tant de barbarie. Enfin, nous arrivâmes à un champ, à neuf ou dix kilomètres de Louvain. On fit halte et un officier nous dit qu'on allait nous fusiller. Lui ayant répété que j'étais sud-américain, ainsi qu'en

témoignait mon passeport, il s'écria, les yeux flamboyants, que c'est moi qui serais fusillé le premier, « parce que j'avais tenu cachés dans mon église des fusils, des mitrailleuses et autres armes », et il m'ordonna de me taire. Puis on nous attacha les mains derrière le dos avec nos propres mouchoirs; les soldats se rangèrent et l'on fit tous les apprêts de l'exécution, nous laissant ainsi pendant un quart d'heure dans les affres de la mort.

On nous répartit ensuite en groupes, toujours emmenottés, devant les soldats déployés en tirailleurs, et l'on nous fit marcher ainsi par les champs, de village en village, vers les lignes belges. Partout les Allemands se sont comportés aussi lâchement avec leurs prisonniers, avec des enfants et des femmes, pour aborder les lignes ennemies.

A la tombée de la nuit nous arrivâmes à Campenhout, où nous passâmes la nuit enfermés dans l'église pendant qu'on se battait tout autour. Le lendemain, le Père Catala, les trois jeunes Espagnols et moi fûmes mis en liberté. Après mille difficultés nous pûmes gagner Bruxelles le 27 août à midi. Quant aux autres prisonniers, tous Belges, ils continuèrent toujours devant les tirailleurs jusqu'à Malines, où on les libéra enfin...

Les autres habitants de Louvain n'ont pas été mieux traités. Beaucoup furent emmenés prisonniers dans l'intérieur de l'Allemagne (Munsterlagen); plusieurs milliers furent traînés jusqu'à Tirlemont, des milliers d'autres passèrent toute une semaine dans les bois, nourris seulement des pommes de terre qu'ils allaient arracher dans les champs. Louvain resta vide de ses habitants pendant les 27, 28 et 29 août, et les Allemands en profitèrent pour piller méthodiquement, maison par maison, ce qui n'avait pas été incendié, de sorte que les familles qui rentrèrent ensuite, dont les logis étaient encore debout, n'y trouvèrent plus que les murs.

Ce que les Allemands ont fait à Louvain et dans toute la Belgique est inqualifiable. Le récit en remplirait des volumes. Pour moi, puisque Dieu m'a sauvé la vie, je suis content d'avoir été à même de voir ou de contrôler tant d'actes

iniques qui couvrent d'opprobre le militarisme allemand, et auxquels ont assisté d'ailleurs, quand ils n'en ont pas été eux-mêmes victimes, nombre d'étrangers et entre autres des Sud-Américains, Uruguayens, Brésiliens, Colombiens, etc., qui peuvent en attester également la vérité.

Manuel Gamarra,
Prêtre paraguayen, étudiant à Louvain.

*
* *

3° *Nouveau témoignage oculaire.*

Le témoignage de M. Grondijs, ceux de M. Füglister et de M. l'abbé Gamarra sont des témoignages directs. M. René Chambry en a recueilli personnellement un autre dont il s'est fait l'éditeur dans *l'Echo belge* d'Amsterdam et qui a paru depuis peu en brochure sous le titre : *La Vérité sur Louvain* (1).

La relation de M. René Chambry ajoute à ce qu'on sait des détails nouveaux, de ces épisodes « qu'on n'invente pas ». Son ensemble vient corroborer d'une manière frappante les divers récits déjà connus et la version de l'enquête officielle.

Quelques citations attesteront cette concordance dont aucune dénégation allemande ne saurait diminuer la force probante :

Le confident de M. Chambry a raconté jour par jour les faits depuis le mardi 18 août au soir :

... Le mercredi 26 août, au matin, un soldat allemand, accompagné d'un agent de police et précédé d'un tambour, parcourut les rues, à un des rares moments d'accalmie. Il faisait office de crieur public, annonçant :

« Personne ne doit quitter la ville. Il n'y a plus de dan-

(1) René Chambry, *La Vérité sur Louvain*, Payot, éditeur.

ger : on ne brûlera plus ! Mais la garde civique doit se réunir à 2 heures de l'après-midi. »

Peu après, la fusillade recommençait, ce qui ferait croire que, parfois, les soldats agissaient à leur guise. Mon frère qui était garde civique voulut aller consulter un ami. Il dut bientôt rebrousser chemin. On tirait, en effet, de tous les côtés à la fois et il paraissait matériellement impossible de passer. Deux camarades lui dirent qu'on avait convoqué la garde civique pour enterrer les victimes de cette tuerie. Il rentra un instant, décidé, malgré tout, à se rendre à l'appel. Notez que tous les gardes étaient en civil et sans armes. Mon frère nous souhaita l'au-revoir et nous quitta. Depuis, nous ne l'avons plus jamais revu. Il a été emmené en captivité en Allemagne.

Les gens, tous les gens, étaient comme fous. La fusillade, l'incendie, l'incertitude d'événements qu'on essayait vainement de comprendre, l'incohérence des ordres donnés aux soldats allemands et qui se manifestait tantôt par l'accalmie la plus complète, tantôt par une recrudescence dans le meurtre et la destruction, nous affolaient littéralement.

Le boulevard de Tirlemont, la plus grande partie de la rue de la Station, de la place du Peuple, la place de la Station, les Halles et la Collégiale de Saint-Pierre continuaient de brûler. Il faut croire que le résultat auquel visaient les Allemands n'était pas atteint car (un exemple entre cent) la maison de l'infortuné M. David Fisbach ne flambant plus (peut-être les murs insuffisamment calcinés cachaient-ils des indices révélateurs) fut arrosée de benzine. L'incendie reprit de plus belle. C'est la preuve que la destruction de la ville n'a pas été le résultat d'un ordre spontané qui devait seulement épouvanter la population. Devant notre maison, des soldats défilaient sans cesse, tiraillant de droite et de gauche, suivant leur bon plaisir. Une figure effrayée se montrait-elle aux croisées, aussitôt une grêle de projectiles sifflait, atteignant parfois le but. Les morts ne se comptaient plus (1).

---

(1) RENÉ CHAMBRY, *La Vérité sur Louvain*, p. 22.

Le lendemain 27 août, le lugubre exode des habitants de Louvain est ordonné (1) :

...Nous nous concertions sur la conduite à tenir en cas d'alerte, lorsqu'un coup de crosse ébranla la porte. Des soldats nous ordonnaient de quitter la maison sur-le-champ, la ville, disaient-ils, devant être bombardée. Ils se rendaient ainsi de porte en porte, porteurs de cette épouvantable nouvelle ! Il allait donc falloir tout abandonner, tout ce qui nous était cher, que peut-être nous ne reverrions jamais plus et, ruinés, courir au devant d'un sort misérable. Devant l'avenir tragique qui nous attendait vraisemblablement, nous eussions, mille fois, préféré attendre la mort, stoïquement, sous notre toit. Mais l'ordre était formel. Il fallait obtempérer. Des soldats y veillaient d'ailleurs et nous fuîmes, sans pouvoir rien emporter, mes vieux parents brisés par l'émotion et la douleur! Voyant notre indécision sur le chemin qu'il convenait de suivre, le Dr T., notre voisin, prit sur lui de nous conduire à l'ambulance de l'Institut Saint-Thomas, rue de Tirlemont. L'incendie consumait lentement la place du Peuple dont le terre-plein, lorsque nous y passâmes, était encombré de chaises de salons, de tables, d'objets hétéroclites. Une charrette était abandonnée, le cheval mort, en travers du pavé. Bientôt nous atteignîmes l'ambulance où nous nous imaginions être en sécurité. Nous y vîmes notamment Mme la baronne de D., sa mère, ses enfants et ses domestiques, M. V. et ses enfants, un professeur d'université dont j'ignore le nom, une dame, un ecclésiastique, les docteurs Tits, de Coninck, Paul Debaisieux et le professeur Neerincx, qui demanda à un officier si les ambulances seraient respectées. La réponse fut qu'il était impossible de rien garantir, et qu'un obus égaré pouvait atteindre une bâtisse protégée par le drapeau de la Croix-Rouge. Nous croyions tous à un bombardement. Les blessés, parmi lesquels l'ingénieur A., de la rue des Joyeuses-

(1) René Chambry, *La Vérité sur Louvain*, p. 26 et suivantes.

Entrées, atteint la veille, furent descendus dans les caves. Nous reçûmes l'ordre de nous remettre en route et de nous diriger vers la gare.

Ceux qui ont vu la place de la Gare vous diront que c'était la désolation. Tous les immeubles étaient en ruines et fumaient encore. Nous apercevions, dans la station, des milliers de gens parqués comme du bétail. Il y avait là des personnes de tout âge, de toute condition, depuis de simples ouvriers jusqu'aux plus riches bourgeois. On m'affirme y avoir même vu la famille de M. M., secrétaire communal, poussée de force dans des vagons qui partaient pour l'Allemagne. Tous les carreaux du grand hall étaient brisés. De loin, nous distinguions distinctement des soldats qui mettaient en joue ces pauvres gens sans armes, inoffensifs et tremblants de peur.

Nous regardions, atterrés, incapables de prendre une décision, le regard perdu.

Quel chemin devions-nous prendre, arrivés à l'intersection du boulevard Tirlemont et de la place de la Gare! Nous hésitions, lorsqu'un soldat près de nous fit un signe discret, un seul signe presque imperceptible. Du doigt, il nous indiquait la route à suivre : c'était le boulevard. Je regardai un instant cet homme, notre sauveur : pas un muscle de son visage ne bougeait, mais ses yeux, ses pauvres yeux, étaient d'une indicible tristesse. Son geste, c'était le salut. Un petit geste de rien du tout et qui allait sauver toute une famille! Je m'explique : si nous nous étions rendus à la gare, ainsi que nous en avions reçu l'ordre à notre départ de l'ambulance de la rue de Tirlemont, c'était la séparation suivant une consigne inflexible : les hommes à gauche, les femmes à droite. Nous serions-nous jamais revus? Peut-être mon père, malgré ses soixante-dix ans, eût-il été envoyé en Allemagne, comme tant d'autres. Tous les vingt mètres, le long du boulevard, des sentinelles étaient échelonnées, l'arme chargée dirigée vers la foule. La grande majorité se moquait et ricanait, bousculant le troupeau en marche vers des destinées lourdes de larmes. Et cependant, je remarquai la profonde tristesse que certains ne parvenaient pas à cacher. On

sentait qu'ils auraient voulu venir en aide à tous ces malheureux qui avaient perdu, en une heure, le fruit d'années de labeur.

. . . .

Mêlés à la foule grouillante, nous montâmes le boulevard. Il était midi. Le spectacle était triste, triste à pleurer. Des maisons flambaient encore le long de cette artère, allumées par un ordre implacable, ni plus ni moins que s'il se fût agi d'un travail urgent de désinfection !

J'y ai vu des cadavres de civils, exsangues parmi des flaques de sang et tout gonflés d'être restés en plein air si longtemps. Comment oublier ces visions d'horreur ? Des gens qui marchaient à nos côtés racontaient qu'au coin de la rue Marie-Thèrèse, devant un groupe de maisons en construction, sept malheureux, dont un Père capucin, liés ensemble, furent enterrés sous la chaux vive...

Ah ! les récits entendus au cours de cette marche forcée, et que j'ai tout lieu — sans en avoir été moi même témoin — de croire véridiques. Ici, c'est M. de Flandre qui aurait été fusillé avec son fils ; là, l'architecte Lenertz, un Luxembourgeois, emmené tout à coup, après avoir ouvert sa porte aux Allemands qui frappaient à coups redoublés. Lorsque sa femme se rendit sur le pas de la porte, anxieuse de n'avoir pas vu revenir son mari, elle se trouva brusquement en présence d'un cadavre étendu sur le trottoir. Mais elle ne le reconnut pas : il était déjà méconnaissable ! Ce fut son frère qui l'identifia. Ceux qui n'avaient pas été massacrés étaient prisonniers. A preuve ce récit que m'a confié Mme H., lorsqu'elle nous rencontra quelques semaines plus tard. Elle se trouvait avec son mari à l'intérieur de sa maison lorsqu'un violent coup de crosse secoua la porte. Son mari, sans défiance, ouvrit. Il fut arraché littéralement de chez lui. Sa femme, atterrée, entendit crier son nom comme un appel désespéré, et ce fut tout ! Elle se réfugia dans sa cave, car déjà les soldats pénétraient dans la maison. Ils se mirent aussitôt à tout démolir ; les bahuts étaient renversés, les chaises cassées, les lustres arrachés, les glaces brisées à coups de feu. Un tapage infernal ! La malheureuse ne bougea plus, vivant là

des heures angoissantes. Bientôt, elle s'aperçut que sa maison était en feu, et alors passèrent des heures et des heures, un jour et tout une nuit, de terreur. Le lendemain, à moitié asphyxiée et mourante de faim, Mme H. appela au secours. Un homme qui passait vint la délivrer, mais la pauvre femme, les cils et les paupières brûlés, avait momentanément perdu la vue. Je l'ai rencontrée, comme je le disais, trois semaines plus tard, et elle commençait seulement à recouvrer l'usage de ses yeux !

Que de tortures, que de supplices ! Et partout des maisons achevaient de brûler, comme des flambeaux. Tout le côté droit du boulevard a été détruit, à l'exception d'un seul immeuble. Par contre, le côté extérieur a moins souffert.

Une constatation me surprit aussi : le bas des portes des maisons était défoncé. Des témoins affirmaient que, le panneau inférieur soulevé, les incendiaires lançaient par cette ouverture de petits barils de matières inflammables ou des pastilles incendiaires, que nous avons eues entre les mains, et qui allaient fournir un élément précieux à l'incendie...

Enfin, nous atteignîmes la porte de Tirlemont. Il fallait obliquer à gauche. Mais l'encombrement était tel qu'on piétinait sur place. On ne voyait que des têtes, un océan de têtes. Oh! les pauvres figures désolées, les malades poussés dans de petites voitures, les mères qui ralliaient autour d'elles des familles nombreuses, et jusqu'à un paralytique qu'on poussait tant bien que mal, dans un fauteuil de salon !

Des deux côtés de la route, les Allemands formaient une haie ininterrompue. On aurait voulu se jeter sur eux, les mordre ou les griffer, ces féroces exécuteurs d'ordres abominables et tels qu'il faut remonter loin dans la nuit des temps pour en trouver de semblables.

A ce moment, il faisait grand vent, une pluie implacable nous fouettait. Alors le pauvre troupeau, tremblant, livide, malade et endurant mille souffrances, se mit péniblement en marche vers Tirlemont qui nous apparaissait comme l'oasis rêvée où nous pourrions enfin respirer, loin de la cohue qui nous pressait, nous étouffait, et parfois

nous soulevait littéralement comme une vague, nos pieds ne touchant plus terre !

On avançait avec peine et il fallait s'arrêter tous les 10 mètres. Parfois, un Allemand nous demandait si nous n'avions pas d'armes ! La question eût été vraiment grotesque, en un moment moins douloureux. Ceux qui marchaient avec trop de difficultés étaient poussés à coups de crosse. Par contre, quelques soldats, écœurés probablement de la brutalité d'un chef, offraient à boire aux femmes et aux enfants. Ils étaient les témoins impuissants de ce douloureux exode. Ils regardaient avec une expression de désolation que je n'ai pu oublier. Mais c'était une minorité, à peine quelques-uns... Les autres exprimaient une joie féroce, comme s'ils eussent éprouvé le plus cruel plaisir à voir chasser de chez eux des vieilles femmes et des vieillards, des petits enfants et des malades ! Oh ! le saisissant, le poignant spectacle, inoubliable !

Sur les accotements de la chaussée, des canons étaient braqués, comme si la soldatesque redoutait encore que ce troupeau pût lutter, ongles et dents, contre de rudes gaillards armés de pied en cap. Fameuse manifestation, en vérité, et bien faite pour provoquer la colère de ces vaincus, si ces vaincus avaient encore été capables d'un sursaut d'énergie, de révolte ! Mais non ! Ceux-là qui avaient tout perdu, leurs parents et leur biens, anéantis par les multiples émotions de cette soudaine catastrophe, n'étaient plus capables de redresser la tête. C'était une capitulation tacite et unanime de toutes les énergies !

Brusquement, on entendit trois coups de canon qui semblaient avoir été tirés de la plaine des manœuvres, pour faire croire que le bombardement de la ville commençait. Sinistre plaisanterie, poudre brûlée aux moineaux.

A peine avions-nous dépassé la villa des Conifères, appartenant à M. A. Carnoy, que, d'une ferme abandonnée, des soldats nous appelèrent : « Kommen Sie mal hier : Gastfreiheit, Gastfreiheit ! » (Venez donc ici : hospitalité ! hospitalité !)

Des malheureux, croyant au salut, entrèrent sans mé-

fiance. Mais, seuls les hommes purent ressortir, jetés du reste à la porte, sans discussion. Les soudards gardaient les femmes... Voilà comment ils comprenaient l'hospitalité!

Ce guet-apens nous avait fait hâter le pas, d'autant que les soldats criaient à tout instant : « Nach Tirlemont! Jeder nach Tirlemont! »

Pour la deuxième fois, la chance nous sourit. Nous n'allâmes pas plus loin ! Un chemin de traverse s'offrait à nous. De braves paysans nous aidèrent à quitter la cohue. Nous étions sauvés! Or, comme nous résidions à Bierbeeck, quelques jours après l'exode de la ville entière, les Allemands ordonnèrent à tous les Louvanistes de regagner leurs maisons. Ordre était donné aux citadins de se rendre à la maison communale et les paysans ne pouvaient plus recevoir qui que ce soit. Terrorisés, la plupart d'entre eux fermèrent donc leurs portes aux gens sans abri !...



De nombreux témoignages, pareillement confirmatifs, pourraient encore être relevés ici. Nous devons nous borner. Signalons, du moins, le « récit » d'un bourgeois de Louvain publié, au lendemain des événements, dans la *Flandre libérale* de Gand et dont M. Roland de Marès cite les passages les plus topiques dans son remarquable livre : *La Belgique envahie* (1).

On trouvera également de nombreuses précisions et d'utiles commentaires dans *La Belgique sanglante* du poète Émile Verhaeren (2) ; dans *La Belgique neutre et loyale* de M. Émile Waxweiler, membre de l'Académie royale de Belgique (3); dans *La Guerre de Flandre*, par M. Alexandre Powell (4); dans *Le Crime*

---

(1) Crès, éditeur.
(2) Editions de la *Nouvelle Revue française*.
(3) Payot, éditeur.
(4) Larousse, éditeur.

de Guillaume II et la Belgique par un témoin oculaire, Paul Van Houtte (1). *Les Cruautés allemandes*, *réquisitoire d'un neutre*, par M. Léon Maccas, docteur en droit de l'Université d'Athènes (2) sont également un recueil de faits, très précieux à consulter. Enfin, nous ne saurions passer sous silence les pages émouvantes que M. Pierre Nothomb a consacrées à Louvain dans son livre : *Les barbares en Belgique* (3).



(1) Aug. Picard, éditeur.
(2) Nouvelle Librairie nationale.
(3) Perrin, éditeur.

IV

L ALLEMAGNE AU PILORI

1. — Les protestations.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères de Belgique, en date du 29 août, annonçait à tous ses représentants le forfait de Louvain et les chargeait de dénoncer, aux gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, les violations du droit des gens et des conventions internationales dont les armées allemandes venaient une fois de plus de se rendre coupables.

Concurremment avec cette notification diplomatique, la presse révélait, dans tous les pays, le vandalisme et l'atrocité germaniques et ces révélations soulevaient partout une véritable stupeur. Au fur et à mesure que les premiers récits des faits recevaient de nouvelles confirmations, la stupeur fit place à l'indignation et, de tout le monde civilisé, s'éleva un cri unanime d'horreur et de pitié.

Sans doute, plus tard, après la défaite totale de l'odieux agresseur, pourra-t-on rassembler les innombrables témoignages de la réprobation universelle, et en constituer le *Livre d'Or* de Louvain.

Il est actuellement fort difficile même de connaître toutes les protestations qui ont en quelque sorte un caractère officiel et par lesquelles les dignitaires ecclésiastiques, les Académies, les corps savants, les représentants qualifiés de l'intelligence, des arts et des lettres, dans toutes les nations, ont tenu à signifier le sentiment de révolte des consciences droites à l'égard de l'Allemagne que sa conduite de la guerre met au ban de l'humanité.

Ajoutons que, parmi ces protestations, il en est un certain nombre qui ne se sont produites qu'après de nouveaux attentats et ont dans une même formule réprouvé les destructeurs de Reims, d'Ypres, d'Arras et les incendiaires de Louvain.

C'est donc simplement à titre d'indication, sur un point dont la documentation reste à faire, que nous signalons ici quelques protestations notoires.

Protestation de l'Académie française. (Séance du 22 octobre 1914.)

« L'Académie française proteste contre toutes les affirmations par lesquelles l'Allemagne impute mensongèrement à la France ou à ses alliés la responsabilité de la guerre.

« Elle proteste contre toutes les négations opposées à l'évidente authenticité des actes abominables commis par les armées allemandes.

« Au nom de la civilisation française et de la civilisation humaine, elle flétrit les violateurs de la neutralité belge, les tueurs de femmes et d'enfants, les destructeurs sauvages des nobles monuments du passé, les incendiaires de l'université de Louvain, de la cathédrale de Reims, qui voulurent aussi incendier Notre-Dame de Paris.

« Elle exprime son admiration aux armées qui luttent comme nous contre la coalition de l'Allemagne et de l'Autriche.

« Avec une émotion profonde, elle envoie un salut à nos soldats qui, animés des vertus de nos ancêtres, démontrent ainsi l'immortalité de la France. »

Protestation de l'Académie des sciences morales et politiques. (Séance du 31 octobre 1914.)

« L'Académie des sciences morales et politiques vouée plus particulièrement à l'étude des questions juridiques, psychologiques, morales et sociales, rappelle la protes-

tation portée devant elle dès le 8 août par son président ainsi que la déclaration insérée sur sa demande dans le mémoire lu par M. Louis Renault le 26 octobre à la séance des cinq Académies.

« Elle affirme de nouveau qu'elle croit accomplir un devoir de sa fonction en signalant dans les actes du gouvernement allemand et dans son mépris de toute justice et de toute vérité une régression à l'état barbare.

« De nouveau, elle flétrit la violation des traités et des attentats de tous genres contre le droit des gens, commis depuis la déclaration de la guerre par le gouvernement impérial et par les armées allemandes. »

Protestation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Séance du 30 octobre 1914.)

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui représente dans l'Institut de France l'étude des grandes civilisations historiques, a été profondément émue, depuis l'ouverture des hostilités, des actes de barbarie disciplinée, exécutions d'otages, massacres de non-combattants, de femmes et d'enfants, commis en Belgique et en France par les armées allemandes, en violation des lois de la guerre.

« Si elle n'a pas protesté déjà contre ces actes abominables ni contre des destructions impies, que ne justifiait aucune raison militaire, telles que l'incendie de Louvain, le bombardement des cathédrales de Malines et de Reims, la tentative criminelle dont Notre-Dame de Paris a été l'objet, c'est que ces violences lui paraissaient assez hautement réprouvées et flétries par l'indignation qui s'élevait de toute part.

« Mais aujourd'hui, l'appel (1) qui vient d'être adressé à l'opinion publique, en vue de l'égarer, par un certain nombre de savants allemands, ne lui permet plus de garder le silence.

---

(1) Voir à ce propos, ch. v, p. 144.

« Elle a été douloureusement surprise de voir que des hommes illustres, quelques-uns même de ceux qu'elle avait associés à ses travaux et à qui elle avait cru pouvoir confier ainsi une part de son honneur, n'ont pas craint, pour excuser ces crimes, de nier les faits les plus certains; et cela, sans enquête personnelle, au mépris de tous les témoignages et de l'évidence même, sur la foi et peut-être sur l'ordre d'un gouvernement qui a fait profession de n'attacher aucune valeur à la parole donnée.

« En conséquence, elle déclare que ceux qui ont mis ainsi l'autorité de leur nom au service de la violence, pour l'aider à se déguiser, lui paraissent avoir manqué gravement à un devoir d'honneur et de loyauté. »

Protestation de l'Académie de médecine. (Séance du 27 novembre 1914.) — Du rapport de la commission chargée de répondre aux dénégations des intellectuels allemands, nous extrayons ce passage :

« Depuis trois mois et demi, la France soutient héroïquement la guerre la plus cruelle, sur son territoire et sur celui de l'admirable Belgique. Ce qu'a été dès le premier jour cette guerre, nous le savons tous, et nul d'entre nous n'ignore qu'il faut remonter bien loin dans l'Histoire, jusqu'aux temps lointains des invasions des barbares pour trouver les mêmes scènes de dévastation et d'horreur. Par le feu, par les bombes incendiaires, la destruction a été portée partout où pouvait atteindre l'ennemi ; le vol et le pillage ont été pratiqués par ordre, la cruauté disciplinée est devenue une méthode allemande. L'Histoire a déjà recueilli tous les faits, elle n'oubliera ni Louvain, ni Malines, ni Arras, ni Senlis, ni tant d'autres villes dévastées ; elle dira que notre sanctuaire national le plus sacré, la cathédrale de Reims, cette merveille de notre art français, a été détruite froidement, sans motif militaire, et dans le seul but de nuire et d'anéantir un trésor de souvenirs et de beauté. »

Protestation de la Société des antiquaires de France. (26 septembre.)

« Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié et détruit intentionnellement la cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'art français du moyen âge, s'est écroulé dans les flammes ! L'univers civilisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse ; elle éclairera la postérité.

« La Société nationale des antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité. Elle convie instamment les sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations à joindre leurs protestations motivées à la sienne. »

Protestation de la Société française d'archéologie. (2 octobre.)

« La Société française d'archéologie adresse à ses quarante-huit membres belges, à l'Académie royale d'archéologie de Belgique et à la Fédération historique de l'héroïque nation l'expression de sa douloureuse sympathie pour les ruines accumulées à Louvain, à Malines et à Termonde par la fureur incendiaire des armées allemandes... »

Protestation de l'Académie royale et de la Société des antiquaires de Londres. — Ces corps savants ont adressé à l'ambassadeur des Etats-Unis une requête pour « prier son gouvernement d'user de sa puissante influence auprès du gouvernement allemand pour mettre un terme à la destruction inutile des monuments anciens et des reliques inestimables de l'histoire de

l'art entreprise par les armées allemandes ». Les protestataires concluent ainsi :

«... La destruction poursuivie par l'armée allemande *méthodiquement et conformément à des ordres supérieurs*, des magnifiques monuments, bibliothèques, universités et œuvres d'art de Louvain, Malines et autres villes belges, et de la cathédrale de Reims, dépasse la licence ordinaire des opérations de guerre, et tend à montrer que, à défaut d'une protestation effective, aucun monument, malgré son intérêt archéologique et artistique, aucune relique sacrée de l'histoire ne peuvent être considérés comme en sûreté dans les régions envahies par l'armée allemande. »

Manifestations des Universités françaises. — Non contentes de répondre, comme on le verra plus loin, aux incroyables manifestes des intellectuels et des Universités d'Allemagne, les Universités françaises avaient tenu à donner, à la Belgique éprouvée, un témoignage encore plus explicite de solidarité. C'est ainsi que plusieurs de ses maîtres, privés de leur chaire, ont été invités à reprendre leur enseignement parmi leurs collègues français. L'Université de Bordeaux s'est ouverte pour M Wilmotte, de Liége, celle de Poitiers pour M. de Wulf, l'éminent professeur de philosophie de Louvain ; et deux autres professeurs de Louvain, MM. Delannoy et Doutrepont, donnèrent au collège de France des cours fort suivis. D'autre part, plusieurs Universités s'étaient offertes à recevoir les étudiants de Louvain.



L'Institut catholique de Paris et l'Université de Louvain. — L'Institut catholique de Paris ne pouvait pas rester indifférent aux tragiques événements dont l'Université de Louvain est la victime. Mgr Baudrillart,

recteur, s'était empressé de se mettre à la disposition du cardinal Mercier qui répondait à ses offres par la lettre suivante :

Malines, le 24 octobre 1914.

« Cher Monseigneur,

« La sympathie que vous voulez bien me témoigner en cette crise douloureuse m'a profondément touché.

« La destruction de notre vieille *Alma mater* est un désastre dont mieux que personne vous mesurerez l'étendue. A lire votre lettre si cordiale, je devine votre émotion.

« Merci pour le réconfort que vous m'apportez. Merci aussi pour l'initiative généreuse que vous vous proposez de prendre, à l'effet de nous aider à reconstituer notre bibliothèque incendiée (1).

« Soyez-en assuré, l'annonce de votre démarche sera accueillie par le corps académique de Louvain et surtout par Mgr le Recteur de l'Université, avec une vive reconnaissance.

« Dès que j'aurai le moyen d'atteindre Mgr Ladeuze, je lui ferai part de vos condoléances et de votre projet.

« Veuillez agréer, cher Monseigneur, les assurances de ma gratitude et de mon affectueux dévouement.

O. D. Card. Mercier, arch. de Malines. »

Et, dans le rapport qu'il présentait à l'Assemblée générale annuelle de l'Institut catholique, le 25 novembre 1914, Mgr Baudrillart annonçait que la vieille maison des Carmes avait accueilli les séminaristes de Gand et il ajoutait :

De même que nous ouvrons de plein cœur nos portes à des séminaristes de Gand, de même nous recevrons, sans réclamer d'eux nulle rétribution scolaire, les étudiants de

---

(1) Dans la séance du 8 novembre 1914 de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, son président M. Bergson annonçait, d'autre part, la formation d'un Comité en vue de contribuer à une restauration de la Bibliothèque de Louvain.

Louvain qui, n'étant pas pris par le service militaire et ne pouvant rentrer chez eux, voudraient venir à nous. Trop heureux serions-nous de témoigner ainsi nos sentiments fraternels à l'égard de la grande Université catholique et de contribuer de toutes manières à panser les plaies que lui ont faites les barbares, en un jour qui restera pour les siècles l'opprobre de l'Allemagne !

L'Université de Cambridge et Louvain. — Les journaux du 25 octobre publiaient la « communication » suivante :

« Dans une lettre aux autorités académiques de l'Université de Cambridge, M. le professeur Van den Ven, fait savoir que S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines et le « recteur magnifique » de l'université de Louvain ont décidé de donner suite à l'invitation généreuse de l'Université de Cambridge, et pour autant que possible rétablir immédiatement à Cambridge les cours de Louvain.

« Tous les professeurs de Louvain sont priés de se rendre aussitôt que possible à Cambridge, où une hospitalité cordiale les attend.

Dr John G. Vance. »

Protestation de l'Université de Neuchâtel (Suisse).

« **Monsieur le Recteur et Messieurs les Professeurs,**

« Chers collègues,

« Le Sénat de l'Université de *Neuchâtel* en Suisse, réuni, pour la première fois depuis la guerre, le 19 décembre 1914, a décidé à l'unanimité de ses membres, de vous adresser l'expression des sentiments qui remplissent leurs cœurs.

« C'est avec la plus douloureuse sympathie que nous avons appris les malheurs sans nom qui se sont abattus sur la Belgique, plus particulièrement sur la ville de Louvain et sur sa glorieuse et florissante Université.

« Ce n'est pas la Belgique seulement qui a été atteinte par la destruction des précieux trésors que contenait votre célèbre bibliothèque ; c'est la haute culture dans le monde entier qui en porte le deuil avec vous. Tous les pays où l'intelligence est honorée ne peuvent que se sentir étroitement solidaires d'une telle infortune, et tous souffrent quand un seul d'entre eux en est victime.

« Nous déplorons votre injuste malheur avec une sensibilité d'autant plus vive et profonde, que nous ne saurions oublier les relations fraternelles qui nous ont liés à vous lors des fêtes du 75e anniversaire de l'Université de Louvain. Vous avez tenu à associer à ce jubilé l'Université de Neuchâtel, la plus modeste des hautes écoles suisses.

« Le délégué que nous avions chargé de vous porter nos félicitations et nos vœux trouva auprès de vous l'accueil le plus cordial ; il revint plein d'admiration pour l'activité et l'éclat du foyer de lumière qu'il avait eu le privilège d'approcher et qui constitue le trésor et l'honneur de votre cité.

« Aujourd'hui, nous Suisses, citoyens d'un peuple libre et neutre, nous pleurons avec vous sur la dispersion et la ruine de tant de richesses morales. Mais nous avons aussi, avec la certitude que l'âme et l'esprit d'un peuple ne sauraient périr, le ferme espoir que l'heure viendra où la Belgique, rendue à elle-même, reconstituera, par un magnifique effort national, sa vie intellectuelle momentanément suspendue par les horreurs d'une guerre dont elle est innocente.

« Neuchâtel, le 4 février 1915.

« Au nom du Sénat de l'Université de Neuchâtel.

LE RECTEUR. »

Protestation de la Société des études historiques. — La Société des études historiques, réunie sous la présidence de M. Lacour-Gayet, membre de l'Institut, s'est associée d'un vœu unanime à la vigoureuse protestation des antiquaires de France contre le vanda-

lisme des armées allemandes, et a nommé membres d'honneur, en expression d'admiration pour l'héroïsme des Belges : MM. Fr. Cumont et H. Pirenne, professeurs à l'université de Gand, Ch. Michel et Mahaim, professeurs à l'université de Liége, et Van der Linden, professeur à l'université de Louvain.

Protestation de l'Association des Bibliothécaires français. — L'Association des bibliothécaires français, réunie en assemblée générale, le 11 avril 1915, dans l'Hôtel des Sociétés savantes, a voté à l'unanimité la motion suivante :

L'Association des bibliothécaires français s'associe aux protestations qui ont été formulées par les corps savants contre le vandalisme commis par les armées allemandes.

C'est aux bibliothécaires que sont confiées la conservation et la garde des plus précieux trésors de l'humanité civilisée. Ils s'élèvent avec indignation contre les incendies de Reims, d'Ypres et de Louvain, et tant d'autres attentats méthodiques, commandés et prémédités, que ne justifiait aucune nécessité militaire. Ces crimes demeureront une honte ineffaçable pour un peuple qui s'enorgueillit de sa puissante organisation scientifique, de sa culture intellectuelle et de sa prétendue moralité.



Protestations dans les pays neutres.

Elles furent innombrables et elles sont continues. Impossible de songer même à une énumération. Bornons-nous à signaler quelques dépêches qui, dès le lendemain de l'attentat allemand, attestèrent l'indignation universelle :

Italie. — La destruction de Louvain a provoqué à Rome et dans toute l'Italie une profonde émotion. Les journalistes italiens ont signé une lettre invitant les citoyens à porter leur carte de visite à la légation de Belgique à Rome. Parmi les signataires, on remarque MM. Bergamini, directeur du *Giornale d'Italia;* Falbo, directeur du *Messaggero ;* Scarfoglio, du *Mattino;* Cossola, directeur du *Secolo;* Amendola et Civinni, correspondants du *Corriere della Sera;* Coen, correspondant de la *Perseveranza;* Volpe, du *Piccolo* de Trieste ; Ciccoti, rédacteur politique à l'*Avanti,* et autres publicistes des journaux de toutes nuances, depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes.

A la suite de cet appel, la légation belge a reçu également des cartes provenant de toutes les classes de la société. L'*Avanti* publie un article indigné se terminant ainsi : « M. G. Hauptmann peut désormais monter en chaire pour célébrer la civilisation germanique ; les faits lui donnent un démenti. »

Le *Giornale d'Italia* publie sur le même sujet une lettre de l'illustre professeur d'anthropologie Sergi, qui proteste également contre le jet de bombes destructives sur Anvers.

M. Corrado Ricci, directeur des beaux-arts, qui avait pour Louvain une admiration spéciale, a manifesté sa grande douleur pour les ravages commis. (*Figaro.*)

Portugal. — On mande de Lisbonne que M. Oliveira Leone a adressé au secrétaire de l'Académie des sciences du Portugal une lettre dans laquelle il rappelle la protestation faite par cette académie contre la destruction de l'université de Louvain et émet l'idée qu'un tel attentat contre la civilisation a besoin d'une protestation permanente qui peut être, par exemple, la reconstitution de la bibliothèque de la même université. Quiconque, ayant publié des ouvrages imprimés, en offrirait un exemplaire à la ville de Louvain, signé et daté du jour de l'attentat (26 août 1914).

Les académies du monde entier recevraient les œuvres offertes et enverraient, après la guerre, les collections à la ville de Louvain.

Le conseil de l'Académie, adoptant l'avis proposé dans la lettre de M. Oliveira Leone, a résolu de convier les académies des sciences de tous les pays à ouvrir des souscriptions publiques, en livres, pour la bibliothèque de l'Université de Louvain, comme protestation permanente et solennelle contre la criminelle destruction de ce notable établissement scientifique. (*Temps.*)

Suisse. — Le mouvement de protestation contre l'incendie de Louvain se fait de plus en plus énergique dans la Suisse allemande. Le D[r] Trog, le critique bien connu, déclare dans la *Nouvelle Gazette* de Zurich, après avoir décrit les merveilles d'art qui se trouvaient à Louvain, que l'Allemagne regrettera un jour ce qui s'est passé dans cette ville.

Le D[r] Trog rappelle qu'en des circonstances semblables, en 1870, les Allemands s'étaient contentés de frapper le Mans d'une forte contribution de guerre, et il ajoute qu'on peut toucher du doigt les « progrès » accomplis depuis un demi-siècle.

Un autre journal, la *Züricher Post* publie un article de protestation plus énergique encore, émanant d'une personnalité très connue, et dans lequel on fait ressortir que la Belgique subit les horreurs de la guerre sans qu'il y ait eu vraiment un *casus belli* entre elle et l'Allemagne. Il est impossible aux autres États neutres d'assister à de tels actes sans éprouver un sentiment de révolte.

Quelle responsabilité encourra devant l'histoire le général qui donna l'ordre de détruire Louvain ! L'opinion des journaux zurichois est particulièrement intéressante à ce point de vue, Zurich étant la ville de Suisse où l'influence allemande passe pour être la plus puissante. Cette opinion prouve quel changement s'est produit dans les esprits. (*Journal des Débats.*)

On sait, au surplus, comment la sympathie des Suisses pour la cause des alliés — hautement affirmée dans d'importants quotidiens comme le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*, dans des organes catholiques comme l'*Echo Vaudois* — s'est traduite

par les nobles interventions de la Croix-Rouge Helvétique, et témoignée par le généreux accueil fait par nos voisins aux réfugiés et aux rapatriés. Nous avons déjà invoqué, d'autre part, le témoignage d'un Neuchatelois, M. Füglister (1), établi depuis plusieurs années à Louvain, et qui assista au sac de la malheureuse cité (2). Enfin, il ne faut pas oublier la courageuse attitude prise par l'illustre poète Spitteler (3).

États-Unis. — Les protestations ont été innombrables, dans la grande République américaine ; elles ont pris parfois le caractère de véritables manifestations, notamment dans les conférences données, dans les principales villes, par les délégués belges. Parmi les protestations les plus retentissantes, bornons-nous à signaler, car nous ne les connaissons pas toutes, celles de M. Samuel Harden Church, président de l'Institut Carnegie à Pettsburgh, et de l'éminent philosophe Baldwin. Ces deux protestations sont des ripostes cinglantes au « manifeste » des intellectuels allemands qu'on osait leur demander de propager.



Une adresse des femmes russes aux femmes belges.

Sur l'initiative de Mme Goremykine, femme du président du Conseil des ministres de Russie, et de Mlle Butzof, demoiselle d'honneur de l'impératrice Alexandra Feodorovna, les femmes russes ont envoyé aux femmes belges l'adresse suivante :

C'est à vous, mères, sœurs, épouses et filles des héros de Liége, Louvain et Anvers, que les femmes russes, dans un

(1) Voir *Appendice I.*
(2) Voir p. 55.
(3) Carl Spitteler : *Notre point de vue suisse*, Rascher et Cie, éditeurs à Zurich.

irrésistible élan d'admiration pour la défense héroïque de la Belgique, adressent leur salut fraternel, au moment suprême de votre lutte contre les hordes des nouveaux barbares qui envahissent le beau pays des Flandres et du Brabant.

Dans un affolement sanguinaire, au mépris des traités par lui-même signés, oubliant toutes les lois humaines et foulant aux pieds toute idée d'humanité, l'oppresseur allemand a fait irruption en Belgiqne, mettant tout à feu et à sang, pillant, tuant les femmes et les enfants; il a porté une main sacrilège sur vos églises et vos foyers.

Puisant une force invincible dans son droit, la Belgique, sous la conduite de son vaillant roi, s'est levée tout entière contre l'agresseur et a provoqué par sa valeur épique l'admiration du monde civilisé.

Nous adressons au Tout-Puissant nos ferventes prières, pour que le triomphe définitif du droit sur la force vous rende le calme et le bonheur dans vos foyers, et pour qu'il vous donne, en attendant, le courage de supporter jusqu'au bout les épreuves terribles par lesquelles vous passez.

Nous vous apportons du fond de nos cœurs, à vous toutes, qui, comme votre reine sublime si pleine de courage et d'abnégation, vous êtes dévouées aux soins des blessés et au secours des malheureux, notre sincère affection, nos sympathies les plus ardentes. Nous tenons à vous dire en ce moment d'horreur et d'angoisse : « Courage, avec l'aide de Dieu, nous triompherons! »



2. — Le Saint-Siège et la Belgique.

La guerre, en mettant aux prises les catholiques de plusieurs nations, créait au Saint-Siège une situation fort délicate. L'attitude de rigoureuse neutralité, qu'il crut devoir tout de suite adopter, ne pouvait toutefois pas faire obstacle à l'expression de paternelle commisération du Chef de l'Église à l'égard de l'héroïque

Belgique et des victimes innocentes d'une guerre férocement conduite.

En décembre dernier, mis au courant des faits concernant Louvain par le Primat de Belgique, le Souverain Pontife avait répondu au cardinal Mercier par une lettre où l'on lit, notamment :

«... *La divine Providence Nous a confié le soin de veiller sur tous les fidèles avec une sollicitude paternelle, par conséquent que ce soit en temps prospères ou en temps adverses, Nous avons à cœur de Nous unir à tous et Nous ne pouvons qu'être bien affligé en voyant combien la nation des Belges, tant et spécialement aimée, est réduite par l'atroce guerre dans des conditions si lamentables. Nous avons vu le roi des Belges et son auguste famille, les membres du gouvernement, les notables, les évêques, les prêtres et le peuple réduits à souffrir. Aussi, plein d'un sentiment de profonde pitié, Nous ne pouvons qu'être inspirés par une grande commisération à leur égard. A Nous qui sommes dans le deuil et la peine, il ne Nous reste qu'à souhaiter que bientôt ces tristesses prennent fin. Veuille le Dieu miséricordieux hâter cela!*

« *Dans ces angoisses et ces difficultés qui oppriment Nos très chers fils, nous leur rappellerons que la main du Seigneur peut toujours* s'étendre pour venir au secours et pour exaucer les supplications qui lui sont adressées. *L'espoir du secours divin Nous semble d'autant plus indiqué en ce temps où sont proches les jours où Nous célébrons les fêtes de la naissance du Seigneur et que Nous commémorons cette paix que Dieu a fait annoncer aux hommes par ses Anges. Que les âmes en deuil et dans la tribulation soient donc soulagées par le témoignage de Notre sollicitude paternelle; aussi Nous prions Dieu qu'il ait pitié de tout le peuple belge et qu'il daigne largement répandre sur lui tous ses bienfaits.* »

De son côté, le cardinal Gasparri, secrétaire d'État du Saint-Siège, disait, en accusant réception de sa lettre, au cardinal Mercier :

« Permettez-moi de m'associer intimement à la peine et aux regrets que le spectacle de tant de douleurs et de tant

de maux dont souffre votre noble et chère patrie cause à votre cœur de pasteur et de Père.

« Je n'ai pas manqué de porter votre lettre à la connaissance du Saint-Père qui prend une part très vive à vos angoisses et à celles de vos populations si cruellement éprouvées, en demandant à Dieu de venir à votre secours pour vous soutenir, et de vous réconforter au milieu de votre tristesse et de votre deuil. »

Plus explicites encore sont les paroles échangées au Vatican le 17 mars dernier, lors de la réception solennelle par Benoît XV, du nouveau ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, M. Van den Heuvel, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain.

M. Van den Heuvel s'était exprimé en ces termes :

« Très Saint-Père, j'ai le bonheur d'être envoyé auprès de Votre Sainteté, alors que la Belgique traverse les heures les plus douloureuses de son histoire. Confiante dans les traités et ne recherchant que l'amitié de ses voisins, la Belgique se consacrait aux mille travaux de son activité industrielle et agricole, au culte des sciences et des arts, lorsqu'elle vit tout à coup, pour ne pas avoir consenti à violer les devoirs de sa neutralité, la guerre envahir son territoire et y commettre les plus épouvantables ravages. Ses monuments eux-mêmes, titres de gloire du pays, ne furent pas épargnés, et la riche bibliothèque de l'antique Université de Louvain, ce précieux legs scientifique des siècles passés, fut livrée aux flammes de l'incendie. Toutes les classes sociales s'unirent autour de leur roi dans une même solidarité défensive et patriotique. Les autorités parlèrent unanimement des devoirs qu'imposait à tous cette cruelle situation. Dois-je rappeler avec quelle éloquence et quel cœur s'exprima le cardinal archevêque de Malines?

« Parmi les douleurs que la Belgique a eu à subir, une des plus pénibles fut assurément celle qui atteignit les âmes

pieuses du pays. De vieille date, profondément catholique, la Belgique avait toujours veillé avec un soin tout particulier à la sauvegarde des intérêts religieux. Elle avait, en 1830, garanti aux cultes, pour leur pratique et leur organisation, une liberté que peu de pays connaissent encore aujourd'hui, et dont les avantages ont pu être appréciés sur place par l'illustre pontife Léon XIII. Elle avait voulu des églises dignes de sa piété, elle entendait entourer de respect les ministres du culte et assurer la liberté de la parole évangélique. Saluant dans le Saint-Siège le guide religieux et l'autorité morale suprême, elle lui voua un attachement qui n'a jamais connu de défaillance. Aussi, je ne puis dire quelle fut son affliction, lorsqu'elle vit nombre de ses églises profanées et ruinées, plusieurs de ses prêtres déportés, des centaines martyrisés et fusillés, des évêques livrés à d'indignes traitements, et l'enseignement épiscopal lui-même soumis à de multiples entraves.

« Mais, au milieu de ses malheurs, la Belgique a été profondément émue et touchée des témoignages de vive sollicitude et de paternelle bienveillance que Votre Sainteté a bien voulu lui accorder. Le roi, mon auguste souverain, m'a chargé de vous dire combien il souhaite de voir les relations amies qui ont existé entre la Belgique et le Saint-Siège continuer à se dérouler dans une parfaite harmonie et pour le plus grand bien des fidèles belges. J'ai l'honneur de remettre à Votre Sainteté les lettres royales qui m'accréditent auprès d'Elle comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en mission spéciale. »

Et voici la réponse du Souverain Pontife :

« *C'est avec des couleurs bien sombres, que vous venez de peindre la situation de votre pays, Monsieur le ministre. Nous aussi, en recevant les lettres de S. M. le roi des Belges, qui vous accréditent comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, Nous pensons aux malheurs qui ont frappé votre noble patrie dans ces derniers temps. Ce triste souvenir Nous oblige à renouveler les sentiments que Nous avons exprimés, soit directement au cardinal*

archevêque de Malines, soit dans l'occasion solennelle du dernier Consistoire.

En ce moment, il Nous est agréable de vous donner, Monsieur le ministre, la bienvenue à Rome, mais Nous ne pouvons pas le faire sans exprimer la profonde affliction qui Nous déchire le cœur dès le commencement de Notre Pontificat. Nous croyons cependant que les Belges ne doivent pas oublier qu'après l'orage le soleil ne tarde pas à réconforter les habitants d'ici-bas. Nous souhaitons de même à Nos chers fils de Belgique, de pouvoir bientôt saluer le beau soleil de la paix sur l'horizon de leur patrie.

« *Nous voudrions même ne pas devoir Nous borner à de simples souhaits. Mais, pour le moment, Nous demandons que les Belges ne veuillent pas douter de la bienveillance dont Nous aimons à les entourer.*

« *C'est en Nous inspirant de cette bienveillance que Nous assurons le nouveau ministre de Belgique de l'accueil qu'il trouvera toujours chez Nous, dans l'accomplissement de sa mission de raffermir les bons rapports qui existent entre son gouvernement et le Saint-Siège. En attendant, Nous le prions de faire parvenir à son auguste souverain l'hommage de Nos sentiments amicaux et d'agréer pour lui-même l'assurance de la satisfaction que Nous a causée le choix d'un personnage qui, ayant été ministre de la Justice et professeur de droit à l'Université de Louvain, ne peut s'inspirer que de l'amour pour la justice et pour la vérité.* »

Ajoutons enfin, que, d'après l'*Osservatore romano* du 2 mai, le Souverain Pontife pour répondre aux demandes qu'il a reçues de concourir à la reconstitution de la bibliothèque de Louvain, a prescrit de mettre à la disposition de l'Université de Louvain les publications et les œuvres disponibles de la Bibliothèque du Vatican.

Cette décision est indépendante des secours dont le Souverain Pontife pourrait disposer ultérieurement.



3. — Protestation des Cardinaux français.

Les Cardinaux français avaient adressé au cardinal Mercier l'adresse suivante, au lendemain des mesures entravant la liberté épiscopale du Primat de Belgique, prises par l'autorité allemande à la suite de la lettre pastorale *Patriotisme et Endurance* (1).

« EMINENTISSIME SEIGNEUR,

« Les cardinaux français se font un devoir d'offrir à Votre Eminence l'hommage de leur respectueuse admiration pour la noble attitude et le langage vraiment apostolique que lui ont inspirés le zèle de la vérité et de la justice et l'amour de son héroïque patrie.

« Ils s'associent à la douleur que causent à votre cœur d'évêque et de père l'injuste invasion de votre pacifique pays, les malheurs et les souffrances de votre peuple, la dévastation et le pillage de vos villes et de vos campagnes, l'incendie des églises, des écoles, de votre Université de Louvain, de sa bibliothèque et de ses collections, la destruction des monuments qui faisaient l'ornement de vos antiques cités, la dispersion de vos compatriotes, réduits à s'exiler pour échapper au joug et aux vexations de l'étranger, les sévices et les meurtres dont la population civile et le clergé ont été victimes.

« Ils applaudissent au témoignage, si juste et si éloquent, que vous rendez à la magnanimité de votre Roi, à l'héroïsme de votre armée, à la vaillance du peuple belge, qui personnifie, à l'heure actuelle, la défense du droit, de la liberté et du respect des traités.

« Ils tiennent à protester contre l'outrage fait à la

---

(1) Voir *Pages actuelles*, n° 8 (Bloud et Gay, éditeurs.)

dignité de votre personne et à la liberté de votre ministère.

« Ils unissent leurs prières aux vôtres, pour demander au Maître souverain des nations de ne pas permettre le triomphe de la force sur le droit, de conserver à la catholique Belgique son indépendance, de l'aider à réparer promptement ses ruines et à reconquérir, dans la paix et le travail, une prospérité que tous les peuples lui enviaient.

« Veuillez agréer, Eminentissime Seigneur, avec l'assurance de notre fraternelle sympathie, l'hommage de nos sentiments de profonde vénération. »

† LOUIS-JOSEPH, Cardinal LUÇON, *Archevêque de Reims.*

† PAULIN, Cardinal ANDRIEU, *Archevêque de Bordeaux.*

† LÉON-ADOLPHE, Cardinal AMETTE, *Archevêque de Paris.*

† FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE, Cardinal DE CABRIÈRES, *Evêque de Montpellier.*

† HECTOR-IRÉNÉE, Cardinal SEVIN, *Archevêque de Lyon.*

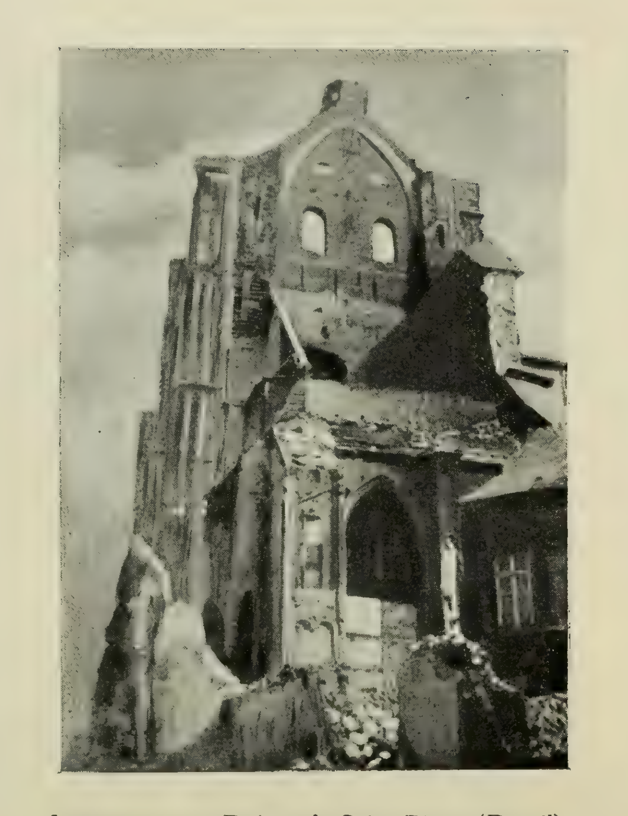




LOUVAIN. — Place Marguerite.



LOUVAIN. — Ecole communale.



LOUVAIN. — Ruines de Saint-Pierre (Détail).

LOUVAIN. — Une maison incendiée.

V

LES EXPLICATIONS ALLEMANDES

Ce n'est que peu à peu que furent connus, dans toute leur étendue et tous leurs détails, les épouvantables excès dont Louvain avait été le théâtre du 26 août au 2 septembre. Ainsi s'explique, qu'effrayée du retentissement de l'événement, et redoutant l'effet de pareilles révélations sur l'opinion des neutres que sa propagande cherchait à capter, l'Allemagne ait pu opposer à la terrible accusation des moyens de défense savamment combinés et qui réussirent, çà et là, à balancer la force probante du réquisitoire dressé contre elle.

Suivre cette défense allemande dans toutes ses manifestations serait une tâche assurément utile, mais qui dépasserait de beaucoup les bornes de cette étude. Elle ne ferait d'ailleurs qu'ajouter de nouvelles preuves de cette fertilité d'invention dans la fourberie qui caractérise les plaidoyers allemands. La démonstration, pensons-nous, n'en sera pas moins forte pour ne résulter que de l'examen de quelques-uns de ses plus notoires essais de justification.

L'Allemand, au surplus, ne fait qu'apporter de la méthode et de l'opiniâtreté dans l'emploi de procédés peu nombreux : la dénégation, la contre-accusation, la déformation des faits. En somme, tout se ramène à la systématisation du mensonge. Mais le Germain l'utilise avec une impudence, une obstination telles qu'il parvient parfois à surprendre la bonne foi; et il le multiplie avec une telle fécondité qu'il faut une vigilance incessante pour n'en être pas la dupe.

Parfois, c'est la dénégation, ou la contre-accusation, ou l'altération des faits seulement qui est employée,

mais parfois aussi elles servent toutes trois alternativement ou simultanément. Et c'est précisément ce que l'on a vu se produire à propos de Louvain.



I. — Explications officielles.

a) *Les francs-tireurs*.

Dès que les faits furent *grosso modo* signalés par la presse, c'est-à-dire dès le 4 septembre, voici l'explication officielle que, par l'intermédiaire de ses ambassades, l'autorité allemande fit propager dans les pays neutres :

La ville de Louvain a été remise aux Allemands par les autorités le 24 août. Ils ont commencé à Louvain le débarquement des troupes, les relations avec les habitants se développaient amicalement.

Le mardi 25 août, dans l'après-midi, les troupes, ayant reçu la nouvelle d'une sortie de l'armée belge d'Anvers, partirent de Louvain et le général commandant se rendit en automobile au-devant des troupes ennemies. Seules quelques troupes restèrent pour la garde des lignes de chemins de fer ainsi que le bataillon de landsturm de Neuss. Lorsque le deuxième échelon du commandant général voulut suivre le commandant avec ses chevaux, il essuya sur la place du Marché le feu de toutes les maisons avoisinantes. Tous les chevaux furent tués et cinq officiers blessés, dont un grièvement. A la même heure, le feu fut ouvert sur dix autres points de la ville, ainsi que sur les troupes qui venaient d'arriver à la gare. Un plan, convenu d'avance avec les troupes d'Anvers, devait avoir été préparé soigneusement. Deux prêtres surpris en flagrant délit lorsqu'ils distribuaient des cartouches ont été fusillés sur la place de la Gare. Le combat dans les rues a duré jusque dans l'après-midi du 26 août. Alors des renforts réussirent à maîtriser la révolte. La ville et le faubourg nord ont pris

feu en plusieurs endroits et ont probablement été incendiés.

Du côté du gouvernement belge, un soulèvement général du peuple contre l'ennemi était organisé depuis longtemps. Des dépôts d'armes étaient installés où chaque fusil portait le nom du bourgeois auquel il était destiné. Il est vrai que la conférence de La Haye, sur la proposition des petits États, a reconnu conforme au droit des gens un soulèvement spontané de la population, à condition que les armes soient portées ouvertement et que les lois de la guerre soient observées. Un tel soulèvement n'est cependant admissible que pour combattre l'ennemi menaçant. Dans le cas de Louvain, la ville s'était déjà rendue et de ce fait la population avait renoncé à toute résistance. La ville était occupée par nos troupes. Néanmoins la population a attaqué les troupes d'occupation et celles qui suivaient et qui, vu l'attitude jusque-là pacifique de la population, arrivaient par chemin de fer et en autos. La population a assailli ces troupes de tous côtés et les a exposées à une fusillade meurtrière.

Il ne s'agissait donc plus d'un moyen de défense admissible au point de vue du droit des gens, pas plus que d'une ruse de guerre permise, mais d'un infâme guet-apens de la population civile. Ce guet-apens est d'autant plus grave qu'il était projeté évidemment d'avance, et qu'il a de fait coïncidé avec une sortie d'Anvers. Les armes n'étaient pas portées ouvertement. Des femmes et des jeunes filles ont pris part au combat et ont crevé les yeux aux blessés.

La conduite barbare de la population belge dans presque toutes les parties du pays occupées par nous nous a donné non seulement le droit de prendre les mesures de répression les plus sévères, mais nous en a imposé la nécessité dans l'intérêt de la conservation de nos troupes. L'intensité de la résistance de la part de la population résulte du fait qu'il a fallu plus de vingt-quatre heures pour vaincre les attaques.

Que ces luttes aient pour conséquence la destruction en grande partie de la ville de Louvain, cela nous touche douloureusement. De telles circonstances n'étaient pas, naturellement, dans nos intentions, mais elles étaient

inévitables en raison de l'infâme guerre de francs-tireurs entreprise contre nous. Celui qui connaît le bon caractère de nos troupes ne saurait sérieusement prétendre qu'elles puissent avoir un penchant aux destructions inutiles ou même malveillantes. C'est à la population belge elle-même, qui s'est placée en dehors du droit et de la loi, qu'incombe la pleine responsabilité des événements, ainsi qu'au gouvernement belge qui, avec une légèreté criminelle, a donné à la population des instructions contraires au droit des gens en l'incitant à la résistance et qui, malgré nos avertissements répétés, n'a rien fait après la chute de Liége pour engager la population à une conduite pacifique.

D'après cette version, les autorités allemandes n'auraient donc fait qu'user de représailles contre une population civile qui aurait fait acte de belligérant contre l'envahisseur.

Il convient d'abord d'observer :

1° Que la thèse allemande reconnaît que, aux termes des conventions de La Haye, cette résistance est légitime pour autant que les civils qui répondent à l'agresseur se conforment aux lois de la guerre et que dès lors les Allemands ne sauraient s'en prévaloir pour excuser leurs sauvages répressions. C'est pourquoi ils inventent de toutes pièces, à la fois une action armée des habitants de Louvain, mais une action qui se serait produite après la reddition de la ville, comme un guet apens. Signalons en passant qu'eux-mêmes ont invoqué les décisions de La Haye pour inviter officiellement les populations de la Prusse orientale à faire contre les Russes la guerre de partisans et que, en 1870, le général Vogel von Falckenstein, commandant l'armée d'observation du Hanovre, faisait distribuer aux habitants des bords de la Baltique la proclamation suivante (1) :

---

(1) Rapporté par le général Canonge dans *Histoire de l'invasion allemande en 1870* (Perrin, éditeur, 1915, p. 13).

Nos côtes sont menacées; leur défense m'est confiée. Vos représentants, vos délégués au Reichstag m'ont dit que tel fut votre désir, et que vous demandez à y contribuer; j'accepte de bon cœur.

Armez-vous, vous qui demeurez sur les côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique. Unissez-vous sous la direction des hommes d'expérience, dont vous trouverez bon nombre parmi les officiers en retraite.

Au commencement, vous n'aurez qu'à garder les côtes, afin de donner l'alerte, au besoin, aux troupes présentes pour qu'elles puissent venir en aide à un point menacé.

Vous ne devez pas manquer aux défenseurs de votre sol na'al. Chaque Français qui s'approchera de la côte sera perdu. Des renseignements plus détaillés vous arriveront de la part des commandants remplaçants.

2° Il faut remarquer, d'autre part, que l'article 50 de la convention de La Haye, signée en 1899, dispose :

Art. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

A supposer même que des civils eussent tiré sur des soldats allemands, cela n'eût donc pas autorisé leurs chefs à infliger à la ville le traitement impitoyable qui l'anéantit en partie.

Mais, comme bien l'on pense, les faits sur lesquels s'appuie l'autorité allemande sont absolument faux. C'est ce qui résulte du document officiel suivant communiqué par le gouvernement belge :

Réponse belge aux calomnies allemandes.

Pour justifier leurs méfaits en Belgique et excuser aux yeux du monde civilisé leur attentat indigne contre une puissance aussi manifestement pacifique que la Belgique, l'Allemagne cherche aujourd'hui par tous les moyens à répandre à l'étranger les pires légendes sur notre pays.

Après avoir violé notre neutralité avec le cynisme le plus effronté, elle essaye aujourd'hui d'accréditer dans l'Histoire cette absurde légende que notre pays avait pris parti contre l'Allemagne dès avant la guerre.

Toute l'histoire diplomatique de notre pays répond à cette calomnie.

Il n'est pas inutile cependant de rappeler avec quel soin le gouvernement se préoccupait de veiller au maintien le plus strict de notre neutralité encore à la veille de la guerre, au *moment même* où cette neutralité devait être violée par l'une des puissances qui l'avaient formellement garantie.

Le samedi 1[er] août 1914, M. Berryer, ministre de l'Intérieur, adressait télégraphiquement aux gouverneurs des provinces la circulaire suivante :

Au milieu des événements qui se préparent, la Belgique est décidée à défendre sa neutralité; celle-ci doit être respectée, mais la nation a pour devoir de prendre à cet effet toutes les mesures que peut comporter la situation. Il importe donc que la population unisse ses efforts à ceux du gouvernement en évitant *toute manifestation qui serait de nature à attirer au pays des difficultés avec l'un ou l'autre de ses voisins ;* à cet effet, il convient que MM. les bourgmestres prennent immédiatement des arrêtés interdisant tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de *manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou l'autre pays.* Il importe également que par application de l'article 97 de la loi communale le collège des bourgmestres et échevins interdise tout spectacle cinématographique qui aurait pour objet de représenter des scènes militaires de nature à exciter les passions et à provoquer des émotions populaires dangereuses pour l'ordre public. Vous voudrez bien, monsieur le gouverneur, prendre immédiatement des mesures pour que ces instructions soient appliquées sans retard.

Le ministre de l'Intérieur,

PAUL BERRYER.

L'appel du ministre de l'Intérieur fut entendu. Les bourgmestres s'empressèrent de prendre des arrêtés conformes aux prescriptions de sa circulaire.

Le dimanche 2 août, quelques heures avant l'ultimatum, sur les instructions de M. Carton de Wiart, ministre de la

Justice, le procureur du roi de Bruxelles faisait saisir le journal *Le Petit Bleu*, coupable d'avoir pris nettement parti pour l'un des belligérants, la France.

Toutes les lois de la guerre ont été violées par l'Allemagne. Elle ne cherche même plus aujourd'hui à s'en défendre, mais se rendant compte qu'il est certaines lois d'humanité qu'on n'enfreint pas sans tomber sous la réprobation universelle, elle recourt encore à la calomnie. Sans aucune précision, sans l'ombre d'une preuve, elle affirme que tous les massacres, tous les pillages, les incendies se justifient par la participation de la population civile belge aux actes d'hostilités.

Et pour faire admettre sans preuves un fait aussi général, elle allègue l'existence d'un système organisé par ses adversaires et reproche purement et simplement au gouvernement belge d'avoir armé les populations civiles et de les avoir incitées à prendre part à la lutte. A cette allégation facile qui aurait l'avantage, si les esprits superficiels voulaient bien l'admettre, de dispenser les accusateurs de toute preuve de faits précis, il suffit d'opposer des réalités.

Le 4 août, alors que la guerre nous était déclarée et que l'ennemi avait déjà foulé aux pieds notre sol, le ministre de l'Intérieur, M. Berryer, adressait aux 2.700 communes du pays une circulaire explicite concernant les devoirs des autorités et l'attitude des populations civiles.

En voici un extrait :

D'après les lois de la guerre, les actes d'hostilités, c'est-à-dire la résistance et l'attaque par les armes, l'emploi des armes contre les soldats ennemis isolés, l'intervention directe dans les combats ou rencontres ne *sont jamais permis à ceux qui ne font partie ni de l'armée ni de la garde civique, ni des corps volontaires observant les lois militaires, obéissant à un chef et portant un signe distinctif apparent.*

Si la population d'un territoire qui n'a pas encore été occupé par l'ennemi prend spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur sans avoir eu le temps de s'organiser militairement elle sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement et si elle se conforme aux lois de la guerre.

L'individu isolé qui n'appartiendrait à aucune de ces catégories, et qui commettrait un acte d'hostilité ne serait pas considéré

comme belligérant. S'il était pris, il serait traité plus rigoureusement qu'un prisonnier de guerre et pourrait même être mis à mort.

A plus forte raison, les habitants du pays seront-ils tenus de s'abstenir des actes qui sont défendus, même aux soldats ; ces actes notamment : employer du poison ou des armes empoisonnées, tuer ou blesser par trahison des individus appartenant à l'armée ou à la nation de l'envahisseur, tuer ou blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion.

Les autorités allemandes qui ont pénétré les premières dans la ville de Liége ont certainement lu les affiches placardées par le bourgmestre de cette ville, M. Hleyer, dès le 5 août, lesquelles reproduisaient textuellement la circulaire du ministre de l'intérieur.

Voici encore, à titre d'exemple, le texte de l'affiche que le bourgmestre de Bruxelles, M. Max, faisait apposer sur les murs de la ville :

VILLE DE BRUXELLES

Armes à feu.

Les lois de la guerre *interdisent à la population civile de prendre part aux hostilités* et toutes les dérogations à cette règle pouvant entraîner des représailles, beaucoup de mes concitoyens m'ont exprimé le désir de se débarrasser des armes à feu qu'ils possèdent.

Ces armes peuvent être déposées dans les commissariats de police, où il en sera délivré récépissé.

Elles seront mises en sûreté à l'arsenal central d'Anvers et seront restituées à leurs propriétaires après la fin des hostilités.

Bruxelles, le 12 août 1914.

Le bourgmestre,
ADOLPHE MAX.

Partout les administrations communales ont pris les mêmes précautions, soit par des proclamations adressées à la population, soit, ce qui est mieux encore, en prescrivant le dépôt des armes à la maison communale ou aux bureaux de police.

Une des premières mesures qu'ont prises les Allemands dans les territoires occupés a d'ailleurs été de répéter la même prescription en l'accompagnant de menaces de mort.

Et cependant cette mesure d'extrême prudence, qui a livré des victimes sans défense à la rage des envahisseurs, est, elle aussi, exploitée contre nous avec une mauvaise foi insigne. C'est le comble de l'ignominie.

Un communiqué de la légation d'Allemagne à Bucarest, reproduit dans l'*Indépendance roumaine* du 21 août 1914 (3 septembre), n'impute pas seulement à charge du gouvernement belge d'avoir donné à la population civile des instructions en vue de la résistance et d'avoir organisé depuis longtemps le soulèvement contre l'ennemi qui pénétrerait sur le territoire, « mais spécialement d'avoir organisé des dépôts d'armes où chaque fusil portait le nom du citoyen auquel il était destiné ». Ce dernier détail ne prouve-t-il pas à l'évidence que les armes auxquelles il est fait allusion sont des armes qui, ayant été enlevées aux particuliers, devaient leur être restituées? Il n'est pas d'usage dans un arsenal de mentionner à l'avance sur les armes le nom des soldats qui devront les porter...

C'est à de telles contradictions, à de telles absurdités que se reconnaît indubitablement le mensonge.

Tandis que les autorités communales belges, se conformant aux prescriptions du gouvernement, prenaient ainsi les mesures les plus efficaces pour empêcher que les populations civiles ne s'abandonnent au mouvement instinctif de refouler par tous les moyens l'ennemi puissant et féroce qui menaçait leurs foyers, le ministre de l'Intérieur prenait soin de renouveler journellement par la voie officieuse de la presse de tous les partis dans le pays entier, en grands caractères et en bonne place, les recommandations suivantes :

AUX CIVILS

« Le ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

« De ne pas combattre ;

« De ne proférer ni injures ni menaces ;

« De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

« Si les soldats occupent pour se défendre une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré.

« L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente des femmes et des enfants. »

Enfin, peu de temps avant la prise d'Anvers, le 30 septembre 1914, alors que la partie du pays jusqu'alors inviolée semblait être menacée, le ministre de l'intérieur adressa encore à toutes les communes une circulaire en français, flamand et allemand, afin que nul n'en ignore et que les autorités allemandes elles-mêmes puissent se rendre compte des recommandations qui étaient faites par le gouvernement aux autorités communales et aux populations.

Cela n'a pas empêché les journaux allemands de dire tout récemment encore que partout et toujours en Belgique (qu'on remarque cette précision), les populations civiles ont porté les armes contre les soldats allemands, et que depuis le début de la guerre le gouvernement n'a rien fait pour les en empêcher (1).

---

(1) De cette réfutation du gouvernement belge, il convient de rapprocher la note que vient de publier Mgr Heylen, évêque de Namur et qui répond, point par point, à un rapport adressé par le ministre de la Guerre de Prusse à M. de Bethmann-Holweg. Le prélat démontre la fausseté des allégations prussiennes, et il met au défi les autorités allemandes de prouver l'existence d'un seul groupe de francs-tireurs constitué soit avant, soit depuis la violation du territoire belge. « L'histoire des francs-tireurs est une légende, une invention, une calomnie », déclare Mgr Heylen, qui conclut ainsi :

« Les considérations ci-dessus établissent la légèreté des allégations contenues dans la note allemande. Il n'est pas un Belge qui



Toutefois, cette réfutation décisive provoqua une autre tentative d'explication supplémentaire, que le *Temps* (27 septembre) résumait ainsi :

Voici maintenant que l'on fait publier dans les journaux danois une dépêche de Berlin qui prétend qu'il résulte de l'enquête ouverte par les autorités allemandes à Louvain, que des troupes belges étaient cachées dans les maisons ; que des soldats belges portaient des habits civils et qu'ils devaient, pendant la nuit, attaquer l'état-major allemand. Des mitrailleuses belges auraient été cachées aux environs de la gare, et des Belges, tués dans les rues de Louvain, auraient été trouvés porteurs d'uniformes sous leurs vêtements civils.

Cette explication allemande, reproduite à titre documentaire par les journaux danois, ne résiste pas à la discussion. Il n'y avait plus un seul soldat belge à Louvain, au moment de l'occupation allemande : toute la population belge avait été désarmée par les autorités allemandes elles-mêmes; il n'y eut jamais de complot belge contre l'état-major allemand, et ce sont des prêtres, des notables, des vieillards, des femmes et des enfants qui ont été fusillés dans les rues de Louvain. La vérité, énergiquement affirmée par des témoins oculaires, c'est que la tragédie de Louvain commença par une querelle entre soldats alle-

---

ne les jugera fausses, outrageantes, calomnieuses et qui n'élèvera contre elles une protestation énergique et persévérante. Le peuple belge a beaucoup souffert d'une invasion injuste qui l'a opprimé et meurtri. Il a conscience de s'être abstenu de tout crime dans la résistance légitime qui a été opposée à l'envahisseur. Il est non moins décidé à garder une attitude correcte irréprochable, durant l'occupation Ce qu'il ne souffrira pas, c'est qu'on souille sa renommée par la calomnie. Il adresse un pressant et suppliant appel à l'impartialité et à la justice des consciences honnêtes et des nations neutres. »

mands ivres, et que les autorités militaires allemandes firent procéder à la destruction de la vieille ville brabançonne pour essayer d'effacer la honte des crimes commis par la soldatesque impériale.



Malgré tous les démentis des faits, malgré l'absence de preuves, l'Allemagne tient à la commode légende des francs-tireurs. Celle-ci fait évidemment partie d'un système préétabli, propice soit à surexciter la brutalité naturelle de ses soldats, soit à lui permettre de travestir en répression sa méthode du terrorisme préventif.

Tout récemment, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (13 mai) publiait un *Livre blanc* composé d'un « mémoire » accompagné de pièces soi-disant justificatives, dont quatre rapports de la Commission chargée par le ministre de la Guerre de procéder à une enquête sur les événements d'Aerschot, d'Andenne, de Dinant et de Louvain. Les rapports ne sont que des dénégations sans ombre de preuves (1). Mais le « mémoire » n'en déclare pas moins :

Immédiatement après la déclaration de guerre, la Belgique a vu s'allumer, chez son peuple, une lutte sauvage contre les troupes allemandes, lutte qui fut une violation flagrante du droit des gens et a eu pour le pays et sa population les conséquences les plus terribles. Quand, après des combats opiniâtres, l'armée belge fut obligée de reculer devant les troupes allemandes, la population civile de la Belgique essaya, par tous les moyens possibles, d'entraver leur marche vers les parties non encore occupées du pays. Même dans les endroits qui l'étaient, elle n'a pas craint de porter préjudice à la puissance militaire allemande et de l'affaiblir par des attaques à la fois

(1) Voir *Appendice* III.

lâches et rusées. En l'occurrence, des hommes des conditions les plus diverses, ouvriers, fabricants, médecins, professeurs, ecclésiastiques, y compris des femmes et des enfants, ont été pris les armes à la main. Dans les combats, ont été employés des moyens qui ne l'auraient pas été par des troupes régulières. Nombreuses ont été les blessures faites par des chevrotines, du goudron brûlant, de l'eau bouillante. Les civils qui se livraient à ces actes n'avaient à leur tête aucun chef responsable et ne portaient aucun insigne militaire. Le fait que des soldats de l'armée régulière et des membres de la garde civique auraient pris part à ces entreprises ne change rien à la chose. Car, du moment que ces personnes ne portaient aucun signe distinctif militaire, mais se mêlaient, sous des vêtements civils, aux citoyens qui combattaient, il était également impossible de leur reconnaître les droits de soldats réguliers.

Non seulement les conditions conformes au droit des gens manquaient en Belgique pour la guerre populaire non organisée, mais cette guerre a été conduite d'une façon qui aurait suffi à faire mettre ceux qui l'ont faite en dehors des garanties du code militaire. Dans quantité de cas, la population civile belge accueillait les troupes allemandes avec des apparences d'amitié, puis, l'obscurité venue ou une autre occasion favorable se présentant, elle les assaillait, les armes à la main. Dans certains endroits, des soldats allemands ont été assassinés par derrière. De plus, la population belge n'a donné aucune attention au signe de la Croix-Rouge. Enfin, il n'est pas douteux que des blessés allemands ont été dépouillés, tués, et même horriblement mutilés, par la population belge, et que des femmes et des jeunes filles ont pris part à ces actes infâmes. C'était donc, de la part de l'armée allemande, un moyen de conservation propre que de prendre les mesures les plus rigoureuses contre ces francs-tireurs. Néanmoins, dans leur application, les formes juridiques ont été observées toutes les fois que des nécessités de guerre ne s'y opposaient pas.

Il eût pourtant été facile au gouvernement belge de

donner les instructions nécessaires pour réfréner ces passions populaires excitées artificiellement. Aussi est-ce lui qui porte tout le poids de la responsabilité du crime immense qui pèse sur la Belgique. Il a essayé de se décharger de cette responsabilité en rejetant la faute sur la fureur de destruction qui animait les troupes allemandes, lesquelles auraient commis ces actes de violence sans motif aucun. Il a institué une commission d'enquête et pris acte de ses constatations pour en faire l'objet de plaintes diplomatiques; mais cette tentative de travestir les faits a complètement échoué. Les récits de fugitifs, qui sont donnés comme le résultat d'enquêtes impartiales, portent en eux-mêmes le caractère de l'invraisemblance, sinon d'un travestissement malveillant. Les accusations portées par la commission d'enquête contre l'armée allemande ne sont autre chose que de basses calomnies, qui perdent toute leur valeur en présence des documents ci-joints.

(Traduction de M. L. Collin, dans la *Semaine religieuse* de Paris du 5 juin 1915, p. 835.)



Qu'on ne s'attende donc point, à voir l'Allemagne exprimer des regrets.

Le 22 avril dernier, le *Lokal Anzeiger* publiait un récit du Dr Wieprecht qui, de retour d'un voyage en Belgique, donnait ses impressions sur Louvain. Voici ce qu'on y lit :

Avant que le train entre en gare, écrit-il, on voit déjà à droite et à gauche de la voie des monceaux de ruines qui recouvrent l'emplacement de tout un quartier. C'est en effet près de la gare qu'une bande de fanatiques sournois, agissant suivant un plan concerté, assaillirent traîtreusement les troupes allemandes qui faisaient leur entrée dans la ville, et c'est pourquoi notre artillerie réduisit cette partie de la cité en cendres et en poussière.

Les rapports entre les soldats et la population restent

très tendus. Ce n'est pas que nos postes soient assaillis ou qu'une résistance ouverte se manifeste, mais les vainqueurs et les vaincus restent étrangers les uns aux autres et on peut clairement lire la haine sur le visage de tous les bourgeois.

L'opinion que les gens de Louvain peuvent avoir quant aux causes et quant à la justice du sort que nous leur avons infligé peut heureusement nous laisser aussi froids que les criailleries des journaux étrangers. S'ils ne peuvent oublier la sanglante leçon que nous avons imposée à leur ville, nous ne pourrons pas davantage oublier la basse lâcheté par laquelle ils ont provoqué notre vengeance.



b) *Accusations contre le clergé.*

Après les francs-tireurs, c'est le clergé qu'on mit en cause, soit qu'on l'accusât, pour Louvain comme pour d'autres localités, d'avoir suscité et dirigé la résistance, soit qu'on inventât de toutes pièces des témoignages d'ecclésiastiques avouant que des civils avaient tiré sur les Allemands.

Dans sa lettre pastorale (1), le cardinal Mercier fait justice de cette accusation :

Partout où je l'ai pu, écrit le primat de Belgique, j'ai interrogé les populations, le clergé, un nombre considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or, j'affirme sur l'honneur, et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment, que je n'ai pas, jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi.

Tous au contraire ont obéi fidèlement aux instructions

---

(1) Voir *Pages actuelles*, n° 8, p. 34.

épiscopales qu'ils avaient reçues, dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations, pour les porter au calme et au respect des règlements militaires.

De son côté la *Commission officielle du gouvernement belge* avait à deux reprises réfuté la calomnie.

Dans son *troisième rapport*, le 10 septembre, elle écrivait :

Un communiqué du grand état-major allemand, dont la *Gazette de Cologne* du 29 août nous a apporté le texte, affirme que le « châtiment » infligé à Louvain se justifiait par le fait qu'un bataillon de landwehr, laissé seul dans la ville pour garder les communications, aurait été attaqué par la population civile, agissant sous l'impression que le gros de l'armée allemande s'était retiré définitivement.

Le même journal a publié le récit d'un prétendu témoin de l'événement.

L'enquête a établi que cette affirmation doit être considérée comme fausse. Il est acquis, en effet, que la bourgeoisie de Louvain, d'ailleurs préalablement désarmée par l'autorité communale, n'a provoqué les Allemands par aucun acte d'hostilité (1).

Avec plus d'insistance, revenant sur ce point, le rapport dit encore :

Les Allemands, pour excuser leurs attentats, prétendent que, partout où ils ont fusillé, brûlé et pillé, c'est que les habitants leur avaient opposé une résistance armée. Que le fait ait pu se produire sur des points isolés, il n'y a là rien qui ne se rencontre dans toutes les guerres, et s'ils s'étaient bornés à en passer les auteurs par les armes, nous ne pourrions que nous incliner devant la rigueur des lois militaires. Mais, en aucun cas, ces agressions individuelles, qui sont restées absolument exceptionnelles, ne pourraient justifier la généralisation des mesures de répression qui

---

(1) *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique*, p. 54.



Le Collège des Proviseurs de Saint-Julien-des-Belges a l'honneur de vous inviter au service religieux qu'il fera célébrer le Vendredi 22 Janvier, à 11 heures, pour le repos de l'âme des Prêtres et Religieux, mis à mort par les troupes allemandes au cours de l'invasion de la Belgique.

Vous en trouverez ci-contre une première liste.

*A cause de l'exiguïté de l'Église Nationale, le service religieux aura lieu dans l'*ÉGLISE DES STIGMATES, *à l'angle de la Via dei Cestari et du Corso Vittorio Emanuele.*

LE PRÉSIDENT.
BARON D'ERP, Ministre de Belgique près le Saint-Siège.

LE SECRÉTAIRE:
C. DE T'SERCLAES, Président du Collège Belge.

M. VAES, Recteur de Saint-Julien-des-Belges.
OSCAR BOLLE.
G. KURTH, Directeur de l'Institut historique Belge
A. POTTIER, Chanoine de Sainte-Marie-Majeure.

DIOCÈSE DE LIÈGE.

L'abbé O. CHABOT, curé de Forêt.
L'abbé J. DOSSOGNE, curé de Hockay.
L'abbé F. JANSSEN, curé de Heure-le-Romain
L'abbé R. LABEYE, curé de Blegny.
L'abbé B. RENSONNET, vicaire d'Olne.
L'abbé E. TIELEN, curé de Haccourt.

DIOCÈSE DE MALINES.

L'abbé R. CARETTE, professeur au Collège Saint-Pierre à Louvain.
L'abbé H. DE CLERK, curé de Bueken, près de Louvain.
L'abbé P. DERGENT, curé de Gelrode.
L'abbé J. GORIS, curé de Autgarden.
L'abbé E. LOMBAERTS, curé de Bovenloo, près de Louvain
L'abbé VAN BLADEL, curé de Hérent, près de Louvain
Le R. P DUPIERREUX, jésuite de Louvain.
Le R P VINCENT SOMBROEK, conventuel, de Louvain.
Le R P VAN HOLMEN, capucin, de Louvain
Le R. Chanoine-Prémontré J. WOUTERS, curé de Pont-Brulé.
Le Frère ALLARD (dans le monde. F. Forger), religieux joséphite de Louvain.
Le Frère SÉBASTIEN (dans le monde: Mr. Straatman), religieux joséphite de Louvain
Le Frère CANDIDE (dans le monde: Mr. Pivet), des Frères de la Miséricorde de Blauwput, près de Louvain

DIOCÈSE DE TOURNAI.

L'abbé E. DRUET, curé d'Acoz
L'abbé J. POLLART, curé de Roselies.

DIOCÈSE DE NAMUR.

L'abbé J ALEXANDRE, curé de Mussy-la-Ville.
L'abbé A. AMBROISE, curé d'Onhaye
L'abbé BILAUDE, aumônier des sourds-muets à Bouge.
L'abbé BURNIAUX, professeur au Collège Saint-Louis à Namur
L'abbé DOCQ, professeur au Collège de Virton.
L'abbé G. GASPAR, professeur au Collège de Belle-Vue à Dinant.
L'abbé J GEORGES, curé de Tintigny
L'abbé P GILLE, docteur en Théologie de l'Université Grégorienne, vicaire de Couvin
L'abbé GLOUDEN, curé de Latour
L'abbé HOTTLET, curé de Les Alloux
L'abbé J LAISSE, curé de Spontin
L'abbé MARÉCHAL, séminariste, de Maissen
L'abbé PATRON, vicaire de Deury
L'abbé PIERET, vicaire d'Etalle
L'abbé PIERRARD, curé de Chatillon
L'abbé PIRET, curé d'Anthée.
L'abbé POSKIN, curé de Surice
L'abbé E. SCHLÖGEL, curé de Hastières
L'abbé ZENDER, curé retraité.
L. R. P. GILLET, bénedictin de l'abbaye de Maredsous
Le Chanoine NICOLAS, de l'abbaye des Prémontrés de Leffe.

Le Collège des Proviseurs recommande également à vos charitables prières l'âme
de Monsieur N PONTHIÈRE et de Monsieur V. LENERTZ, professeurs à l'Université Catholique de Louvain, fusillés par les troupes allemandes.

ROMA - TIP. DELL' UNIONE EDITRICE

Fac-similé du billet de part annonçant le service religieux célébré à Rome le 22 janvier 1915, à l'intention des Prêtres belges mis à mort par les troupes allemandes.

ont atteint la population de nos villes et de nos villages dans leurs personnes et dans leurs biens, les fusillades, les incendies et les pillages, qui se sont poursuivis un peu partout sur notre territoire, non pas même avec le caractère de représailles, mais avec de véritables raffinements de cruauté. Au surplus, aucune provocation n'a pu être établie à Visé, à Warsage, à Louvain, à Wavre, à Termonde et dans d'autres localités encore qui ont été l'objet d'une destruction totale froidement exécutée plusieurs jours après l'occupation, sans oublier l'incendie systématique des habitations isolées situées sur le passage des troupes, et la fusillade des malheureux habitants qui s'enfuyaient.

Les Allemands ont prétendu, dans leurs journaux, que le gouvernement belge aurait fait distribuer aux populations des armes dont elles devaient faire usage contre les envahisseurs du territoire. Ils ajoutent que le clergé catholique aurait prêché une sorte de guerre sainte et incité partout ses ouailles à massacrer les Allemands. Enfin, ils ont soutenu, pour justifier les massacres de femmes, que celles-ci ne s'étaient pas montrées moins acharnées que les hommes, allant jusqu'à verser de leurs fenêtres de l'huile bouillante sur les troupes en marche.

Autant d'allégations, autant de mensonges ! Loin d'avoir fait distribuer des armes, les autorités, à l'approche de l'ennemi, ont partout désarmé les populations ; les bourgmestres ont partout mis leurs administrés en garde contre des violences qui entraîneraient des représailles ; le clergé n'a cessé d'exhorter ses ouailles au calme ; quant aux femmes, sauf d'après un récit de source suspecte, dans un journal étranger, elles n'avaient d'autres préoccupations que d'échapper aux horreurs d'une guerre sans merci (1).

Ce qui n'empêche pas le gouvernement allemand de réitérer son accusation en l'entourant d'atténuations hypocrites.

---

(1) *Rapports sur les violations du droit des gens en Belgique*, p. 55, 56.

Voici en effet le texte d'un rapport officiel adressé le 22 janvier dernier par le ministère de la Guerre allemand au chancelier de l'Empire.

Ce document a été publié par le journal catholique hollandais le *Tijd* dans son numéro du 22 mars dernier :

Département de la Guerre, Berlin, W. 66.
M. 166. 15 z. v. 1. 22. 1. 1915.
Leipzigstr., 5.

Majoor Bauer,
Obergerichtsrat dr. Wagner,
Kalkulator Petzoldt.

Accusations portées contre les Allemands dans l'affaire du traitement infligé au clergé belge.

En réponse à la lettre de Votre Excellence du 20. 1. 1915, n° 2267, le ministère de la Guerre a l'honneur de vous faire la communication suivante : Nous n'avons reçu ici aucune communication officielle relative au cas du cardinal Mercier. Comme il faudra tenir compte, en tout premier lieu, du cas susdit, dans l'éventualité d'une contradiction, nous demandons à ce sujet des informations télégraphiques au Gouvernement général impérial à Bruxelles. Quant au démenti désiré des prétendus assassinats des membres du clergé, nous sommes à même de vous faire les déclarations suivantes :

Toutes les affirmations énoncées jusqu'à ce jour par les Belges en ce qui concerne les prétendues brutalités des troupes allemandes sont manifestement à marquer du sceau de l'invention, car elles passent sous silence le simple fait, établi par les déclarations de centaines de témoins entendus sous serment et qui n'a été sérieusement mis en doute par aucun Belge, qu'au début de la guerre la population civile s'est laissée séduire, sur une échelle des plus étendues, à faire des attaques traîtresses et ceci avec le consentement des autorités. Le septième rapport de la

Commission belge d'enquête doit même reconnaître maintenant que le gouvernement a fait afficher partout, au commencement de la guerre, des proclamations relatives à la guerre du peuple, proclamations dans lesquelles la partie de la population la moins instruite devait voir un appel à une guerre générale du peuple (1).

Trompé de la sorte, le peuple se croyait justifié en attaquant, à l'abri des maisons, des arbres et d'autres refuges, avec des armes qui avaient été cachées sous les habits ou dans les habitations, en attaquant donc, brusquement, dans les villages, principalement de nuit, les troupes qui ne soupçonnaient rien et qui, peu de temps auparavant, avaient été reçues par cette même population d'une façon aimable en apparence. Ce n'est que contre cette guerre du peuple, non permise, que fut dirigée la défense allemande; cette situation simple des faits est constamment dénaturée du côté belge et ce qui n'était, en somme, qu'une répression provoquée par son propre gouvernement de la guerre de francs-tireurs, est représenté comme une cruauté de l'armée allemande.

Toute allégation concernant un martyre, une profanation ou des traitements indignes infligés par les Allemands est un pur mensonge. Ceci concerne en particulier l'attitude des soldats allemands vis-à-vis des membres du clergé séculier ou régulier. Le gouvernement allemand est persuadé que c'est précisément le clergé belge qui a essayé, comme conducteur, de ramener le peuple à la raison et de le décider à renoncer à ces attaques. C'est pour ce motif que les officiers allemands ont essayé, à plusieurs reprises, de se mettre en communications avec le clergé, ce qui leur a réussi, à seule fin de prévenir la population, par leur intermédiaire, comme cela est arrivé entre autres à Louvain (!). Cela n'a pas toujours réussi : c'est ainsi que le 15 août 1914 le curé de Hollange s'est plaint au général-major Kuhne qu'à son regret il ne lui était pas possible d'amener beau-

(1) On vient de lire les textes; je laisse le lecteur juge de l'abominable tartufferie de cette interprétation.

coup de mauvais éléments de sa commune à s'abstenir de tirer sur les Allemands, à l'abri des arbres.

Nous référant à l'attitude du gouvernement belge, nous devons déclarer encore que — chose que le gouvernement allemand regrette profondément — de-ci de-là il y a quelques ecclésiastiques qui oublièrent leur position et se mirent du côté des francs-tireurs, qui prirent même les armes et firent le service d'espionnage. *Il n'est pas douteux que ce furent des cas exceptionnels*; mais là où ils se produisirent il fut impossible à l'autorité militaire de faire une distinction entre les ecclésiastiques et les laïques qui portèrent les armes. A son regret, elle dut exiger séparément justice également de ces ecclésiastiques ainsi qu'il a été fait à Spontin, Battice, Aerschot, Hockay et dans quelques autres localités. On doit encore remarquer qu'à plusieurs reprises des civils et des soldats ont abusé des vêtements religieux pour l'exécution de leurs attaques traîtresses.

Jamais ni officier allemand ni soldat n'a, de propos délibéré, porté atteinte à des biens ecclésiastiques ni maltraité un membre du clergé. L'enquête ordonnée par le gouvernement allemand en ce qui concerne la liste publiée du côté belge des prêtres et moines prétendûment assassinés nécessitera encore un temps assez long. *Ce que l'on peut croire en somme des allégations belges relatives à des poursuites et à des assassinats de prêtres est illustré par le cas du vice-recteur de l'Université de Louvain, Dr. Coenraets; la Commission belge d'enquête ne tarissait pas dans ses détails concernant sa fin affreuse; il aurait été mis à mort à Louvain en présence de centaines de spectateurs, parmi lesquels des femmes et des enfants qui furent obligés d'applaudir, voilà ce qu'on lit dans le protocole de la Commission et elle s'en est servi pour faire de la réclame partout. La vérité est que le Dr. Coenraets se trouve encore actuellement en bon état de santé chez le professeur Toels à Heerlen, Hollande.* On peut ainsi se faire une idée de la véracité des nouvelles listes. La vérité est que les troupes allemandes n'ont pu, là où elles ont rencontré de l'opposition, faire de distinction entre les francs-tireurs et ont dû punir ceux qui d'ailleurs

avaient commencé par souiller la dignité de leurs fonctions religieuses et tout ecclésiastique considérera ceci comme juste.

Comme délégué,
V. Wandel.

A Monsieur le Chancelier de l'Empire
(Affaires étrangères).

Ce document a fait l'objet d'une réponse du « Bureau documentaire belge » que nous croyons devoir reproduire intégralement. Elle vise à la fois la légende des francs-tireurs et l'accusation portée contre l'attitude du clergé belge (1) :

Le journal hollandais *De Tyd* (n° du 22 mars 1915) public le texte d'un mémoire adressé par le ministère de la Guerre allemand au Chancelier de l'Empire, et envoyé par celui-ci, en forme de circulaire, aux représentants de l'Empire allemand à l'étranger, au sujet de l'attitude de la population civile et du clergé belges envers les troupes allemandes.

Ce document, contrairement à ce que croit *De Tyd*, n'est pas entièrement inédit : la plus grande partie en a déjà été reprise dans un communiqué du 7 février 1915, de l'ambassadeur allemand de Madrid, à la presse espagnole.

Des réfutations en règle, avec preuves à l'appui, en ont été immédiatement publiées (voir notes du B. D. B., nos 28, 29, 30).

En outre, un défi a été publiquement porté à l'ambassadeur allemand à Madrid de produire dans la presse les documents officiels belges auxquels son communiqué faisait allusion ; le défi, transmis par télégraphe, a été inséré dans les journaux espagnols des 19 et 20 février 1915 ; il est resté sans réponse.

---

(1) *Bureau documentaire belge*, classement général n° 75, série critique n° 25.

La lumière est donc faite, depuis près de deux mois, sur la valeur réelle du présent mémoire allemand.

Néanmoins, comme sa publication intégrale actuelle, pourrait, par erreur, passer pour nouvelle en certains pays neutres, il paraît utile de rappeler ici, en la complétant par des documents nouveaux, la réfutation précédente.

§ I. — L'attitude de la population civile belge.

Le mémoire allemand dit :

> Aucun Belge ne met plus sérieusement en doute qu'au commencement de la guerre la population civile se laissa aller, avec l'approbation de l'autorité et dans la plus large mesure, à des attaques traîtresses contre nous.

De telles affirmations générales sont sans aucune force probante. Seules des déclarations précises et personnelles ont valeur d'argument.

Le mémoire allemand dit encore :

> Le septième rapport de la Commission belge d'enquête reconnaît lui-même que le gouvernement, au début, fit afficher partout des proclamations dans lesquelles la partie peu cultivée de la population a dû voir un appel aux armes.

Le septième rapport belge ne contient rien de pareil. Il est exclusivement consacré à relater des faits d'emploi de balles explausives, de mauvais traitements infligés aux blessés et prisonniers, d'attaques d'ambulances, d'internements de médecins, de violences à des civils employés comme boucliers vivants pour les troupes allemandes, enfin de bombardements exécutés en violation des lois de la guerre. Il n'y est pas fait allusion à une seule proclamation belge.

En fait de proclamation officielle belge, la Commission d'enquête a reproduit, en annexe à ses rapports, les documents suivants :

1° Une circulaire de M. Berryer, ministre de l'Intérieur, adressée, le 4 août 1914, aux 2.700 communes du pays, à la fois, par voie télégraphique (télégramme d'État) rappelant à la population (qui, d'ailleurs, ne l'ignorait pas dans son

ensemble) que les hostilités contre l'envahisseur sont exclusivement réservées à l'armée, à la garde civique et aux corps de volontaires régulièrement organisés. Certaines des dispositions de cette circulaire sont empruntées textuellement à la convention de La Haye (tel, par exemple, ce qui concerne la population d'un territoire prenant spontanément les armes à l'approche de l'envahisseur, et qui reproduit fidèlement l'article 2 du règlement annexé à la convention).

2° Un avis du même ministre, inséré journellement dans la presse et affiché dans la plupart, sinon dans toutes les communes du pays, dès le début du mois d'août, et renouvelé spécialement encore le 30 septembre 1914 pour la partie du pays jusqu'alors inviolée ; cet avis recommandait à la population civile de « s'abstenir soigneusement de tout acte d'hostilité contre les troupes étrangères » et déclarait à la fois « criminel et imprudent l'acte de violence commis par un seul civil ».

La circulaire et l'avis ne laissent place à aucun doute, ni à aucune équivoque même pour la partie la moins cultivée de la population. (Voir leur texte p. 102 et 105.)

En réalité, là ne se borna pas l'action préventive des autorités belges.

Dans la plupart des communes, l'autorité locale constituée poussa la prudence jusqu'à réitérer elle-même, sous forme d'avis et d'arrêtés communaux, dûment affichés, les recommandations ministérielles. Les troupes allemandes ont pu trouver des avis et arrêtés de ce genre placardés aux places et carrefours, dans de nombreuses villes et villages.

Bien plus, joignant l'acte à la recommandation, un nombre considérable de ces autorités communales prirent des arrêtés spéciaux rendant obligatoire le dépôt immédiat aux commissariats de police et aux hôtels de ville, de toutes les armes à feu des particuliers (revolvers et fusils de chasse). Les Allemands trouvèrent ces dépôts, avec armes étiquetées au nom des propriétaires et, en plusieurs cas affectant d'y voir la preuve d'une organisation clandestine de la guerre de francs-tireurs, ils en rendirent les

autorités communales responsables, en dépit de toutes les explications fournies, et frappèrent la commune entière d'amendes ou de châtiments collectifs plus terribles.

Tels sont les actes du gouvernement et des autorités belges.

Ils sont patents, établis par des documents officiels, par la collection des journaux belges de l'époque, par des photographies des murs d'affichage, etc.

Si le gouvernement allemand les dénie, il a le devoir d'apporter ses preuves.

La population a si bien compris ces mesures, s'y est si bien conformée qu'il n'y a eu, dans aucune région de la Belgique, de guerre de francs-tireurs organisée. Le gouvernement allemand, en dépit de toutes ses affirmations, n'a pas encore pu apporter une seule preuve d'un cas d'agression traîtresse de la population d'une région ou d'un village contre ses troupes.

Les auteurs du mémoire invoquent une lettre prétendûment écrite par le curé de Hollange à un officier supérieur allemand et dans laquelle le prêtre inculperait « des malfaiteurs de sa commune »; mais ils ne donnent pas le texte de cette lettre, rendant ainsi impossible tout contrôle et toute discussion sérieuse.

Au reste, cette lettre suspecte, fût-elle authentique, elle n'établirait encore rien d'autre qu'un cas isolé. Or, c'est d'une attitude générale de la population et du gouvernement que l'on argumente. Et c'est cela dont le mémoire n'apporte pas de preuve (1).

---

(1) Cette réserve était pleinement justifiée. D'un rapport officiel de l'évêché de Namur, il résulte que la déclaration attribuée au curé de Hollange est fausse de tout point :

« *Evêché de Namur.*

« A l'appui de ses affirmations, l'autorité allemande cite un, fait particulier : celui du curé de Hollange, qui, le 15 août 1914, se serait plaint au général-major Kuhne qu'à son regret il ne réussissait pas à détourner plusieurs éléments criminels de sa paroisse de tirer sur les Allemands du haut des arbres.

Qu'on veuille bien faire appel aux souvenirs personnels du

De nouveau, le gouvernement allemand est mis au défi de produire le texte authentique de la proclamation du gouvernement belge, qui aurait excité ou aurait pu exciter la population civile à attaquer traîtreusement l'armée allemande.

§ II. — L'attitude du clergé belge.

Sur ce point, le mémoire allemand révèle une double préoccupation : réduire à quelques cas individuels et exceptionnels l'inculpation générale de participation aux hostilités primitivement dirigée contre l'ensemble du clergé belge; et disculper l'armée allemande des accusations portées contre elle à raison des cruautés qu'elle a

---

général-major Kuhne : lui-même reconnaîtra qu'à la date du 15 août il *n'était pas* à Hollange. Il n'y avait pas, ce jour-là, un seul soldat allemand à Hollange.

« Le général-major Kuhne a séjourné à une date ultérieure à Hollange; il a eu alors un court entretien avec le curé; *mais aucune parole n'a été échangée qui ressemble de près ou de loin au propos rapporté ci-dessus.* Le curé donne à ce sujet *le démenti le plus formel.* Il exprime le désir qu'il soit confronté avec le général-major Kuhne.

« Le propos rapporté est d'autant plus étrange que les troupes allemandes ont été très bien reçues à Hollange; que la population tout entière s'est comportée d'une manière irréprochable, au point de n'inspirer la moindre inquiétude ni au curé de la paroisse, ni aux troupes allemandes.

« Non seulement on n'a pas tiré un seul coup de feu contre les troupes allemandes, mais on n'a même pas songé que la chose fût possible. Il n'y avait plus une seule arme dans le village : toutes avaient été préalablement recueillies et déposées à la Maison communale, conformément aux instructions du gouvernement belge.

« Bien plus, quiconque connaît les habitants de Hollange, d'un caractère doux et très paisible, peut affirmer qu'aucun d'entre eux, eût-il des armes, n'aurait songé à en faire usage.

« Il existe une preuve évidente qu'il ne s'est produit à Hollange aucun acte d'hostilité, c'est que ce village est l'un de ceux où il n'y a eu *ni une seule maison incendiée, ni un seul civil fusillé.*

« Le fait concernant Hollange est donc faux, dans son ensemble et dans ses détails : qu'on juge par là du bien-fondé des conclusions. »

exercées, sans motif, contre de nombreux membres de ce clergé.

On sera frappé du changement d'attitude du gouvernement allemand dans ses imputations contre le clergé belge.

Au début de la guerre, les accusations contre les prêtres belges ont été nombreuses ; le clergé belge était accusé de fanatiser la population civile, d'instituer la guerre de francs-tireurs et même de la diriger. Guillaume II n'hésita pas à prêter à ce réquisitoire l'autorité d'une confirmation impériale publique : dans son message au président Wilson, affiché à Bruxelles, au début de septembre 1914, il donne comme raison du régime de terreur instauré en Belgique par son armée « les cruautés commises dans cette guerre de guérilla menée par des femmes et *des prêtres* sur des soldats, des médecins et des ambulancières (1)... »

L'accusation à cette époque prit un caractère si général qu'elle donna lieu, en Allemagne, à une recrudescence de l'hostilité confessionnelle contre le catholicisme dans certaines régions protestantes ; l'évêque de Hildesheim s'en émut dans une lettre rendue publique ; le bureau Pax, office de défense apologétique créé par le clergé et le parti du centre, jugea urgent, pour les intérêts confessionnels du catholicisme allemand, de faire méthodiquement la lumière sur ces calomnies. Mais la conviction des milieux officiels allemands était telle, que la *Koelnische Volkszeitung*, s'étant permis de protester respectueusement contre l'affirmation téméraire de l'empereur, se vit suspendre par la censure.

Plusieurs mois durant, les accusations se propagèrent multipliées sans contrôle par la presse. Il ne fallut rien moins que la ténacité intéressée des enquêteurs du bureau Pax, pour y mettre un frein et ramener petit à petit les journaux et le gouvernement allemand à un peu plus de circonspection (2).

---

(1) Cf. Em. Waxweiler, *La Belgique neutre et loyale*, Lausanne et Paris, Payot, éditeur, p. 199.

(2) Voir, sur cet incident, p. 132.

Le mémoire allemand, dont il est ici question, est le produit de ce nouvel état d'esprit : il abandonne catégoriquement l'accusation générale, pour ne retenir que quelques cas individuels et exceptionnels.

Il est pris acte de ce désaveu officiel que le gouvernement allemand s'inflige ainsi tardivement à lui-même. Mais même réduite à la faible importance de phénomènes individuels, l'accusation peut-elle davantage se soutenir ?

C'est ce dont on peut juger.

Le mémoire allemand invoque, à titre d'exemples, seulement quatre cas individuels de participation de prêtres belges aux hostilités contre les troupes allemandes : ceux des curés de Spontin, de Battice, d'Aerschot, et de Hockay, de qui, dit le mémoire, l'armée allemande « dut exiger des comptes », ce qui signifie en langage militaire allemand « mettre à mort ».

Or, il est établi par des documents et témoignages de la plus haute valeur, et même par des aveux allemands publiés sous le regard de la censure, que les affirmations du mémoire sont fausses dans chacun de ces quatre cas.

1° A *Spontin*, diocèse de Namur, le curé fut fusillé, sans jugement et quoique innocent. Preuve : la déclaration officielle incontestée et incontestable du chanoine Schmitz, délégué de Mgr Heylen, évêque de Namur, publiée dès le 2 décembre 1914 dans le grand journal catholique hollandais *De Tyd*. (Voir ce rapport déjà publié dans la note du B. D. B. n° 30.)

2° A *Battice* (diocèse de Liége), le ministère de la Guerre avait naguère officiellement déclaré que le curé, « portant le brassard de la Croix-Rouge », épiait d'une manière suspecte les troupes allemandes, et des lettres de soldats allemands, se prétendant témoins oculaires, avaient dit qu'il avait été fusillé. (Voir la correspondance de Cologne, datée du 24 mars 1915, au *Tyd*, n° du 25 mars 1915.) En réalité, le curé de Battice n'a pas été fusillé ; il vit toujours, mais il a été odieusement maltraité sans raison par les Allemands ; lui-même a écrit au *Tyd* une lettre où il raconte les sévices dont il a été victime. Cette lettre a été reproduite dans la note du B. D. B. n° 67.

3° A *Aerschot* (diocèse de Malines) : il est établi, par le témoignage d'un professeur hollandais de Dordrecht, M. Grondijs, protestant de religion, qui fut à Aerschot le lendemain de l'exécution, et il est confirmé par les récits allemands eux-mêmes, qu'un prêtre fut fusillé, mais sans jugement et sans même qu'il fût prévenu d'avoir personnellement participé à des hostilités d'une manière quelconque ; il fut enveloppé avec un groupe d'autres notables, dans les représailles exercées en masse sur la population, rendue responsable de ce qu'un coup de feu, tiré très probablement par des soldats allemands pris de panique, avait tué le général allemand au balcon de la maison du bourgmestre. (Cf. *Les Allemands en Belgique*; *Louvain et Aerschot. — Notes d'un témoin hollandais*, par L. H. Grondijs, Paris et Nancy, Berger-Levrault, éditeur.)

4° A *Hockay* (diocèse de Liége), le curé fut mis à mort sans avoir été accusé, ni même prévenu d'avoir participé à des hostilités ; les troupes allemandes entrant dans le village et voulant fusiller tout le monde sous le prétexte ordinaire que quelqu'un avait tiré, le curé s'offrit en victime volontaire pour que l'on épargnât ses paroissiens ; il fut donc pris et fusillé.

Le jugement définitif sur tous les cas individuels d'accusation allemande contre des membres du clergé belge vient d'être porté en Allemagne même, par un Allemand, et sans contradiction, ni de la censure, ni de la presse allemande :

Dans aucun cas, il n'a été démontré officiellement qu'il ait été tiré du haut des clochers avec la coopération de prêtres. Tout ce qui jusqu'à présent a été *appris* et, en même temps, *soumis à enquête*, en fait de prétendues cruautés des prêtres catholiques dans cette guerre, a été *sans exception* trouvé faux et entièrement inventé. Nous ne pourrons savoir qu'après la guerre comment, avec ce fait, peut se concilier le fameux télégramme de notre empereur au Président des États-Unis de l'Amérique du Nord...

Ce jugement catégorique est de M. Lorenz Muller, qui l'imprime en caractères gras et largement espacés dans le dernier numéro paru de la revue scientifique *Der Fels*. (Voir *De Tyd*, n° du 25 mars 1915, n° 20577, page 1.)

Il est d'ailleurs pleinement confirmé par les multiples

enquêtes du bureau Pax, dont une grande partie ont été analysées par le R. P. Bern. Duhr, S. J., dans sa brochure : *Der Lugengeist im Völkerkrieg*. (C. J. Manz, éditeur, à München-Regensburg.)

§ III. — L'attitude des troupes allemandes envers le clergé belge.

Le mémoire allemand affirme que les troupes allemandes se sont correctement conduites envers le clergé belge et n'ont procédé à des exécutions que dans quelques cas de punition méritée et de nécessité absolue.

On vient de voir, au contraire, que dans les seuls cas cités, à supposer — chose qui n'a jamais pu et ne saurait être démontrée — qu'il y ait eu un coupable, le coupable, en toute hypothèse, n'était pas le prêtre qui fut mis à mort.

Quant à savoir si les exécutions furent, en réalité, peu nombreuses, la liste des prêtres et religieux belges, immolés en dépit de leur innocence, répond éloquemment.

Le cardinal Mercier cite nominativement dans sa fameuse lettre pastorale, datée de la Noël 1914, tous ceux dont la mise à mort était alors avérée. De nouveaux noms sont venus s'ajouter à cette liste ; elle comprend actuellement, bien qu'encore incomplète : 13 prêtres ou religieux du diocèse de Malines, 6 du diocèse de Liége, 26 du diocèse de Namur, dont 2 prêtres du diocèse de Tournai, tués dans le diocèse de Namur ; 3 (dont un séminariste) du diocèse de Tournai ; 1 du diocèse de Bruges.

Total : *Quarante-neuf prêtres et religieux mis à mort en Belgique par les troupes allemandes.*

A ces massacres viennent s'ajouter les cruautés exercées sur de très nombreux prêtres encore en vie et qui furent injuriés, blessés, torturés, emprisonnés, enlevés comme otages, toujours sans jugement, ni preuves, ni même inculpation personnelle.... (1)

---

(1) Pour plus de détails, voir *Le martyre du clergé belge*, par AUGUSTE MÉLOT. (Coll. des *Pages actuelles*, n° 12.)



Sur la conduite des autorités allemandes à l'égard du clergé belge, les faits surabondent. Citons celui qui concerne un éminent ecclésiastique, auquel le Souverain Pontife devait peu après conférer la prélature romaine. Il s'agit de Mgr Pelzer, secrétaire de la Bibliothèque vaticane, dont le *Temps* (4 mars) rapporte ainsi l'aventure :

L'abbé Pelzer, muni d'un laissez-passer délivré par la « Kommandantur » de Liége, avait quitté Liége le 17 octobre pour rejoindre son poste à Rome. Avant d'arriver à Bâle, à Weil-Leopoldshœhe, il fut arrêté et fouillé. Il n'avait aucun papier compromettant. Il parle parfaitement l'allemand. Mais ses explications et son passeport, signé par le commandant allemand de Liége, ne lui servirent de rien ; pas plus qu'une lettre de recommandation de l'évêque de Liége, dont le commissaire allemand disait ironiquement : « Pour moi, l'évêque, cela n'existe pas. » L'abbé Pelzer fut jeté en prison à Fribourg-en-Brisgau et soumis au régime cellulaire des détenus de droit commun. Un de ses amis, professeur à l'université de Fribourg, offrit vainement de lui donner l'hospitalité. Dans sa prison on ne lui servait à manger de la viande que le dimanche. Durant toute sa captivité on ne lui permit pas un seul jour de célébrer la sainte messe.

Il fut enfin relâché le 18 novembre. Il y avait alors quatre semaines que les journaux allemands avaient publié la lettre par laquelle le Saint-Père félicitait, le 18 octobre, le cardinal Hartmann, archevêque de Cologne, du traitement de faveur réservé, lui avait-on affirmé, par ordre de l'empereur aux prêtres prisonniers de guerre en Allemagne.

L'abbé Pelzer était accompagné de quatre séminaristes, MM. Froidmont, Michiels, Van Aubel et Dehalleux. L'évêque de Liége envoyait ces jeunes gens à Rome pour y faire leurs études de théologie à l'université grégorienne. Leurs pas-

seports étaient en règle comme ceux de l'abbé Pelzer. Ils n'étaient pas plus que lui suspects d'espionnage. Malgré cela, ils furent, eux aussi, arrêtés et jetés en prison à Fribourg. On ne les relâcha que quelques jours après l'abbé Pelzer, et, au lieu de leur permettre d'aller à Rome faire leurs études, on les renvoya à Liége.

Pas plus à Liége qu'à Namur et à Tournai, la personne de l'évêque ne fut respectée par l'autorité militaire allemande. Quand le prélat, Mgr Rutten, âgé de soixante-quatorze ans, se rendit à la citadelle pour demander que la ville de Liége fût épargnée, il y fut retenu traîtreusement comme otage et menacé d'être fusillé. On le laissa plusieurs heures, sous la pluie battante, dans la cour de la citadelle. Un officier allemand vint l'y injurier grossièrement. On finit par l'enfermer dans une écurie.

L'évêque de Liége a reçu des autorités allemandes l'aveu qu'aucune charge n'a pu être relevée par la justice allemande contre les prêtres de son diocèse.



c) *L'autorité de l'enquête officielle belge.*

Les affirmations allemandes, on le voit, ne tiennent nul compte des démentis préalables de la *Commission officielle belge*. Mais c'est systématiquement que le gouvernement allemand affectait de dénier toute valeur à cette enquête :

Par qui a-t-elle été faite? faisait-il écrire dans les feuilles à sa solde. Par des Belges. Mais, pour que de pareilles commissions d'enquête aient une valeur indiscutable, il faut qu'elles comprennent des représentants des deux parties en cause et ne soient pas unilatérales...

L'argument était de nature à impressionner; le gouvernement belge ne s'y est pas mépris et il l'a aussitôt rétorqué. Voici l'essentiel de sa réponse :

La presse allemande a tort de reprocher à l'enquête de la Commission belge d'être unilatérale. En effet :

1° Les deux enquêtes, civile et militaire, ordonnées en Belgique et en Allemagne par le gouvernement allemand, ne sont-elles pas, elles aussi, unilatérales?

2° Il était impossible à la Commission belge d'enquête de se rendre dans les localités occupées par l'ennemi pour y faire comparaître devant elle des accusés allemands, appartenant à l'armée d'opérations ou faisant partie de la hiérarchie militaire.

3° Le gouvernement belge ne s'est jamais refusé à laisser contrôler les accusations portées par la Commission d'enquête contre les troupes allemandes. Il a autorisé les journaux belges à déclarer qu'il était prêt à coopérer à l'organisation d'une Commission d'enquête internationale, composée de délégués de nations non belligérantes : jamais le gouvernement allemand n'a manifesté, sous aucune forme, l'intention d'entrer dans cette voie.

4° Bien plus : des propositions formelles d'enquête internationale faites par des Belges et des Allemands ont été catégoriquement rejetées. C'est ainsi que des socialistes belges avaient proposé aux députés socialistes allemands, Noske, Wendel et Koster, de passage à Bruxelles, de procéder avec eux à une enquête contradictoire; ces députés répondirent évasivement et se récusèrent.

D'autre part, il résulte d'une correspondance publiée par l'*Indépendance belge* du 25 janvier 1915, que M. Charles Magnette, sénateur de Liége et grand maître de la franc-maçonnerie belge, proposa aux grandes loges maçonniques d'Allemagne l'institution d'une Commission d'enquête, composée de délégués de loges appartenant à des pays neutres, auxquels se seraient joints un franc-maçon allemand et un franc-maçon belge. Cette proposition fut formellement rejetée par M. Wilhelm Suss, dans une lettre datée de Darmstadt, 27 septembre 1914, et par la grande loge « Zur Zonne » de Bayreuth; l'un et l'autre se trouvèrent d'accord pour dire que ce serait faire injure aux troupes allemandes de les supposer capables d'avoir commis des cruautés comme celles dont on les accuse.

Quant aux sept autres loges auxquelles s'était adressé M. Magnette, elles ne lui firent pas même l'honneur d'une réponse.

La presse germanophile est donc tout à fait malvenue de reprocher à la Commission belge d'avoir fait seulement une enquête unilatérale. Il n'a dépendu que de l'Allemagne de faire contrôler par une Commission de neutres les résultats de cette enquête. Elle s'y est obstinément dérobée (1).

*
* *

Toujours dans le but d'affaiblir l'autorité des rapports de la Commission belge, un communiqué de l'ambassade allemande à Madrid, reproduit dans toute la presse pro-germanique, articulait ceci :

La valeur que l'on doit attribuer aux déclarations belges sur la persécution et les assassinats de prêtres est démontrée par le cas du vice-recteur de l'Université de Louvain, D[r] Coenraëts. La Commission d'enquête belge publia des détails terribles. Il fut dit que le docteur *fut tué* cruellement à Louvain, devant des centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes et des enfants, qui furent obligés d'applaudir cet acte d'horreur.

La vérité est que le D[r] Coenraëts se trouve actuellement en toute tranquillité à Heeren (Hollande), chez le professeur Toels. Rien que ce détail suffira pour que toute personne impartiale se fasse une idée de la véracité de cette liste.

A quoi le gouvernement belge riposta :

L'ambassade allemande de Madrid a vraiment tort de ne pas vérifier les textes sur lesquels elle appuie ses petites histoires. *Aucun rapport de la Commission belge d'enquête ne raconte* que M[gr] Coenraëts, vice-recteur de l'Université

---

(1) *Bureau documentaire belge*, Publication n° 23.

de Louvain, fut tué. Voici comment le cinquième rapport, à sa sixième page, relate l'incident qu'invoque la note allemande :

« Les femmes et les enfants demeurèrent sans nourriture, sur la place de la Station, pendant toute la journée du 26 août. Ils assistèrent à l'exécution d'une vingtaine de leurs concitoyens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs prêtres et religieux qui, liés quatre par quatre, furent fusillés à l'extrémité de la place, sur le trottoir qui longe la propriété de M. Hamaide. *Un simulacre d'exécution de Mgr Coenraëts, vice-recteur de l'Université, et du P. Schmidt, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, eut lieu devant eux. Une salve retentit et les témoins, convaincus de la réalité du drame, furent contraints à applaudir.* »

Puisqu'il n'y eut qu'un *simulacre* d'exécution, les Espagnols auxquels s'adresse la note allemande comprendront sans peine que Mgr Coenraëts soit encore vivant, sans que, pour cela, l'ambassade allemande de Madrid soit fondée à tirer argument de la présence du vice-recteur de l'Université en Hollande, afin de démontrer que les soldats allemands se sont conduits comme d'innocents moutons. Au contraire, car personne ne croira que c'est pour éviter les égards qu'on lui témoignait que Mgr Coenraëts a dû se réfugier en pays étranger ! La vérité est que Mgr Coenraëts fut pris comme otage, menacé à plusieurs reprises d'être fusillé et, après une journée d'angoisses terribles, emmené avec un convoi de prisonniers en Allemagne, d'où il put ensuite se rendre en Hollande (1).



d) *Mésaventures des apologistes d'outre-Rhin.*

L'opiniâtreté allemande à mettre en cause le clergé n'a pas été sans causer quelques mésaventures aux

(1) *Bureau documentaire belge*, Publication n° 29.

calomniateurs. C'est ainsi que pour justifier l'incendie de Louvain, le Dr Sonnenschein — un des agents ecclésiastiques les plus en vue de la grande officine du *Centrum* de München Gladbach — publiait, dans la *Kölnische Volkszeitung*, une prétendue interview du vice-recteur de Louvain, dans laquelle, après avoir reconnu que des coups de fusil furent tirés par des civils sur les Allemands, Mgr Coenraëts ajoutait :

« Je vous dirai que, comme prêtre catholique, je préfère mille fois être Allemand que Français. Ainsi pense la majorité de notre clergé, surtout en Flandre. Les horreurs de la guerre ne nous font pas changer d'attitude. La guerre est la guerre et l'incendie de Louvain n'est qu'un épisode... et rien de plus qu'un épisode. »

Mgr Coenraëts a dû énergiquement protester : l'interview était inventée de toutes pièces !

C'est ainsi, encore, qu'ayant invoqué le prétendu témoignage des Dominicains de Louvain — rapporté par la *Flandre libérale*, — les apologistes allemands se sont vu infliger le démenti suivant :

Louvain, le 30 novembre 1914.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

L'un des premiers jours d'octobre (1), la *Flandre Libérale* a communiqué à ses lecteurs une lettre de M. Partsch, professeur à Fribourg, relatant à sa façon les malheureux événements survenus à Louvain les 25, 26 et 27 août. Dans une parenthèse, il invoque à l'appui d'assertions que nous estimons absolument inexactes, le témoignage des Domini-

(1) La date ne peut être antérieure au 5 octobre. Elle est probablement le 5 octobre ou un des jours immédiatement subséquents.

cains de Louvain. Comme d'autres messieurs, il veut faire passer les dominicains comme ayant affirmé que les civils ont tiré sur les troupes allemandes, ce qui aurait provoqué les terribles représailles dont la ville a souffert.

Ayant été, seul des Dominicains, mêlé activement et de façon conséquente aux événements des jours susdits, j'estime de mon devoir de donner un démenti formel à M. J. Partsch et d'avertir le public que ni moi, ni aucun dominicain de Louvain ne peut être cité en témoin du fait que les civils ont tiré sur les soldats allemands. D'ailleurs nous ne croyons pas que ce fait se soit produit. J'ai personnellement déclaré sous la foi du serment devant le juge d'instruction allemand que je n'ai vu aucun Louvaniste tirer sur les soldats et que je n'ai aucune preuve d'un tel fait. Tous les Dominicains de Louvain sont dans le même cas, prêts à en rendre témoignage.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Rédacteur en Chef, de bien vouloir donner communication de cette lettre aux lecteurs de la *Flandre Libérale* et de nous aider ainsi à tirer de l'erreur ceux qui par certains journaux ont été amenés à croire, contrairement à la vérité, que les Dominicains ont attesté que les civils de Louvain ont tiré sur les soldats.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma haute considération et de ma reconnaissance pour le service rendu.

Père Fr. Hyac. M. Parys,
Sous-prieur des Dominicains.



Cette tactique pour se disculper en excitant contre le clergé belge l'irritation du peuple allemand, et à laquelle Guillaume II lui-même n'eut pas honte d'avoir recours dans une proclamation affichée à Bruxelles au début de septembre, eut d'ailleurs en Allemagne un résultat inattendu et fort piquant. Elle y réveilla, dans la partie protestante et incrédule, l'hostilité tradition-

nelle contre les catholiques et leurs prêtres. A ce point que, pour parer à ces suspicions, la presse catholique allemande en fut réduite à établir elle-même, par des documents officiels ou par des attestations qu'elle suscitait, la fausseté des accusations qu'elle avait elle-même contribué à propager.

C'est ainsi qu'entre nombre de rectifications que l'on doit à l'activité du service spécial d'enquêtes qu'elle créa à cet effet, on peut à titre d'exemple, noter celles-ci, publiées par son Bureau *Pax :*

A propos de Revues de guerre et de Brochures.

I. — *La Conquête de la Belgique* 1914. Scènes vécues, d'après des communications de participants à la campagne, colligées et rédigées par le major Victor von Strauss (Editeur Wilhelm Köhler, Minden I. W., maison d'éditions patriotiques).

Cette brochure contient aussi, outre d'autres récits d'atrocités, la nouvelle cauchemaresque de la découverte de cinquante cadavres de soldats allemands dans les caves d'un couvent de Louvain, nouvelle qu'*un* officier allemand aurait racontée à *une* infirmière quittant Louvain. La « Kommandantur » de Louvain a caractérisé cette histoire en la déclarant *inventée de toutes pièces.* Cette brochure a été envoyée également à des librairies catholiques pour y être mise en vente. *Nous mettons en garde contre son achat.*

II. — *Le Porte-drapeau de Verdun.* Une histoire des temps de guerre de l'année 1914, racontée aux jeunes gens par K. F. Stauffer (Editeurs : A. Anton et Cie, Leipzig et Berlin).

Ce livre contient la description des combats de francs-tireurs à Beaulieu et à Louvain et de la participation des prêtres à ces combats. A la page 177 il est question de la bataille de barricades à Louvain :

« ... Sur la barricade se tient un religieux ; il est ceint d'un sac. Des deux mains il y puise des munitions et il les distribue, etc... A Beaulieu c'était aussi le curé qui avait excité la population contre nous. Il en est de même dans tout le pays. Les gens par

eux-mêmes se comporteraient parfaitement avec intelligence, mais ce sont « ces messieurs noirs » qui attisent le feu... »

On ne doit pas donner en main à la jeunesse allemande de pareilles suspicions générales. Au point de vue de l'intérêt de la paix confessionnelle (! ?) elles sont profondément regrettables. *Nous devons mettre en garde aussi contre l'achat de ce livre.*



La campagne d'accusation contre le clergé belge — qui s'explique à la fois par des raisons de politique et par des aversions confessionnelles — a donc lamentablement échoué.

C'est ce dont prenait acte, dans une revue scientifique allemande, *Der Fels* (avril), le publiciste catholique Lorenz Muller. Son article contenait la déclaration suivante, typographiquement mise en vedette et l'on a vu plus haut que le *Bureau documentaire belge* en prenait acte, à son tour :

Officiellement, il n'a été établi aucun cas où on aurait tiré de tours d'églises avec l'aide de prêtres. Tout ce qui est connu jusqu'à présent et qui a fait l'objet d'une enquête, au sujet des prétendues atrocités attribuées aux prêtres catholiques au cours de cette guerre, a été trouvé faux et totalement imaginé, sans exception aucune. Notre empereur a télégraphié au président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord que « même des femmes et des prêtres commirent des atrocités dans cette guerre de guerillas et blessèrent des soldats, des médecins et des ambulancières ». Comment cette dépêche peut être mise en rapport avec le fait ci-dessus (que rien n'existe à charge des prêtres), nous ne pourrons le savoir qu'après la guerre.

Les auteurs de l'imposture ont, d'ici là, le temps de méditer l'aphorisme de notre La Fontaine :

Tel, comme dit Merlin, cuyde engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.



e) *Autres fourberies.*

Dans les premiers jours d'octobre 1914, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait, sur Louvain, un rapport officiel de M. von Falk, conseiller intime, et dont le *Temps* (8 octobre) donne l'analyse :

Ce rapport constate que l'ancienne halle aux draps, où étaient établies l'université catholique et l'admirable bibliothèque, est complètement incendiée, à part deux murs de façade, et il note que la bibliothèque, avec son trésor de manuscrits précieux, est ainsi irrémédiablement perdue. Mais exception faite de ce très grave dégât, il n'y a pas à déplorer à Louvain la perte de monuments artistiques de grande importance.

Le rapport déclare que l'hôtel de ville est indemne, grâce aux ordres donnés par le major von Manteuffel, qui dans le but de circonscrire autant que possible l'incendie fit démolir les maisons voisines de l'hôtel de ville qui étaient déjà en flammes. Par contre, l'église Saint-Pierre (1) a subi des dégâts considérables, mais elle pourra être restaurée dans son état antérieur. Les tableaux qui se

---

(1) A ce sujet, M. Grondijs écrit ceci :

« Dans le rapport officiel publié par une commission d'enquête allemande figure l'assertion que le feu a gagné la Collégiale par hasard. Selon ce rapport, des maisons voisines, d'où on aurait tiré sur les soldats, auraient été incendiées par les troupes, pour punir les habitants. De là le feu aurait gagné l'église. *A priori*, il est difficile de voir comment le feu se serait si facilement propagé à travers les murs épais de ce grand bâtiment. D'ailleurs, au moment où les flammes commencèrent à jaillir de la petite tour qui se trouvait *au milieu du toit*, toutes les maisons dont parle le rapport étaient intactes.

« On a prétendu que les tableaux qui se trouvaient dans l'église auraient été *sauvés* par les officiers allemands. Ce mot *sauvé* me semble être un euphémisme. »

(*Les Allemands en Belgique*, note, p. 54.)

trouvaient dans la chapelle du chœur, et parmi lesquels il y a des œuvres de Dierk Bout et du maître de Flemalle, ont été sauvés, ainsi que toutes les œuvres transportables que contenait l'église et qui ont été déposées à l'hôtel de ville. Des œuvres d'art de l'église Saint-Pierre elle-même, seul le tambour est détruit, mais l'ensemble architectural est intact. Les autres églises se trouvaient en dehors de la zone du feu, qui s'étendait sur un sixième de la ville, et n'ont pas été atteintes.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait d'ailleurs utilisé peu auparavant un autre témoignage, celui de M. Helleferich, alors directeur de la *Deutsche Bank* et actuellement ministre des finances de l'Empire. Suivant M. Helleferich, non seulement Louvain n'aurait eu que médiocrement à souffrir mais c'est justement grâce aux troupes allemandes qu'elle échappa à un désastre (1).

Le quartier Est a seul été détruit. L'hôtel de ville est resté complètement indemne. Des officiers, qui ont pris part au combat dans les rues, écrit M. Helleferich, racontent que les soldats allemands étaient allés chercher des pompes à vapeur pour sauver de la destruction ce bijou d'architecture et les maisons qui l'avoisinent. Ils poursuivirent leurs travaux de sauvetage, bien que les habitants continuassent à tirer sur eux (*sic*). Malheureusement il n'a pas été possible de sauver la précieuse collection de la

---

(1) Dans les *Leipziger Neueste Nachrichten* (6 octobre) on lisait, sous la signature « Rittmeister von S. S. ».

« Du dôme, qui a une apparence délabrée et qui a un besoin urgent de réparations, le toit seul a brûlé et une partie de la voûte au-dessus du chœur est tombée. Rien n'a été abîmé qui n'aurait tout de même dû être reconstruit avec le temps.

« Cette ville, dont les rues tortueuses et malpropres, avec leurs cafés malodorants, entouraient l'hôtel municipal et le dôme, comme elle ressuscitera belle de ses cendres, suivant l'ordre et l'art allemands ! »

bibliothèque de l'Université. La tour de la cathédrale s'est effondrée, mais la nef est intacte.

Sur quoi, le *Journal des Débats* observait justement :

Cette nouvelle version est, du reste, en contradiction absolue avec ce que disait une dépêche de l'agence Wolff en date du 29 août :

« L'attitude de la population méritait des représailles inexorables. C'est ainsi que l'ancienne ville de Louvain n'existe plus aujourd'hui. »

Et la *Gazette de Francfort* renchérissait encore :

« C'est à Louvain que se sont passés les événements les plus tragiques de cette guerre. Aux vêpres siciliennes que cette ville voulait préparer à nos armées, conformément aux terribles conséquences du droit de la guerre (*sic*), la destruction de la ville a dû répondre. »



Nier, démentir effrontément, on ne s'en est pas privé ; mais inventer le démenti que la victime recevrait de ses propres amis, c'est mieux.

On vient de voir les abominables propos que l'abbé Sonnenschein mettait dans la bouche de Mgr Coenraëts et ceux que l'on prêtait aux Dominicains de Louvain.

Voici ce que publiait la *Gazette de Francfort* du 21 février dernier :

Le *New-York World* du 28 janvier publie l'information suivante de son correspondant de Washington :

« Parmi les milliers de réfugiés belges, actuellement en Angleterre, il n'en est pas un seul qui ait eu à souffrir d'atrocités de la part des soldats allemands. C'est ce qui résulte d'un rapport envoyé par l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres, au département d'Etat, bureau de l'extérieur, à Washington. Ce rapport pose en fait que le gou-

vernement britannique a examiné de près des milliers de récits relatifs à des sévices exercés par des soldats allemands sur les réfugiés belges (1). Les colonnes des journaux anglais étaient remplies, au début de la guerre, d'accusations de cette nature. Suivant le rapport de l'ambassadeur américain à Londres, les fonctionnaires du gouvernement britannique ont, à présent, soigneusement examiné toutes ces imputations ; ils ont parlé avec les prétendues victimes et ont contrôlé l'ensemble des preuves. Comme suite à cette enquête, le département britannique des affaires étrangères a déclaré à l'ambassadeur américain que ces accusations paraissaient devoir être attribuées à l'hystérie et à des jugements préconçus. On ajouta que beaucoup de Belges eurent à supporter des épreuves pénibles, mais que « celles-ci résultent des circonstances inhérentes à l'état de guerre, plutôt qu'à la brutalité de soldats allemands. »

Il faut reconnaître qu'on s'est dépensé du côté américain pour faire la lumière sur les histoires mensongères relatives à la Belgique. Nous n'avons encore rien lu, dans la grande presse anglaise, sur cette enquête prescrite par le gouvernement anglais et sur son résultat tout à fait négatif.

. . . .

C'était faux de tout point. Le gouvernement britannique communiquait en effet, le 20 mars, la note suivante à la presse :

Un article paru dans la presse d'un pays neutre a été porté à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté ; l'ambassadeur américain à Londres, s'il faut en croire cet article, aurait été informé par le gouvernement de Sa Majesté que les récits faits par les réfugiés belges sur les atrocités commises par les soldats allemands doivent être attribués à l'hystérie ou à des idées préconçues. Il est de plus allégué que l'ambassadeur américain aurait envoyé un rapport à Washington, à ce sujet. Le gouvernement de

(1) Voir *Appendice* II.

Sa Majesté s'étant mis en rapport avec l'ambassadeur américain tient à faire connaître qu'il n'y a rien de vrai dans l'article en question.



2. — Dénégations d'intellectuels.

a) *Le manifeste des quatre-vingt-treize.*

Au début d'octobre paraissait un « Appel au monde civilisé » revêtu des signatures de quatre-vingt-treize hautes personnalités du monde intellectuel allemand et qui débutait ainsi :

En qualité de représentants de la science et de l'art allemands, nous soussignés protestons solennellement devant le monde civilisé contre les mensonges et les calomnies dont nos ennemis tentent de salir la juste et bonne cause de l'Allemagne dans la terrible lutte qui nous a été imposée et qui ne menace rien de moins que notre existence.

Et, avec une tranquille arrogance, sans articuler la moindre preuve, obéissant au mot d'ordre du caporalisme prussien, ces intellectuels d'état-major affirmaient, par exemple :

Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la dure nécessité d'une défense légitime. Car en dépit de nos avertissements, la population n'a cessé de tirer traîtreusement sur nos troupes, a mutilé des blessés et a égorgé des médecins dans l'exercice de leur profession charitable. On ne saurait commettre d'infamie plus grande que de passer sous silence les atrocités de ces assassins et d'imputer à crime aux Allemands la juste punition qu'ils se sont vus forcés d'infliger à des bandits.

Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement détruit Louvain. Perfidement assaillies dans leurs cantonnements par une population en fureur, elles ont dû, bien à contre-

cœur, user de représailles et canonner une partie de la ville. La plus grande partie de Louvain est restée intacte. Le célèbre hôtel de ville est entièrement conservé : au péril de leur vie, nos soldats l'ont protégé contre les flammes. — Si dans cette guerre terrible, des œuvres d'art ont été détruites ou l'étaient un jour, voilà ce que tout Allemand déplorera certainement. Tout en contestant d'être inférieurs à aucune autre nation dans notre amour de l'art, nous refusons énergiquement d'acheter la conservation d'une œuvre d'art au prix d'une défaite de nos armes.

Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline ni cruautés.

A ces allégations audacieuses ou serviles, qui disqualifiaient ceux qui leur apportaient l'autorité d'un nom jusqu'alors respecté, les représentants de l'intelligence française répondirent comme il convenait. Nos Académies flétrirent et expulsèrent de leur sein ceux de leurs correspondants étrangers qui donnaient au monde savant ce triste exemple de défaillance du caractère et de mépris de toute critique. Parmi les nombreuses et décisives réfutations que suscita ce document revêtu des signatures de quelques théologiens allemands notables, on ne s'étonnera pas que nous signalions plus particulièrement celle de la *Faculté libre de théologie protestante* de Paris, et celle de l'*Université catholique de Paris*.



Dans sa *Réponse au manifeste des intellectuels allemands*, la Faculté libre de théologie protestante disait :

La Faculté libre de théologie protestante de Paris a trouvé avec douleur les signatures de plusieurs théologiens éminents au bas de pièces émanées de savants allemands. La conscience chrétienne et la conscience scientifique l'obli-

gent également à protester contre les affirmations impudentes de ces manifestes.

Aucune nécessité, réelle ou prétendue, ne peut légitimer la violation de la parole donnée, ni excuser la violence et la cruauté. Le mépris de la neutralité jurée, la dévastation des contrées occupées, la mise à mort des non-combattants sont des actes inconciliables avec la foi évangélique. Les commettre ou les justifier, c'est renier l'Evangile.

Croire que la force donne à ceux qui la détiennent le droit d'imposer leur volonté aux faibles, c'est faire injure à l'œuvre d'affranchissement des petits que Jésus-Christ a accomplie.

Cette attitude est incompréhensible chez des théologiens obligés par leur foi d'enseigner que le royaume de Dieu est destiné aux humbles qui confessent leur misère et n'attendent leur salut que de Dieu.

Justifier des crimes au nom d'une prétendue supériorité de culture, c'est rabaisser l'idée même de culture, inséparable de toutes les exigences de la conscience morale; c'est méconnaître que la civilisation européenne est faite de la collaboration de tous les peuples et compromettre devant le monde la portion qu'on en possède.

Accepter des affirmations sans preuves, ne tenir aucun compte des documents les plus authentiques, s'interdire toute appréciation critique des témoignages contradictoires, c'est manquer aux devoirs les plus élémentaires de la recherche scientifique.

Profondément attachés à notre patrie, nous la servirons bien en demeurant inébranlablement fidèles aux principes absolus de la morale chrétienne et de la probité scientifique.

Répudiant tout orgueil, nous protestons contre l'abus d'une méthode d'autorité, qui ne peut qu'étouffer la vérité. Nous en appelons du parti pris et de la partialité au jugement de la conscience et de l'histoire, certains que Dieu fera briller sur le monde la lumière de la vérité et de la justice.

Au nom de la Faculté,

Le doyen, Ed. Vaucher.



De son côté, l'*Université catholique de Paris* disait aux signataires de « l'Appel ».

... Votre voix est celle de l'erreur, d'une erreur que nous nous refusons à croire volontaire.

Et, pour prouver ce que nous affirmons, nous nous appuyons, nous, sur les documents diplomatiques publiés par les diverses puissances, sur des enquêtes conduites avec le plus grand souci de l'exactitude, sur ce que nous avons vu de nos yeux, documents qui établissent d'une façon péremptoire que l'Allemagne a prémédité la guerre et a fait échouer toutes les tentatives de conciliation; enquêtes et constatations qui nous donnent le droit de protester de toutes nos forces, à la face du monde, contre les actes abominables par lesquels l'armée allemande a fait reculer la civilisation jusqu'aux invasions des barbares.

Bombarder des villes ouvertes, détruire systématiquement les usines et les habitations, soit en les bombardant sans nécessité militaire, soit en les incendiant méthodiquement avec des pulvérisateurs ou des pastilles fulminantes préparés à l'avance; lancer du haut des ballons sur les quartiers pacifiques des villes ouvertes des bombes qui blessent ou tuent des femmes et des enfants; contraindre des non combattants et des femmes à marcher en tête des colonnes assaillantes afin de paralyser la résistance de l'adversaire, prendre des otages par centaines et les rendre responsables de violations du droit des gens dont ils sont entièrement innocents et qui, le plus souvent, ne peuvent être reprochées à aucun citoyen ennemi, puisque, ou bien elles sont totalement imaginaires, ou bien elles ne sont que le moyen suprême de légitime défense d'une population victime des pires attentats; fusiller ou emprisonner des prêtres qui n'ont d'autre tort que d'être les chefs moraux du peuple catholique, et des maires qui, scrupuleusement respectueux des lois de la guerre, se bornent à défendre leurs concitoyens contre les violences injustes et les pil-

lages; usurper le drapeau de la Croix-Rouge pour transporter des soldats et des munitions, et bombarder au contraire les hôpitaux et les ambulances de l'ennemi couvertes de ce drapeau protecteur; porter clandestinement les armes et déguiser en femmes des soldats qui ont caché leur fusil sous les plis de leurs jupons; lever les bras pour faire signe qu'on se rend et fusiller à bonne portée les soldats qui approchent sans méfiance; employer des balles dum-dum et des balles explosibles d'un poids inférieur à 400 grammes; achever les blessés, couvrir la haute mer de mines automatiques de contact qui « ne deviennent pas inoffensives dès qu'elles ont rompu leurs amarres », et qui, par suite, exposent aux pires dangers la navigation pacifique; tous ces méfaits, *dont l'autorité militaire doit nécessairement accepter la responsabilité,* sont des violations manifestes de la loi des nations. On n'a pu justifier pour les excuser d'aucune provocation et le belligérant qui les a commises s'est déshonoré lui-même.

Le droit moderne de la guerre, chrétien dans ses origines, repose tout entier sur deux principes essentiels : le principe de la distinction entre les combattants et les non-combattants; l'affirmation que la guerre n'autorise pas le belligérant à faire à l'ennemi le plus de mal possible par tous les moyens possibles. Notre implacable ennemi se met en révolte ouverte contre ces deux règles primordiales et il est douloureux de constater que cette révolte n'est que le développement logique de son attitude au début des hostilités. N'a-t-il pas commencé la guerre en violant la neutralité de deux pays, le Luxembourg et la Belgique, dont il devait, par convention expresse, garantir l'indépendance et l'intégrité? Prétendre qu'il n'a fait que nous devancer, n'est-ce pas chose monstrueuse, alors que l'événement n'a que trop prouvé que notre frontière du Nord n'avait pas été mise en état de supporter le premier choc de l'ennemi et que toutes nos armées étaient à l'Est.

De tels actes violent non seulement la loi humaine, mais la loi religieuse, car l'Eglise, à travers les âges, a, dans sa morale, déterminé les conditions de la légitimité de la guerre et les maximes qui s'imposent à la conscience des

belligérants. Il appartient à des professeurs catholiques de rappeler que, dès le dixième siècle, l'Église, par la belle institution de la *Paix de Dieu*, poussa la première — et avec quelle vigueur — l'humanité vers l'acceptation de cette « discipline de la violence » qui fut pour elle un des progrès les plus méritoires et les plus bienfaisants. Déjà, à cette époque, les conciles de Charroux et de Narbonne proclamaient que les clercs, les vieillards, les femmes, *les laboureurs* devaient être soustraits aux entreprises du belligérant, et cette protection s'étendait aussi aux animaux de labour et aux moulins. Ainsi le travail était protégé en même temps que la faiblesse, et la force commençait de reconnaître la maîtrise du droit.

Renoncer à ces règles, détruire de parti pris les temples de la science, de l'art et de la religion, aller, comme il est arrivé dans plusieurs églises, jusqu'à des attentats à proprement parler sacrilèges, c'est retourner à la barbarie, c'est même sortir du christianisme, invoquât-on mille fois le nom de Dieu pour couvrir ses actes (1).



b) *Manifeste des Universités allemandes.*

Après les « intellectuels », les « universitaires ». Dans les derniers jours d'octobre 1914, vingt-deux Universités allemandes envoyaient aux Universités des pays neutres une adresse qui disait :

Vous tous qui savez que notre armée n'est point une armée de mercenaires, qu'elle comprend toute la nation, du premier au dernier homme, qu'elle est conduite par les meilleurs fils du pays, qu'à cette heure des milliers de professeurs et d'élèves tombent comme officiers ou soldats sur

(1) *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, 25 novembre 1914, p. 189.



LOUVAIN. — Rue de la Station.



LOUVAIN. — Rue de la Station.



LOUVAIN. — Rues de Tourlemont et de la Monnaie.



LOUVAIN. — Rue de Namur.

les champs de bataille de France ou de Russie ; vous tous qui avez lu et entendu en quel esprit et avec quel succès la jeunesse est chez nous instruite et élevée, qui savez combien nous inculquons le respect et l'admiration des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, quel que soit le pays auquel ils appartiennent, nous vous prions d'être nos témoins et de dire si ce que nos ennemis rapportent est vrai et qu'il est exact que l'armée allemande soit une horde de barbares et une bande d'incendiaires qui trouvent plaisir à détruire les innocents, les villages, et à détruire les monuments d'art et d'histoire ; et si vous voulez rendre honneur à la vérité, vous serez convaincus avec nous que là où les troupes allemandes durent accomplir une œuvre de destruction, elles cédèrent aux impitoyables lois de la défense dans le combat . . . .

Si, dans cette terrible guerre, dans laquelle notre peuple ne lutte pas seulement pour sa puissance, mais pour son existence et toute sa civilisation, l'œuvre de destruction devait être plus grande que dans la guerre précédente, et si les trésors d'art devenaient la proie de la fatalité destructrice, il ne faut pas oublier que la responsabilité de cette calamité incombe tout entière à ceux qui ne se contentèrent point de déchaîner cette guerre abominable, mais encore n'hésitèrent pas à donner des armes à la population pacifique pour qu'elle tende des embûches à nos troupes confiantes, contre toutes les lois de la guerre et les coutumes des peuples civilisés.

A quoi, le 5 novembre, les Universités françaises répondaient par un manifeste adressé aux Universités des pays neutres et où les responsabilités encourues sont rétablies en ces termes :

... Qui tient pour non avenues les conventions internationales par lesquelles les puissances signataires se sont engagées à n'user, dans la conduite de la guerre, d'aucun moyen de force constituant une « barbarie » ou une « perfidie » et à respecter les monuments historiques, les édifices des cultes, des sciences, des arts et de la bienfaisance,

sauf dans le cas où l'ennemi, les dénaturant le premier, les emploierait à des fins militaires ?

Dans quelles conditions l'université de Louvain a-t-elle été détruite ?

Dans quelles conditions la cathédrale de Reims a-t-elle été brûlée ?

Dans quelles conditions des bombes incendiaires ont-elles été jetées sur Notre-Dame de Paris ?

A ces questions, les faits seuls doivent répondre.

Déjà, vous pouvez consulter les documents publiés par les chancelleries, les résultats d'enquêtes faites par des neutres, les témoignages trouvés dans des carnets allemands, les témoignages des ruines de Belgique et des ruines de France.

Ce sont nos preuves.

Contre elles, il ne suffit pas, ainsi que l'ont fait les représentants de la science et de l'art allemands, d'énoncer des dénégations, appuyées seulement d'une « parole d'honneur » impérative.

Il ne suffit pas davantage, comme les universités allemandes, de dire : « Vous connaissez notre enseignement ; il n'a pu former une nation de barbares. »

Nous savons quelle a été la valeur de cet enseignement. Mais nous savons aussi que rompant avec les traditions de l'Allemagne de Leibnitz, de Kant et de Gœthe, la pensée allemande vient de se déclarer solidaire, tributaire et sujette du militarisme prussien, et qu'emportée par lui elle prétend à la domination universelle...



c) *Pour circonvenir les neutres.*

Aux plaidoyers directs, comme ceux dont je viens de relever les plus retentissants, il faut ajouter les tentatives incessantes du pro-germanisme faites chez les neutres par des Allemands plus ou moins maquillés, ou par des neutres plus ou moins germanisés. A côté

de campagnes menées ouvertement, comme celles qui agitent les États-Unis, ou comme en Europe celle de Sven-Hedin, l'opinion parmi les neutres n'a cessé d'être travaillée par la propagande la plus insidieuse.

Le cas de Louvain offre de notables spécimens de cette défensive allemande et il ne sera pas inutile d'en signaler quelques-uns.

Voici, par exemple, le truc des « impressions d'un neutre » qui vient de visiter la Belgique.

Qui songerait, parmi ses compatriotes suisses, à se défier de ce que rapporte un architecte zurichois? Or, écoutons le *Bulletin documentaire belge :*

Dans la *Neue Zürcher Zeitung* des 16 et 17 janvier 1915, l'architecte Probst décrit les impressions qu'il a recueillies au cours d'un voyage accompli récemment à travers la Belgique occupée.

M. Probst intitule son article « Impressions d'un neutre à travers la Belgique » de telle sorte que le lecteur a le droit de s'attendre à y trouver l'opinion raisonnée et impartiale d'un homme naturellement exempt de parti pris et soucieux de ne publier que des informations dûment vérifiées.

En réalité, l'on se trouve en présence d'un rapport où le préjugé et la partialité en faveur de l'Allemagne, ainsi qu'une impardonnable légèreté, éclatent en chaque alinéa.

L'auteur lui-même fait connaître qu'il a accompli son voyage en compagnie de fonctionnaires allemands, attachés au gouvernement civil de la Belgique, notamment en compagnie de M. Clemen, chargé par ledit gouvernement d'inspecter les monuments artistiques de la Belgique, de constater les dégâts qu'ils ont soufferts du fait de l'invasion et de pourvoir provisoirement aux mesures de conservation les plus urgentes.

La compétence archéologique ou administrative de ces fonctionnaires n'est pas ici en cause. Mais à leur titre de citoyens d'un Etat accusé du crime de dévastation systéma-

tique, de fonctionnaires chargés d'effacer le plus possible les traces de l'invasion, de professionnels, enfin, de la restauration des monuments, les guides choisis par M. Probst étaient tout justement ceux par qui, en pareil cas, on ne doit pas se faire conduire quand on veut donner ensuite à sa relation la valeur du témoiguage d'un neutre.

De plus, un homme un peu pourvu de sens critique se fût imposé de ne pas accepter comme paroles d'Evangile, et sans l'épreuve de la contradiction, les renseignements fournis par ces mêmes fonctionnaires sur la cause ou le prétexte de la ruine des villes visitées.

M. Probst ne paraît avoir pris aucune de ces précautions, dictées par la prudence la plus élémentaire.

Cet architecte, qui fait étalage d'érudition et pose à l'homme épris des choses de l'art, trouve toutes naturelles les destructions faites par les Allemands en Belgique. Son explication est unique et commode : « C'est la guerre ! » Avec cette raison-là, on justifie tout, le vandalisme comme la nécessité.

Bien plus, il pousse la complaisance jusqu'à s'étonner que les opérations militaires exécutées en Belgique n'aient pas eu encore plus de suites fâcheuses qu'elles n'en ont eues. Il n'ose pas tout à fait l'avouer, mais il en est visiblement à admirer chez les troupes allemandes qui « ont opéré » en Belgique, l'art... d'épargner les monuments... On se demande ce que les Allemands eussent dû y détruire de plus pour arracher un regret à la « neutralité » de M. Probst. Cet architecte n'a vu, sans doute par habitude professionnelle, dans la destruction de tant de monuments que l'occasion de les reconstruire.

De cette mentalité étrange et de la facilité avec laquelle M. Probst a accueilli les renseignements tendancieux fournis par ses guides allemands, un seul exemple suffira :

Il s'agit du sac de Louvain.

Entre autres énormités, l'architecte Probst signale,

avec une intention évidente de blâme contre les Belges, que la population de Louvain n'a prêté aucune assistance aux travaux de sauvetage « lors de l'incendie de l'antique cité universitaire ».

Or, c'est un fait, avéré par les relations allemandes elles-mêmes, riposte le *Bulletin documentaire belge*, que la population de Louvain était matériellement hors d'état de donner la moindre assistance en vue de circonscrire les effets de l'incendie des monuments de la ville.

Le bon sens l'indique. Les Allemands avaient allumé exprès le feu — par représailles, disent-ils — dans le dessein de terroriser, disent les témoins; ce n'était pas, assurément, pour laisser tout de suite aux habitants le loisir de l'éteindre.

De plus, en même temps qu'ils incendiaient les maisons, les soldats allemands pourchassaient les habitants dans les rues et même dans les maisons, à coups de fusil; comment ces gens que les incendiaires eux-mêmes étaient en train d'assassiner et qui avaient trop à faire déjà pour sauver leur vie, eussent-ils encore pu songer à préserver les édifices publics des flammes qui dévoraient leur ville?

Les dossiers et rapports de la Commission d'enquête belge sont remplis de dépositions sous serment de témoins oculaires habitants de Louvain. Ils affirment (toujours d'accord en cela avec les relations allemandes) que les 25 et 26 août 1914, pendant que la collégiale Saint-Pierre, la bibliothèque de l'Université et des centaines de maisons brûlaient et s'effondraient, *simultanément* les coups de fusil tirés par les soldats crépitaient partout; éperdue de frayeur, la population fuyait dans toutes les directions, d'ailleurs arrêtée à chaque instant, attestent les témoins belges, par une soldatesque ivre. Celle-ci barrait les routes et exigeait que tous, femmes, vieillards, enfants, s'alignassent le long des trottoirs; en face de leur demeure embrasée, ces infortunés devaient défiler, les mains levées, implorant un pardon, d'ailleurs illusoire puisque cette même population était ensuite, selon les caprices des sou-

dards, dispersée à coups de crosse, fusillée, emprisonnée ou emmenée sans pitié ni merci.

En vérité, les heures passées alors par la partie de la population de Louvain qui échappa au massacre ou à l'exil furent des heures d'une angoisse sans nom; dans l'imminence de la mort qui les menaçait, la seule chose qui restait en balance, pour les Louvanistes, c'était de savoir s'ils allaient périr par le feu ou par les balles!...

Tels sont les malheureux à qui, aujourd'hui, il se trouve « un neutre » pour venir reprocher de n'avoir pas aidé les propres massacreurs de leurs concitoyens et les incendiaires de leur ville à atténuer les effets de leur barbarie!...

C'est un comble ou bien d'inconscience ou bien de mauvaise foi (1).



Cette accusation abominable contre l'inertie volontaire des habitants de Louvain est un thème duquel les Allemands semblent avoir attendu des merveilles; ils l'ont renouvelé sous diverses formes. Voici notamment qu'une revue technique ose attribuer l'incendie de la bibliothèque à l'impéritie des bibliothécaires de Louvain. C'est encore le *Bulletin documentaire belge* que nous citerons :

En réponse à un article que le bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam avait fait paraître dans la revue *Het Boek*, pour stigmatiser la destruction de la bibliothèque de l'Université de Louvain, la *Zentrallblatt für Bibliotekwezen* avait écrit que ce bibliothécaire avait parlé sans connaissance de cause et sans retenir aucune des accusations formulées contre les Belges, pour les fautes dont ils s'étaient rendus coupables. La *Zentrallblatt* avait

(1) *Bulletin documentaire belge*, n° 9.

ajouté que la *perte de la bibliothèque de Louvain n'avait pas si grande importance* et que, d'ailleurs, aucun fonctionnaire n'était présent pour signaler aux Allemands la valeur des collections, qui, sans cela, eussent certainement été épargnées.

Dans le numéro de janvier 1915 de la même revue *Het Boek*, M. Burger, le bibliothécaire d'Amsterdam, répond à ces diverses objections soulevées contre son premier article.

A l'insinuation allemande consistant à reprocher aux fonctionnaires de la bibliothèque de Louvain, de ne pas avoir signalé aux Allemands, qu'il y avait lieu de protéger cet édifice, M. Burger oppose le fait que, à ce moment déjà, Louvain était *régulièrement occupée* par une armée allemande disciplinée, et que chacun pouvait et devait donc croire que les œuvres d'art et la bibliothèque étaient confiées à une garde diligente. Le 25 août, à huit heures du soir, l'incendie de Louvain a éclaté à l'improviste, et, parmi les bâtiments qui flambaient, la bibliothèque fut atteinte un des premiers. *Le sort du bibliothécaire qui aurait voulu s'interposer n'aurait pas été douteux.* Toute personne qui se montrait en rue était *fusillée* ou faite *prisonnière*. On ne laissait pas le temps de s'expliquer.

Enfin M. Burger exprime son étonnement au sujet du fait que *l'organe principal de la bibliophilie allemande* ose écrire que la destruction de l'Université de Louvain *n'a pas causé une si grande perte:* « Si pareil incendie avait éclaté en temps de paix, dit-il, et si la *Zentrallblatt* avait osé formuler pareille opinion, *elle se serait tout simplement rendue odieuse* (1) ».



Un autre exemple du procédé mensonger est le suivant qui vise une soi-disant enquête allemande à

---

(1) *Bulletin documentaire belge*. Classement général, n° 41. Série documentaire, n° 20.

Louvain ; nous l'empruntons au journal hollandais, le *Tÿd* (n° du 5 mars).

Louvain, 1er mars. (De notre correspondant spécial.)

Dans la *Düsseldorfer Zeitung*, un certain Walter Nissen avait publié un feuilleton : « Ein Tag in Lowen » (Un jour passé à Louvain). Le titre même indique que l'article est superficiel, mais il y a plus : il est erroné, il est mensonger. Et comme c'est un échantillon typique de la façon dont les journaux allemands éclairent le public, au sujet de ce qui se passe en Belgique, je ne puis laisser de vous narrer tout l'incident, aussi brièvement que possible, tel qu'il résulte de l'enquête à laquelle je me suis livré à Louvain.

M. Walter Nissen avait donc pour mission de faire une enquête au sujet de l'état des propriétés des Allemands en Belgique. Certain jour, il se rendit à Louvain dans une auto que le gouverneur allemand de Bruxelles avait mise à sa disposition et alla expliquer à M. le professeur Neerinckx, bourgmestre, le but de sa visite. Celui-ci le fit accompagner par un agent-inspecteur de la police locale, nommé Dimartinelli. L'enquête devait se borner, il faut le noter, à la maison et à la bibliothèque du seul savant allemand qui résidât autrefois à Louvain, le docteur professeur Bang. Or, que raconte ce M. Nissen dans son feuilleton, comme l'expression de la vérité? Je ne veux pas faire état de la tirade selon laquelle l'hôtel de ville épargné serait « fortan ein Denkmal deutscher Kriegsführung » (désormais un monument de la façon allemande de faire la guerre). Walter Nissen est bien intentionné à l'égard de l'Allemagne. Certes, Louvain commémorera à travers les siècles la façon dont les Allemands ont fait la guerre en Belgique — non pas, toutefois, dans le sens où l'entend M. Nissen.

Mais, voici les fantaisies qu'il se permet encore :

Je m'appelle, me dit l'inspecteur de police, que j'avais choisi pour m'accompagner et qui, en raison de sa qualité, était vêtu en civil et portait un brassard noir et rouge, je m'appelle Edouard di Martinelli, et je suis issu d'une famille italienne. Au-

dessus de mon lit est appendue au mur une gravure que mon grand-père a apportée jadis et qui représente le « Forum Romanum », et, de la sorte, j'ai appris dès mon jeune âge, à apprécier la beauté des ruines. Cela m'arrive fort à point aujourd'hui.

Et après avoir rendu compte de cette conversation avec l'agent de police, Nissen poursuit le récit de la façon dont il a rempli sa mission proprement dite.

Le savant allemand qui avait demandé des renseignements au sujet de sa maison de Louvain, avait écrit :

« En prenant la fuite, j'ai pris soin de bien fermer la porte de la maison (serrure anglaise de sûreté), et la clef se trouve chez M. Y., qui est mon voisin immédiat. Je tiens surtout à savoir si ma bibliothèque, au premier étage, est restée intacte; d'autre part, dans les tiroirs de ma table de travail, sont serrés des manuscrits d'une valeur extraordinaire. » Or, continue Nissen, nous avons trouvé sur l'emplacement de la maison du savant un monceau de ruines noircies; une partie seulement de la façade était restée debout avec la porte que la serrure de sûreté garantissait contre les voleurs.

« Quant à moi, en toute honnêteté et comme témoin oculaire, « me dit l'inspecteur de police, je dois reconnaître que ce que « les Allemands prétendent est vrai. De tous côtés on a tiré des « maisons. La faute en est à tous ces damnés avis menson- « gers. »

Tel est donc le récit de ce citoyen allemand qui s'est livré à une enquête à la suite d'une mission qui lui avait été confiée par le gouvernement allemand.

Or, qu'y a-t-il de vrai dans tout cela?

Rien.

Je me suis donné la peine d'examiner tout cela, point par point.

L'agent de police en question s'appelle Jean-Baptiste Dimartinelli et non pas Edouard. Son fils a pour prénom Edouard et il est sous les armes depuis le commencement de la guerre.

Ce Jean Dimartinelli me déclare qu'il avait accompagné deux fois, au cours de la même journée, un fonctionnaire civil allemand. A leur première rencontre, celui-ci lui demande des renseignements sur son origine. Dimartinelli

lui répondit qu'il était d'origine italienne comme son nom le faisait supposer. On ne parle pas d'autre chose. Le bonhomme ne sait rien d'une gravure du *Forum Romanum*; il n'en possède même pas.

Jean Dimartinelli proteste avec énergie contre les déclarations mensongères que lui prête Nissen. Il n'y a rien de vrai dans l'aveu que les habitants auraient tiré les premiers de leurs maisons. Il n'y a rien de vrai dans tout le reste des déclarations prêtées à l'agent de police. L'agent de police n'a fait que remplir son office de guide ; à la première visite on vit cinq maisons; à la seconde visite, on vit encore cinq maisons, détruites ou non.

Mais ce qui est plus grave, c'est le mensonge au sujet de la destruction de la maison du professeur Bang. Cette maison est encore intacte, au n° 18 de la rue des Récollets, en face de l'Institut des Jésuites. Dans cette rue, il n'a pas été allumé d'incendie ; il n'a pas été pillé; on n'a rien détruit.

Que penser d'une pareille enquête possédant un cachet officiel? Que penser de la façon dont les lecteurs allemands sont informés? Le même sieur Nissen qui louangea tant le ff. bourgmestre dans le feuilleton ci-dessus, semble être le même qui, dans la même *Düsseldorfer Zeitung* il y a quelque temps, l'avait vilipendé comme un « unverschamter Mensch (un homme impudent) parce qu'il lui avait déclaré ouvertement que pas un seul bourgeois de Louvain n'avait tiré sur les Allemands.



Tous ces plaidoyers, toutes ces apologies, toutes ces diversions tortueuses se retournent contre les coupables. Les Allemands ont agi à Louvain en barbares, en barbares volontaires; leurs crimes étaient prémédités. Finissons, en citant deux incidents rapportés par le journal belge le *XXe Siècle* (16 janvier).

A tous les faits qui furent précédemment énoncés à charge des envahisseurs et qui sont basés sur des preuves

irréfutables, il convient de mentionner deux incidents caractéristiques :

Premier fait. Le mercredi 19 août, les Allemands pénétrèrent dans Louvain.

Le lendemain, à une servante, qui nettoyait la maison de son patron, un officier dit à brûle-pourpoint : « Inutile de vous donner tant de peine. Bientôt la ville sera brûlée. » (On se rappelle que le sac ne commença que le mardi suivant !)

Second fait. Des personnes de la haute bourgeoisie avaient hébergé un officier et avaient traité celui-ci avec amabilité. L'officier, un homme du monde, leur en témoignait une vive reconnaissance. Or, le mardi 25 août, douze heures avant que le feu fût mis à la ville, il se précipita, en proie à une émotion visible, chez ses hôtes et leur dit à brûle-pourpoint :

— Vous allez partir sans retard avec vos enfants et vos domestiques. Une auto vous conduira à Bruxelles.

— Mais nous sommes fort bien ici, protestèrent les habitants. Pourquoi voulez-vous nous faire quitter la ville ? Tout y est calme.

L'officier s'excusa de ne pouvoir leur donner d'explications, mais il insista avec tant d'éloquence que la famille louvaniste, après avoir pris au hasard quelques vêtements, prit place dans l'automobile.

— J'ai été traité avec tant de cordialité par vous, ajouta l'officier, que je me fais un devoir de vous rendre service à mon tour.

La voiture prit la route de Bruxelles où, le lendemain, ses occupants furent mis au courant des faits épouvantables qui s'étaient déroulés à Louvain. Ils comprirent alors l'inestimable service que l'officier ennemi leur avait rendu !

Mais ceci prouve, n'est-il pas vrai, la préméditation.



VI

« C'EST LA GUERRE ! »

A diverses reprises, des officiers allemands, aux indignations que provoquait la conduite de leurs troupes, se sont bornés à répondre : « C'est la guerre ! »

« Non », s'insurge la conscience universelle ; « non », ripostent à leur tour les juristes, attestant les règles du droit des gens et les conventions internationales.



1. — La civilisation et la guerre.

Il est certain que la morale, que la simple humanité tracent des règles à l'emploi de la force, et imposent des conditions limitatives même à cette *ultima ratio* qu'est l'appel aux armes.

Il est notoire qu'au cours des temps l'effort de la civilisation a constamment tendu, sinon tout à fait à « moraliser la guerre », du moins à lui faire perdre de plus en plus le caractère d'un simple retour à la barbarie primitive et à la soumettre à des obligations communément acceptées.

Tel est l'objet, précisément de la Convention de Genève et de ce que l'on nomme les Conventions de La Haye.

La dernière de ces Conventions, celle de 1907, qui codifie les stipulations de toutes les précédentes, a été élaborée et acceptée solidairement par quarante-quatre États, au nombre desquels figurent l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Cette Convention du 18 octobre 1907 qui fixe, pour

les nations signataires les droits et les coutumes de la guerre contient, entre autres, les dispositions suivantes :

Art. 25. — Il est interdit d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, les villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus.

Art. 26. — Le commandement des troupes assaillantes, avant d'entreprendre le bombardement et sauf le cas d'attaque de vive force, devra faire tout ce qui dépend de lui pour en avertir les autorités.

Art. 27. — Dans les bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire.

Art. 28. — Il est interdit de livrer au pillage une ville ou localité même prise d'assaut.

Art. 44. — Il est interdit à un belligérant de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur l'armée de l'autre belligérant ou sur ses moyens de défense.

Art. 46. — L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée... doivent être respectés.

Art. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

Rien de plus formel.

Entre nations civilisées, l'état de guerre n'autorise pas tout, et interdit expressément certains actes. Le bombardement de villes non défendues, l'incendie, le pillage, le viol, le meurtre, l'oppression, l'exaction des non combattants sont des atrocités que les « hautes puissances contractantes » se sont retirées le droit de

permettre, à plus forte raison de commander à leurs troupes.

Des officiers allemands ont d'autant moins le droit de les donner comme des extrémités inévitables, qu'en adhérant, au nom de l'Allemagne, aux textes que nous venons de rappeler, l'un de ses mandataires, le baron Marshall de Bieberstein avait même cru devoir dire :

Les actes militaires ne sont pas régis uniquement par les stipulations du droit international; il y a d'autres facteurs. La conscience, le bon sens et le sentiment du devoir imposé à l'humanité seront les guides les plus sûrs. *Nos officiers, je le dis hautement, rempliront toujours, de la manière la plus stricte, les devoirs qui découlent de la loi non écrite de l'humanité et de la civilisation.*

C'est même ce qui explique la tranquille assurance avec laquelle les intellectuels et les universitaires allemands proféraient leurs *Il n'est pas vrai que*... et comment, chez les neutres, en dépit des faits, on a été si longtemps dupe de leurs dénégations : il ne paraissait pas *vraisemblable* que « l'armée la plus disciplinée du monde » ait commis de telles violations du droit des gens.

Elle les a cependant successivement accumulées toutes ces « invraisemblances », par une logique de l'impunité que met ironiquement en lumière une lettre de M. Richard Harding Davis au directeur du *New York Times* reproduite par le *Journal des Débats* du 13 avril 1915 :

« Il y a déjà quelques mois, écrit-il, quand les Allemands violèrent la neutralité de la Belgique, brûlèrent Louvain, fusillèrent les habitants inoffensifs, pendirent des otages, levèrent d'énormes contributions, le monde entier s'écria : « Mais ils ne peuvent avoir fait ça! c'est contraire aux

traités, aux conférences, aux lois internationales et aux usages des peuples civilisés. »

« Comme réponse, les Allemands bombardèrent la cathédrale de Reims, sur laquelle flottait le drapeau de la Croix-Rouge et tuèrent, par erreur, un certain nombre de blessés : « Ils ne peuvent avoir tiré sur un édifice religieux, ni sur le drapeau de la Croix-Rouge », tel fut le cri général, et les architectes, les historiens et les amoureux des monuments pensèrent la même chose.

« Alors les Allemands envoyèrent des aéroplanes au-dessus de Paris, de ses merveilles d'art, de ses musées, ils laissèrent tomber des bombes sur Notre-Dame, sur une petite fille qui eut la jambe broyée : « Ne parlez pas à ma mère de la gravité de ma blessure, dit l'enfant sur son lit de douleur. »

« Puis les zeppelins passèrent sur Pont-à-Mousson, Nancy, tuant d'autres enfants et des vieillards. A Remiremont, ils poussèrent l'esprit de prévoyance plus loin en lançant des bombes sur la Maternité, c'était supprimer des générations futures. Le Grand Etat-Major de Berlin a de la méthode et le monde civilisé murmura : « Mais l'Univers est d'accord pour ne pas toucher aux villes ouvertes, aux hospices ; ils ne peuvent avoir fait ça! »

« Aussitôt les Allemands expédièrent des navires pour bombarder Scarborough, plage d'été où les seuls forts sont ceux que les enfants, pendant les vacances, construisent avec le sable. A Scarborough, dans une prairie, ils tuèrent avec un projectile quatorze écoliers ; ce fut un magnifique tableau de chasse. Le monde entier se trouva indigné et fit remarquer qu' « ils n'avaient pas le droit de faire ça » en raison des lois universelles et des traités ou chiffons de papier. Cependant aucune nation ne fit la moindre observation à l'Allemagne.

« En conséquence, elle envoya ses sous-marins dans des eaux neutres pour détruire des bateaux marchands neutres et les nations qui ne sont pas aux prises avec elle, disent : « Ils ne peuvent pas couler des non combattants, capitaines, chauffeurs et passagers innocents! »

« La réponse ne se fit pas longtemps attendre; de nombreux navires, sans armements et parmi ceux-ci des neutres, allèrent réfléchir au fond de l'Océan sur la beauté de de la *Kültur allemande.* »

Et M. Richard Harding Davis conclut que, dès le début de tous ces manquements répétés de la part des Allemands aux lois des peuples civilisés, les neutres grands ou petits et sur tous les points du globe auraient dû montrer les dents.

Mais ils ne pouvaient pas croire les Allemands vraiment et volontairement coupables d'une pareille conduite de la guerre, et il a fallu l'évidence des faits pour les convaincre.

Car, enfin, ce n'est pas la guerre.



2. — La guerre allemande.

Ce n'est pas la guerre ; mais, *c'est la guerre allemande.*

Il faut le proclamer bien haut, le mépris de toute règle, la force sans frein, le vandalisme, la férocité, les excès de toute sorte qui caractérisent les opérations des armées germaniques — et dont Louvain est un des plus complets, des plus tragiques exemples — ne constituent ni des cas fortuits, ni des faits accidentels. Ils relèvent d'une doctrine, ils composent une méthode. Ce n'est pas l'aveugle fureur du combat qui pousse à la cruauté le soldat « le plus discipliné du monde » ; ce sont les principes qui inspirent ses chefs : il est barbare en vertu d'un système ; pillard, incendiaire, meurtrier par ordre et en service commandé.

Les principes, le système sont fixés depuis longtemps.



LOUVAIN. — Rue de Bruxelles.



LOUVAIN. — Rue de Bruxelles.

Pour la conduite de la guerre, l'Allemagne a ses classiques (1).

Clausewitz dit :

On ne saurait introduire dans la philosophie de la guerre un principe de modération sans commettre une absurdité (*Vom Krieg,* t. I, p. 4).

Et plus loin :

Il faut diriger nos entreprises surtout vers des objectifs qui seront de nature à augmenter les dommages infligés à l'ennemi. La première de ces méthodes est l'invasion des provinces ennemies, non pas avec l'intention de les garder, mais, pour y lever des contributions de guerre, *voire simplement pour les dévaster* (p. 4).

Et encore :

C'est une tendance vaine et erronée, de vouloir négliger l'élément brutal de la guerre, par ce seul fait qu'il nous répugne... Il serait très inexact de réduire la guerre des peuples civilisés à un simple acte de raison des gouvernements et de se la figurer toujours plus détachée de passion... (p. 5).

C'est encore lui qui enseigne que le pillage sera l'œuvre du « service régulier des prises de guerre » et que la réquisition « n'a pas d'autres limites que l'épuisement, l'appauvrissement et la destruction du pays ».

La même doctrine se retrouve dans les formules de Treitscke, du vieux de Moltke, de Bismarck. Elle n'a point cessé d'inspirer les théoriciens allemands de la guerre. Ecoutez Julius von Hartmann.

(1) Voir à ce sujet : Charles Andler, *Les usages de la guerre et la doctrine de l'Etat-Major allemand*, brochure chez Félix Alcan.

Que des particuliers soient atteints durement quand on fait sur eux un exemple destiné à servir d'avertissement, cela est assurément déplorable pour eux. Mais, pour la collectivité, c'est un bienfait salutaire que cette sévérité qui s'est exercée contre des particuliers. Quand la guerre nationale a éclaté, *le terrorisme devient un principe militaire nécessaire* (*Deutsche Rundschau*, t. XIII, p. 119).

Plus tard, le général von Bernhardi écrira :

Pour une nation qui sait en péril ses intérêts vitaux, *il n'y a qu'une immoralité, c'est d'être faible* (*Unsere Zukunft*, p. 76).

Au moment même où l'Allemagne participait aux délibérations préparatoires des conventions de La Haye, le grand état-major allemand publiait une brochure sur les *Lois et coutumes de la guerre* où l'on n'hésite point à faire des allusions ironiques à l'effort tenté pour rendre plus humaine la pratique de la guerre. On n'hésite même pas à le traiter comme une défaillance et une chimère :

La liberté absolue de l'action militaire est, à la guerre, une condition indispensable du succès. Voilà le principe que les milieux exclusivement militaires devront opposer à toute tentative d'entraver cette action par un droit de guerre international.

Sans doute, les États pourront conclure des traités internationaux qui préciseront certaines mesures propres à mitiger l'absolutisme du pouvoir militaire ou à le mettre d'accord avec la coutume existante de la guerre. Enfin, ils pourront en venir à proclamer un droit de guerre qui prescrive au pouvoir militaire des directions immuables dans le sens de l'humanité. Toutefois, *les états ne pourront pas se laisser guider en cela par des principes juridiques généraux.* Ils seront obligés d'éliminer des tractations à intervenir tout ce qui pourrait en quelque mesure entraver ou compromettre la liberté et la continuité de l'action militaire (*Kriegsbrauch im landkriege*, p. 4).

Cette manière de voir n'est pas le privilège de la caste militaire allemande, encore qu'elle inspire hautement le *Guide à l'usage de l'officier-interprète* par le capitaine von Scharfenort, professeur à l'académie de guerre, et que, au cours de cette guerre, les chefs militaires ne se soient pas fait faute de la faire leur. Voici, par exemple, ce que portait un ordre du jour du général von Bissing, invoquant, il est vrai — mais c'est de style — l'agression des populations civiles :

Lorsque les vaillants fils de notre peuple qui marchent à la mort pour la patrie, lorsque des blessés, des médecins, des infirmiers sont tués par la lâche agression d'une population en furie, lorsque la sécurité de l'armée est mise en danger par des bandes agissant par derrière, alors la nécessité de la conservation fait un devoir sacré pour le chef militaire d'user de moyens extrêmes. Alors les innocents doivent souffrir avec les coupables. Le haut commandement de nos troupes a fait connaître clairement à plusieurs reprises dans ses bulletins qu'il n'épargnera pas les vies humaines dans la répression des actes odieux ; il est certainement à regretter que des maisons, des villages florissants et même des villes entières doivent être détruits, mais il faut que personne ne se laisse aller à une sentimentalité déplacée. *Ces conséquences n'ont pas pour nous autant de valeur que la vie d'un seul soldat. Cela va de soi et n'a pas besoin d'être expliqué.*

De son côté, le maréchal von Hindenburg justifiait ainsi les cruautés exercées en Pologne russe où sa propre femme donnait l'exemple du pillage méthodique :

Le pays souffre. Looz est affamé. *Cela est déplorable mais cela est bien. On ne fait pas la guerre avec de la sentimentalité.* Plus la guerre est faite impitoyablement, plus elle est humaine au fond ; car elle prendra fin d'autant plus vite. Les méthodes de guerre qui amènent la paix avec le plus

de promptitude sont et deviennent les méthodes les plus humaines.

Et, pratiquement, voilà à quoi cela conduit : à des atrocités commandées.

Le 22 août, après le sac d'Andenne, von Bulow fait afficher à Liége :

C'est avec mon consentement que le général en chef a fait brûler toute la localité et que cent personnes environ ont été fusillées.

Le 25 août, le même Bulow placarde à Namur :

Les soldats belges et français doivent être livrés comme prisonniers de guerre avant quatre heures, devant la prison. Les citoyens qui n'obéiront pas seront condamnés aux travaux forcés à perpétuité en Allemagne. L'inspection sévère des immeubles commencera à quatre heures. *Tout soldat trouvé sera immédiatement fusillé.*

Armes, poudre, dynamite, doivent être remis à quatre heures. Peine : fusillade.

Toutes les rues seront occupées par une garde allemande qui prendra dix otages dans chaque rue. Si un attentat se produit dans la rue, les dix otages seront fusillés.

A Hasselt, le 17 août, on affiche cet avis :

Dans le cas où *des habitants* tireraient sur des soldats de l'armée allemande, *le tiers de la population mâle* serait passé par les armes.

Le 26 septembre von der Goltz lance la proclamation suivante :

Dans la soirée du 25 septembre, la ligne de chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul-Vertryck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit

où de pareils faits se sont passés — *peu importe qu'elles soient complices ou non* — seront punies sans miséricorde !

Enfin, on a vu comment, à Louvain, un placard officiel réservait à la *Commandantur* le privilège de décider l'incendie des maisons (1).

*
* *

Cette doctrine des théoriciens et des chefs militaires allemands, on se méprendrait si l'on croyait qu'ils sont seuls à la professer. Ses formules sauvages ont pénétré la nation elle-même ; ses publicistes, ses politiciens les répètent à l'envi. « Soyons durs », écrivait, le 10 janvier, un important collaborateur de la *Post* de Berlin :

Nous avons occupé la Belgique et écrasé son armée. Pourtant l'armée et le peuple ne consentent pas encore à signer la paix. C'est une preuve que les succès militaires décisifs ne suffisent pas toujours à atteindre le but véritable d'une guerre. De tout temps, les horreurs de la guerre, la destruction des villages, la suppression des transports et des échanges, les pertes en bien, les charges imposées par le logement des troupes, la pression exercée involontairement ou à dessein sur la population ennemie, en un mot toutes ces calamités ont été un moyen tout aussi effectif d'imposer la paix que les victoires militaires. On peut dire même que la victoire n'est qu'un moyen d'occuper assez de pays pour exercer une pression sur la population ennemie et, par son intermédiaire, sur le gouvernement ennemi. Nous paraissons vouloir renoncer à ce moyen important, indispensable pourrait-on dire, de la conduite de la guerre. Faire la guerre humainement c'est, en vérité, la faire cruellement, car une guerre humaine dure plus longtemps et exige de plus grands sacrifices, une guerre humaine est, en outre, une injustice imméritée pour l'armée nationale à qui elle impose des pertes toujours

(1) V. note p. 30.

renouvelées. L'idée de cette guerre humaine est inspirée par ce fatal désir de popularité, qui nous a conduits, en Alsace, à prendre des mesures qui se tournèrent contre nous. Nos adversaires ont violé toutes les prescriptions de la convention de Genève(?). Notre devoir est donc de traiter les prisonniers et la population ennemie de telle façon que l'adversaire éprouve bientôt toutes les charges et toutes les horreurs de la guerre qu'il a provoquée.

Et plus récemment dans la *Gazette de Cologne* (10 février) au retour d'une enquête dont il était chargé, un intellectuel formulait ainsi la brutale théorie qui a enfanté tant de forfaits.

Nous avons tous, dit-il, adopté pour principe que, pour la faute d'un seul, *la collectivité entière à laquelle il appartient doit expier.* Le village d'où des habitants ont tiré sur nos troupes sera incendié. Si le coupable n'est pas découvert, *quelques représentants seront choisis dans la population qui seront exécutés* en vertu de la loi martiale... *les innocents doivent expier avec les coupables*, et, si ceux-ci ne peuvent être désignés, *les innocents doivent payer à leur place*, non pas parce qu'un crime a été commis, mais *pour qu'un crime ne soit plus commis dans la suite.* Chaque fois qu'un village est incendié, que des otages sont exécutés, que les habitants d'une commune sont décimés où on aura pris les armes contre les troupes envahissantes, ce sont là chaque fois des *avertissements pour le pays non occupé.* Il n'en faut pas douter : c'est comme avertissements qu'ont agi les incendies de Battice, Hervé, Louvain, Dinant. La mise à feu, le sang versé des premiers jours de guerre a détourné les grandes villes belges d'attenter contre les *faibles contingents avec lesquels nous avons pu les occuper.*

A quoi Mgr Baudrillart, dans la conférence sur Louvain que nous avons déjà citée, réplique rudement (1) :

---

(1) *Revue hebdomadaire*, 27 mars, p. 431.

Que quelques civils aient ou n'aient pas tiré sur des soldats, cela ne change pas le caractère de l'acte commis par les Allemands.

Que dès le début de la campagne, ils aient dit et imprimé : « Si un seul civil tire sur nos troupes, nous rendrons toute la population responsable, nous mettrons la ville à sac et nous massacrerons tout ou partie des habitants », qu'importe?

Ou c'est une convention, et elle n'a de valeur que si elle a été acceptée par l'autre partie; ou c'est un édit, et il ne peut valoir que si celui qui le promulgue a juridiction sur ceux à qui il l'intime ; ou c'est une mesure de légitime défense, et, pour qu'elle devienne légitime, elle doit respecter, plus encore que les règles du droit international, les régles générales de la justice, c'est-à-dire proportionner le châtiment à la faute et ne pas frapper l'innocent avec le coupable.

Il ne suffit pas que je dise : « Si vous faites ceci, je ferai cela », pour que j'aie le droit de le faire. Autrement le moins scrupuleux et le plus cruel, pourvu qu'il soit aussi le plus fort, aura toujours raison.

Qui empêcherait par exemple les Allemands de dire un beau jour aux soldats de l'armée ennemie : « Si vous ripostez aux coups des nôtres, nous brûlerons vifs tous ceux d'entre vous qui tomberont entre nos mains. » Ou encore : « Si cette ville nous oppose la moindre résistance, nous crèverons les yeux de tous les petits enfants. » S'ils le font, ils auront beau dire : « Nous vous avions avertis », ils seront des monstres. De quelque explication qu'ils prétendent le couvrir, le sac de Louvain est et demeure une atrocité.



Mais la perversion du sens moral chez un peuple infatué et imbu de doctrines funestes le rend insensible à tout ce qui n'est pas son utilité. C'est un député du Centre catholique qui trouve le moyen de

dépasser en froide fureur les plus déterminés apologistes de la *Macht ist Recht*.

Voici ce qu'écrivait M. Erzberger sous le titre *Surtout pas de sentimentalisme*, dans le journal le *Tag* du 14 février.

La guerre doit être un instrument dur et rude. *Elle doit être aussi impitoyable que possible*. C'est là, d'ailleurs, un principe de « plus grande humanité ». Si l'on trouvait *le moyen d'anéantir Londres tout entier*, ce serait plus humain que de laisser « saigner » un seul Allemand sur le champ de bataille, attendu qu'un moyen aussi radical amènerait une prompte paix. L'Angleterre, elle, ne ménage rien. Elle ne reconnaît ni le droit des gens ni les conventions internationales qu'elle a cependant ratifiées elle-même. Elle les considère comme des « chiffons de papier » qu'il lui est permis de lacérer et de jeter aux vents. Elle a incorporé des troupes de toutes races, blanche, jaune, rouge, noire. Elle en aurait armé de race « tacheté » (*sic*) s'il en existait une au monde.

C'est pourquoi l'Allemagne est autorisée à user de tous les moyens de guerre existants pour abattre son adversaire. Qu'on fasse donc marcher à fond les sous-marins allemands! Que nuit et jour ces monstres, qui sont maîtres sous les eaux, inquiètent le commerce et la navigation britanniques! Lorsque l'Allemagne aura décrété le blocus effectif de l'Angleterre, *tout navire marchand anglais devra être impitoyablement coulé*.

Puisque nous sommes maîtres sous les mers — sinon sur les mers — affirmons hautement cette supériorité. Et que nos dirigeables et que nos aéroplanes agissent de concert avec nos sous-marins pour frapper, sans répit, notre perfide ennemi! L'Angleterre nous a pris environ 400 navires marchands. Notre réponse doit être : pour chacun de ces navires volés *une ville ou un village anglais seront détruits*. *Semons*, à l'aide de nos dirigeables, *la terreur et la mort* parmi les populations britanniques. *Tous les moyens doivent nous être bons, et si même nous possédions le*

secret de déverser une pluie de feu sur le sol anglais, pourquoi ne nous en servirions-nous pas?

Mieux vaut que l'Angleterre et ses dignes alliés nous appellent les « barbares », tout vaut mieux que la compassion que nos ennemis pourraient éprouver pour nous, au cas où nous serions vaincus (1).

Et c'est hier, qu'un écrivain allemand notoire, M. Walter Bloem, l'auteur de *Peuple contre peuple*, en arrivait, dans un article de la *Gazette de Cologne*, à avouer enfin les atrocités commises, et à revendiquer un droit sinistre à les commettre :

A peine étions-nous revenus de la stupeur dans laquelle nous avait jetés la brutalité inouïe de l'attaque que nous avons subie de tous côtés que, sur l'ordre de nos chefs, nous avons passé la frontière de la Belgique avec la certitude confiante que c'était le seul moyen de tenir tête au

---

(1) C'est ce même Erzberger qui a cependant eu l'impudence de mettre son nom au bas d'un *Manifeste de catholiques allemands contre le livre français « La guerre allemande et le catholicisme »* dans lequel on lit ceci, notamment :

« *La religion chrétienne a toujours cherché à adoucir la misère « humaine aux aspects si variés et, avant tout, celle que la guerre « entraîne, Notre Très Saint Père le Pape ne se lasse point, avec « une sollicitude inventive, de proposer de nouveaux moyens pour « guérir les maux que la guerre a causés. Avant tout, il prêche la « grande loi fondamentale du christianisme, l'amour de Dieu et du « prochain...* » et qui s'indigne de voir, dans nos protestations contre l'atrocité allemande, « *le désir de rendre, à l'adversaire « détesté, coup pour coup, de remplir l'imagination des peuples « d'images de sang et d'épouvante et leur cœur de haine.* »

Le chef du parti catholique luxembourgeois, M. Emile Prüm a fait, des doctrines antichrétiennes auxquelles leur pangermanisme a conduit M. Erzberger et ses amis du Centre catholique, une courageuse et décisive réfutation dans une « Lettre ouverte » qui a été saisie et poursuivie à la requête de M. Erzberger. Sur cet incident et sur la polémique qui s'en est suivie lire la brochure de M. René Johannet : *La conversion d'un catholique germanophile* (Bibliothèque des ouvrages documentaires).

complot infernal de nos ennemis. Et déjà, plus d'un d'entre nous se rendait compte que la Belgique était également du complot. Cependant, nous pouvions espérer que bon sens amènerait les Belges à tolérer, tout en protestant pour la forme, le passage de nos troupes par leur territoire.

On pouvait à la rigueur s'attendre à une résistance de l'armée belge, résistance qui eût été aisément vaincue par nos premiers corps d'armée dans un combat chevaleresque. Mais il en fut autrement, car si l'armée belge nous tint tête dans ses forteresses à la frontière, nous rencontrâmes le peuple belge, c'est-à-dire la population civile qui, cachée en embuscade, la carabine en arrêt, assassinait nos patrouilles en reconnaissance et qui, cachée dans les forêts ou dans les greniers des maisons, tirait sur nos colonnes.

Le gouvernement belge est responsable de ces atrocités.

Cette terrible façon de faire la guerre était la seule à laquelle notre magnifique armée n'était pas préparée.

Ce que doivent être, dans une semblable occurrence, le droit et le devoir du soldat, personne ne l'avait établi; aucun principe constant ne fixait l'attitude du chef de la troupe. Il devait en résulter un flottement. *L'instinct de chaque chef, de chaque troupe, même de chaque homme, devait décider en dernier ressort.*

Il est cependant un principe fondamental : la faute de l'individu devait être expiée par la communauté, et lorsque, dans un village, on tirait sur nos troupes, ce village était incendié. Si le coupable ne pouvait être découvert, nous choisissions quelques représentants de cette communauté pour les passer par les armes.

Tel fut le sort du pauvre peuple belge induit en erreur.

Certes, à l'étranger, on a beaucoup exagéré tout ce qui s'est passé en Belgique. *Cependant, quiconque ment n'invente jamais complètement, et il sera possible à nos ennemis de trouver quelques cas où nos troupes ont dépassé le droit de la légitime défense,* mais il leur sera difficile de trouver que nous ayons jamais dépassé le droit et le devoir de terroriser.

En face de ces déclarations féroces, l'on comprend les phrases épouvantées de l'épiscopat allemand :

« La guerre est une épreuve pour toutes les nations qui en sont affligées, et, par conséquent, elle est un appel à la pénitence, à l'expiation. Malheur aux nations que cette terrible vengeresse qu'est la guerre n'amène pas à faire pénitence! Elles sont mûres pour la destruction; la victoire elle-même serait pour elle une défaite. La guerre ouvre le livre des comptes des nations par devant le monde entier, et les solde par le sang. Nous n'avons pas besoin de nous occuper des comptes des autres nations, mais seulement de nos comptes à nous ; nous n'avons pas besoin d'examiner la conscience de nos ennemis, mais seulement notre propre conscience.

« Chez nous aussi la guerre a découvert de graves péchés. Que de fois, nous, évêques, dans la détresse de notre cœur, n'avons-nous pas regretté la décadence de la vie religieuse et morale de l'Allemagne.

« La guerre a cité la « kultur » antichrétienne et antireligieuse devant son tribunal; elle lui a montré son indignité, son vide, ses crimes. Cette « kultur » néfaste avait pénétré dans tout notre organisme. Cette « kultur », c'est une culture antichrétienne, malsaine dans toute son essence, avec un vernis extérieur, mais toute pourriture en dedans, avec son âpre poursuite de la richesse et du plaisir, avec son surhomme autant arrogant que ridicule, avec sa honteuse imitation de la littérature et de l'art, infecté d'exotisme et des plus déshonorantes extravagances dans les mœurs des femmes.

« C'est là la faute de notre peuple, et, par conséquent, c'est là notre péché le plus grave. Il exige pénitence et expiation. »



VII

« HEURE VIENDRA QUI TOUT PAYERA ! »

Il est temps de conclure.

Louvain a été livrée à l'incendie, au pillage, à la dévastation.

On ne s'est pas borné à détruire des monuments vénérables, à expulser les habitants de leurs foyers, on a sans pitié massacré des centaines de personnes de toutes les classes de la société et de tous les âges ; on a condamné une population paisible à l'exode et à la déportation.

La violence s'est exercée avec une intensité particulière contre le clergé. « Dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes 176 personnes, hommes, femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades furent fusillés ou brûlés, dit le cardinal Mercier dans sa lettre pastorale. Dans mon diocèse seul, je sais que treize prêtres ou religieux furent mis à mort. »

Ces hécatombes horribles, ces actes de férocité inouïe sont donnés par les Allemands comme des représailles. Elles se seraient exercées en tout cas au mépris de l'humanité, de la justice et des conventions solennellement acceptées, puisqu'on reconnaît, qu'en s'y livrant on ne cherchait même pas à distinguer entre innocents et coupables.

Mais la vérité c'est que la justification invoquée est invention pure. Aucun témoignage, aucune enquête, ni alors, ni depuis, n'ont établi qu'un acte d'hostilité quelconque à la charge des habitants ait été commis à Louvain contre les troupes germaniques.

L'autorité allemande elle-même a dû reconnaître que rien n'était fondé dans les accusations invoquées contre le clergé belge pour expliquer les exécutions qui ont fait parmi les ecclésiastiques tant de victimes.

Ce qui s'est passé à Louvain n'est pas un fait spontané, mais un acte commandé et probablement prémédité.

Comme le dit la *Commission officielle* du gouvernement belge :

Les vrais mobiles des atrocités dont nous avons recueilli les émouvants témoignages ne peuvent être que, d'une part, le désir de terroriser et de démoraliser les populations, conformément aux théories inhumaines des écrivains militaires allemands (1).

On comptait sur la terreur pour briser la résistance belge ; on l'exerçait à la fois comme une menace et comme une vengeance :

En réalité, le principe qui domine, c'est que tout est permis quand il s'agit de favoriser le succès des armes allemandes, et à ce sentiment semble se mêler une haine particulière contre les Belges, qu'on veut frapper, parce que leur fidélité aux obligations de leur neutralité a fait échouer le plan dont les Allemands attendaient un succès immédiat et décisif, dans leur agression contre la France (2).

Bismarck avait lui aussi érigé en règle la guerre de destruction et de massacre afin, disait-il, « d'amener les peuples ruinés et décimés à solliciter la paix et à subir docilement les conditions du vainqueur ».

---

(1) *Rapports sur les violations du droit des gens*, p. 57.
(2) *Ibid.*, p. 155.

La thèse est abominable. De plus elle est fausse, dit le ministre de la Justice belge, M. Henry Carton de Wiart, dans la *Préface* qu'il a écrite pour le beau livre de M. Pierre Nothomb (1). En ce qui nous concerne, il suffit d'étudier nos annales pour savoir que les Belges ne se sont jamais laissés abattre par l'épreuve et n'ont jamais abdiqué devant le fait.

Vous connaissez sans doute, dans ce vieux musée de Namur, planté de façon si pittoresque au port de Grognon, au confluent de la Sambre et de la Meuse, un mystérieux monument funéraire que son style rattache à notre xv[e] siècle ardent et tumultueux. Il représente, sculpté dans la pierre et gisant étendu sur une dalle, un corps décapité. C'est un chevalier revêtu de l'armure et des cuissards, les mains croisées sur la poitrine dans un geste hiératique — mais sans tête. Pas un nom, pas un blason, pas une date. Seulement, sur la dalle on lit, en lettres gothiques : « *Heure viendra qui tout payera !* »

Cette heure, elle sonnera pour nous aussi, nous le savons, nous le voulons. Tous nos sentiments et toutes nos énergies sont aujourd'hui ramassées autour de notre roi, dans les champs de bataille des Flandres. Douloureux et frémissants sans doute, nous demeurons pleins d'espoir dans l'éternelle justice, pleins de confiance dans les réparations nécessaires. Ce sera long peut-être, qu'importe ! Nous sommes des victimes, mais des victimes que redresse un juste orgueil. *Heure viendra qui tout payera !* Et alors quelle joie ! Avec nos jeunes générations, mûries par le devoir héroïquement consenti, éprouvées au feu des combats, nous referons une vie nouvelle, une Belgique plus belle encore que l'ancienne.

L'archevêque de Munich peut bien opposer pour se donner confiance, la « pieuse » Allemagne « à la France athée », c'est le vieux curé-martyr de Hérent

(1) *Les Barbares en Belgique*, p. XXI.

qui a raison, quand il dit à ses assassins casqués : « Prenez garde ! prenez garde ! Dieu est juste ! Il vous punira ! La justice doit triompher ! »

Louvain sera vengée.

Heure viendra qui tout payera !



APPENDICE I

Une interview de M. Füglister sur les massacres de Louvain.

M. Füglister, que les scrupules neutralistes des autorités helvétiques empêchent de poursuivre en Suisse sa campagne de conférences, va la reprendre en France. Le *XXe Siècle* (22 juin) nous apprend que M. Füglister parlera prochainement au Havre. En attendant, il a donné à l'Agence *Inter-Press* l'interview suivante que nous reproduisons d'après notre confrère belge :

L'Allemagne avait prémédité.

— En raison de mes fonctions dans l'une des plus importantes usines de Belgique, je me trouvais, dit M. Füglister, la plupart du temps en Allemagne.

C'est à Munich que la déclaration de l'état de guerre me surprit le 31 juillet 1914, à 6 heures du soir. Depuis le 24 juillet, je voyais les choses aller de mal en pis et, surtout, je remarquais une mauvaise volonté évidente de l'Allemagne à vouloir admettre la possibilité d'arranger la situation internationale, alors que sir Edward Grey faisait tous ses efforts pour éviter la guerre voulue par l'Allemagne.

Le Tsar et Guillaume II échangeaient les derniers télégrammes. Les choses se précipitaient.

Le vendredi 31 juillet, celui qui aurait encore voulu douter aurait été un aveugle et un sourd.

Je pris le tout dernier train en partance pour la Belgique et, le 1er août au soir, j'arrivai à Louvain, où j'étais domicilié. A ce moment, j'avais le sentiment très net que les Allemands envahiraient la Belgique, et voici pourquoi :

Dans le train, j'avais rencontré une personne alsacienne qui revenait de visiter des parents dans un village près de Eupen. Elle me dit que les villages allemands situés à la frontière belge avaient été complètement évacués par ordre des bourgmestres...

A partir du 24 juillet, je m'étais décidé à noter les événements quotidiens. Je ne le regrette pas aujourd'hui.

Je ne veux pas passer la période du 1er au 13 août 1914 sans noter le magnifique mouvement unanime, l'élan grandiose qui fit se resserrer tous les Belges, wallons et flamands, catholiques et libéraux, autour de leur roi, lorsque les communiqués annoncèrent l'entrée des Allemands en territoire belge, par Stavelot et Bastogne. Ce fut magnifique, et j'enviai ces Belges pour leur patriotisme, pour l'idéal de justice et de droit qu'ils allaient défendre, pour la gloire immortelle dont ils allaient se couvrir, pour la grandeur vers laquelle ils allaient hausser leur patrie...

L'agonie terrible de Louvain.

Le 18 août, vers 3 heures de l'après-midi, la retraite vers Malines et Anvers commença... Elle dura toute la nuit, et vers 10 heures, le 19, au matin, les derniers bataillons belges défilèrent. J'assistai aux combats d'arrière-garde.

A 9 heures du matin, la garde civique de Louvain fut désarmée et licenciée par ordre de l'autorité supérieure belge. *Il n'y avait donc, en fait, plus de garde civique à Louvain, lorsque les Allemands prirent possession de la ville, l'après-midi, vers 2 heures et demie.* J'ai donné cette déclaration par écrit au commandant de la place de Louvain, au mois d'octobre 1914; il attachait une grande importance à mon témoignage de neutre. Mais je doute fort que l'Allemagne fasse état de cette déclaration dans son *Livre blanc*, que le public suisse ne peut consulter que dans les consulats allemands — et là seulement. Ce *Livre blanc*, que personnellement je considère comme un chiffon de papier, a été mis à la disposition de mes compatriotes de la façon que je viens d'indiquer, pour opposer à mes affirmations basées sur des preuves photographiques éloquentes, un démenti formel... Passons...

La période du 19 au 25 août fut relativement calme, malgré les contributions de guerre dont la ville fût frappée. Mais la terreur s'infiltrait peu à peu. Nous assistons à l'exode lamentable de milliers de pauvres gens chassés de chez eux par le meurtre et le feu et qui viennent chercher un refuge à Louvain. Nous apprenons les horreurs d'Aerschot. L'arrogance des Allemands perce de plus en plus. Nous sentons que nous sommes à la merci du moindre prétexte. Les contributions de guerre sont tentées une suprême fois.

Le 25 août arrive. La journée se passe comme toutes les autres : mouvements de troupes. Au loin la canonnade de la bataille.

Vers 7 heures du soir, chacun rentre chez soi, puisque à partir de 8 heures aucun civil ne peut plus se trouver dans la rue.

Et à 7 heures 58 minutes exactement (j'ai regardé la pendule à ce moment précis) la fusillade éclate nourrie, violente, devant et derrière ma maison et partout à la fois en ville.

A 8 h. 40, je remonte avec ma famille à notre chambre à coucher. La fusillade continue. Le boulevard est plein de Prussiens qui tirent, nous guettent, espèrent nous cueillir, chassés de chez nous par la terreur. Nous tenons bon et sous aucun prétexte nous ne nous montrons aux fenêtres... Je vais dans une chambre de derrière, et je reste littéralement cloué sur place par l'horreur, lorsque je vois Louvain flamber en cinq ou six endroits différents.

Notre première pensée au début de la fusillade fut celle-ci : « Les Français sont là. »

Mais maintenant le doute n'était plus permis : les Allemands brûlaient la ville. Ma maison est éloignée d'un kilomètre du centre de Louvain : eh ! bien, durant cette nuit abominable, à travers les fenêtres laissées entr'ouvertes, au risque de nous faire tirer dessus si les rideaux décelaient le moindre mouvement, nous entendions les hurlements des soldats et les cris d'agonie de toute une population pourchassée, fusillée, torturée...

Ce fut épouvantable... nous comptions les minutes. Les

heures passaient lourdes d'une angoisse affreuse, et nous nous demandions à tout moment quand viendrait notre tour de devoir fuir devant le feu. Et Louvain brûlait !

Le matin du 26 août, à l'aurore, nous risquons quelques pas sur le trottoir devant nos maisons, soulagés de pouvoir échanger quelques mots avec nos voisins. A peine étions-nous depuis cinq minutes ensemble, que les balles se mettent à pleuvoir en miaulant autour de nous, soulevant des petites colonnes de terre. Les bandits, embusqués, nous tiraient dessus. Sans précipitation, nous rentrons chez nous et y restons cloîtrés toute la journée. Une immense fumée plane sur la ville ; les cendres tombent, brûlantes, dans nos jardins.

Nous passons une seconde nuit d'épouvante, encore plus abominable que la première, si c'est possible.

Par des fuyards, nous avons enfin quelques précisions. C'est encore plus atroce que ce que nous pouvions nous figurer, et si nous avions su la veille ce qui se passait en ville, nous serions devenus fous...

Chassés comme des fauves.

Le 27 août, vers 11 heures du matin, nous sommes chassés de chez nous par une patrouille, sous le prétexte que la ville va être bombardée. Nous partons. C'est un exode lamentable, une théorie de plus de 10.000 personnes fuyant, pourchassées, à coups de fusils, traquées comme des fauves.

Le 28, je reviens chez moi, pour y enlever encore des souvenirs. Notre maison est encore debout.

D'ailleurs, notre quartier a été épargné, et lorsque nous sommes retournés définitivement chez nous le 5 septembre, nous avons retrouvé notre maison telle que nous l'avions laissée.

Néanmoins, durant cette période du 27 août au 5 septembre, je retournai chaque jour vers la ville, m'aventurant toujours un peu plus loin.

Le 2 septembre, je pus visiter la ville plus tranquillement.

Quel spectacle de désolation, de destruction, d'anéantissement !... Jamais je n'aurais pu me figurer que le génie

malfaisant des hommes pût atteindre à une telle perfection...

Dans mes conférences j'affirme que le sac de Louvain fut une chose commandée à l'avance, et je prouve mes affirmations, tandis que n'importe quel *Livre blanc* allemand ne parviendra à prouver le contraire, ni à légitimer un crime aussi monstrueux, sans exemple dans l'Histoire.

Bien des récits ont déjà été faits par des personnes de diverses nationalités. Ces récits confirment en tous points les constatations que j'ai pu faire.

Les enquêtes de M. Füglister.

Pendant sept mois, poussé par le besoin de savoir, avide de vérité, j'ai cherché, questionné, poussé mes enquêtes, je puis l'affirmer sans me vanter, avec la plus scrupuleuse impartialité — impartialité à laquelle la presse romande s'est plu à rendre hommage.

Pendant ce temps, tous les jours, toutes les nuits, à chaque heure, je risquais d'être arrêté sur la dénonciation d'un espion. Qu'importe ! je devais savoir, et venir crier la Vérité, le plus tôt possible dans mon pays, et je ne me tiendrai tranquille que lorsque j'aurai convaincu le monde et les Allemands eux-mêmes — plus tard — que la population de Louvain est innocente du crime dont elle est accusée par l'Allemagne. *C'est un devoir d'honnêteté la plus élémentaire de dénoncer un crime lorsqu'on en connaît les auteurs.*

Il n'est pas question ici de nationalité : peu m'importe que Louvain ait été incendiée et saccagée par des Anglais, des Français ou des Allemands et je n'obéis à aucun sentiment de haine, quoi qu'en disent les ennemis que je me suis créés, et dont je me soucie fort peu, en prenant devant l'Histoire la responsabilité pleine et entière de mes déclations.

Il me semble que je paie ma dette envers un peuple écrasé sous la botte allemande, et que j'ai vu souffrir dans ses droits les plus sacrés, car j'ai *l'impression qu'en taisant ce que je sais, j'aurais commis une malhonnêteté.*

APPENDICE II

**Enquête anglaise
sur la conduite des armées allemandes
en Belgique et en France.**

Le gouvernement anglais a, en effet, dès les premiers mois de la guerre, chargé un « Comité » de faire la lumière sur les accusations relevées, à la charge des armées allemandes, dans les rapports des commissions d'enquête belge et française.

Le Comité anglais était composé de personnalités considérables donnant toutes garanties par l'autorité intellectuelle, juridique et critique. A côté de l'illustre Lord Bryce, qui la présidait, on y voyait figurer en effet : sir Frédérick Pollok, universellement connu par ses travaux sur le droit public ; M. H.-A.-L. Fischer vice-chancelier de l'Université de Sheffield ; sir Alfred Hopkinson, vice-chancelier de l'Université de Manchester ; sir Edward Clarke, un des plus grands avocats de Londres ; sir Kenelm Digby, ancien sous-secrétaire permanent du ministère de la justice ; M. Harold Cox, rédacteur en chef de *l'Edinburgh Review*, etc.

Après de longues investigations, le Comité en a consigné les résultats dans un rapport qui vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des Communes Nous n'en connaissons pas encore le texte, mais M. Henri Davignon qui a pu en avoir communication, l'analyse dans la *Revue hebdomadaire* du 29 mai dernier, à laquelle nous convions le lecteur à se reporter. C'est en tout cas, une absolue confirmation des enquêtes officielles menées en France et en Belgique.

Pourtant, en commençant ses travaux, le Comité était animé d'un esprit de circonspection « allant jusqu'à l'extrême défiance » :

Mais, poursuit le rapport, à mesure que nous avancions dans notre examen, notre scepticisme diminuait. Il pouvait y avoir quelque exagération chez un témoin, quelque erreur chez un autre, quelque incorrection chez un troisième. Quand, cependant, nous découvrîmes que des choses, nous paraissant au premier abord improbables, étaient attestées par beaucoup de témoins, venant d'endroits différents, n'ayant eu aucune communication les uns avec les autres, et ne sachant rien des déclarations les uns des autres, les points sur lesquels leurs témoignages concordaient nous apparurent de plus en plus certains. Et quand cette concordance des témoignages, cette concordance dans ce qui était essentiellement les mêmes faits généraux se rencontrèrent parmi des centaines de dépositions, la vérité de ces faits généraux apparut hors de discussion. La force d'un témoignage est cumulative. Sa valeur ne peut être estimée qu'en prenant l'ensemble de la déposition. Si une confirmation supplémentaire eût été nécessaire, nous l'eussions trouvée dans les journaux tenus par les officiers et les soldats allemands et dans lesquels ils ont relaté des événements identiques à ceux sur lesquels les témoins belges ont déposé.

Ces témoignages « confirmatifs », le rapport anglais les énumère, ainsi que le récit des faits ; et ils sont écrasants.

En ce qui concerne particulièrement Louvain, ou plus exactement le quadrilatère formé par les villes de Louvain, d'Aerschot, de Malines et de Villevorde, le Comité a pu constater que cette malheureuse région a servi d'exutoire à la colère de l'ennemi. Chaque sortie de l'armée d'Anvers a sa répercussion sur la population des villages et il semble que sur ces pauvres paysans inoffensifs elle est plus terrible et plus sau-

vage. Il y a eu ici une sorte de piétinement des régiments allemands. Les chefs ont peut-être laissé davantage à la fantaisie des soldats, mieux entraînés au meurtre. Profitant de ce que la plus grande partie des habitants de cette région est aujourd'hui réfugiée en Angleterre, les rapporteurs ont pu donner une peinture détaillée de la conduite de l'armée allemande.

Voici, d'après le rapport, la succession des événements :

L'arrivée des Allemands dans la région, le 19 août, fut marquée par des massacres systématiques et d'autres atrocités à Aerschot même, à Gelrode et dans quelques autres villages.

Le 25 août, les Belges, sortant des défenses d'Anvers, attaquèrent les positions allemandes à Malines, chassèrent l'ennemi de la ville et réoccupèrent nombre de villages, tels que Sempst, Hofstade et Eppegem dans le voisinage... L'avance de l'armée allemande vers la Dyle avait été accompagnée par des exactions répréhensibles et même, en certains cas, terribles, mais ç'avait été, semble-t-il, des actes isolés dont quelques-uns sont attribués par des témoins à la colère de l'échec subi à Haelen ; tandis que d'autres ont pu être la conséquence de l'ivrognerie. La bataille de Malines eut des résultats d'un autre ordre. Ce fut d'abord l'occasion de nombreux meurtres commis par l'armée allemande opérant sa retraite à travers les villages de Sempst, Hofstade, Eppeghem, Elewyt, etc. En second lieu, cela conduisit aux massacres, pillages et incendies de Louvain, dont le signal fut donné par les coups de fusil échangés entre l'armée allemande en retraite, après avoir été repoussée à Malines, et une partie de la garnison allemande de Louvain, prenant ses compatriotes pour des Belges. Enfin, la rencontre de Malines semble avoir incité les Allemands à établir le règne de la terreur dans ce qui, de la région comprise dans le quadrilatère, demeurait en leur pouvoir. Beaucoup de maisons furent détruites et leur contenu volé. Des centaines de prisonniers furent enfermés dans diverses églises et en quelque façon promenés d'un village à

un autre. Quelques-uns de ceux-ci furent enfin conduits à Louvain et, mêlés aux bandes de prisonniers faits à Louvain même, envoyés en Allemagne.

Le 11 septembre, quand les Allemands furent chassés d'Aerschot, au delà du Demer, par une heureuse sortie d'Anvers, des meurtres civils avaient lieu dans les villages que l'armée belge reprit alors aux Allemands. Ces crimes offrent une forte ressemblance avec ceux commis à Hofstade et dans d'autres villages après la prise de Malines.

Le Comité anglais ne pouvait pas ne pas observer, par ailleurs, que ces actes n'étaient pas exclusivement « le fait des soldats, ni même de leurs chefs immédiats », mais le résultat d'un système. De ce terrorisme, la responsabilité incombe au militarisme prussien : c'est lui qui l'a incorporé à ses méthodes de guerre :

Dans la pensée des officiers prussiens, dit à ce propos le rapport, la guerre semble être devenue une sorte de mission sacrée, une des fonctions les plus hautes de l'Etat omnipotent, qui lui-même est autant une armée qu'un État. La moralité quotidienne et le sentiment vulgaire de pitié s'évanouissent ici, supplantés par un nouveau critère qui justifie, aux yeux du soldat, tous les moyens pouvant conduire à la victoire, quelque contraires au sens naturel de la justice, quelque répugnants à ses propres sentiments qu'ils puissent être. L'esprit de la guerre est déifié. L'obéissance à l'État et à son « War Lord » ne laisse de place à aucun autre devoir ou sentiment. La cruauté devient légitime quand elle promet la victoire. Proclamée par les têtes de l'armée, cette doctrine semble avoir pénétré les officiers et impressionné même les simples soldats, les menant à justifier le meurtre des non combattants comme un fait de guerre et les habituant au massacre au point que les femmes mêmes et les enfants finissent par en être victimes.

L'enquête se termine par une condamnation absolue de la conduite des armées allemandes au cours de cette guerre. Les rapporteurs ajoutent :

Conscient comme il l'est de la gravité de ces conclusions, le Comité perçoit qu'il ferait moins que son devoir s'il manquait à affirmer qu'elles sont pleinement établies par les témoignages. Le meurtre, le dérèglement et le pillage prévalurent dans maintes parties de la Belgique à un degré inégalé dans aucune guerre entre des nations civilisées au cours des trois derniers siècles.

APPENDICE III

Le « Livre blanc ».

Le *Livre blanc* allemand, du 10 mai 1915, a été publié par l'officieuse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, dans un supplément extraordinaire de son numéro du 21 mai 1915 (*erste Ausgabe*).

Il comprend, comme je l'ai mentionné (p. 108), un *mémoire* du Département impérial des Affaires étrangères et quatre *rapports* émanant du « Bureau militaire d'enquête sur les violations du droit de la guerre » institué par le ministre de la guerre (*Militaer-Unterschungstelle für Verletzungen des Kriegsre chts, Kriegsministerium*).

Ces rapports sont consacrés respectivement à Aerschot, Andenne, Dinant et Louvain.

Cette publication est l'objet d'une réfutation méthodique de la part du *Bureau documentaire belge* dans une brochure qui porte ce titre : *La légende des francs-tireurs en Belgique, d'après un pamphlet allemand et le « Livre blanc » du 10 mai 1915* et qui compose les livraisons 11, 12, 13 des *Cahiers documentaires* (1re série).

Le chapitre II de cette réplique est principalement consacré au *Livre blanc*.

J'en détache seulement ce qui, soit par son caractère général, soit par son application expresse, est utile à la connaissance de la vérité sur les abominations de Louvain.

Voici comment s'exprime le *Bureau documentaire belge* :

I. — La portée du « Livre blanc ».

41. — On aurait pu attendre d'une publication *officielle* du Gouvernement allemand des arguments nouveaux et sérieux sur la question si rebattue de la guerre de francs-tireurs en Belgique. Mais la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* annonce elle-même que le *Livre blanc* est publié pour être remis aux gouvernements des pays neutres et *distribué à la presse allemande et étrangère.* Il relève donc lui aussi, de par l'intention de ses auteurs, de la « littérature de propagande », qui s'est épanouie en si grande abondance en Allemagne, et sous toutes les formes imaginables, depuis le communiqué télégraphique jusqu'au pamphlet, en passant par le libelle, la chronique de guerre, la circulaire commerciale, les nouvelles politiques et militaires, le journal illustré, etc.

L'influence de cette destination devait nécessairement se faire sentir : d'une manière générale, le *Livre blanc* n'est qu'une copieuse répétition de griefs depuis longtemps produits; on n'y trouve, à l'appui de la thèse, aucun argument proprement nouveau et non déjà réfuté. La seule nouveauté est qu'on semble, cette fois, partir du principe que l'appel aux armes de la nation et l'organisation de la guerre populaire sont choses permises à un État envahi contre l'envahisseur ; de telle sorte que, dans le cas présent, le Gouvernement belge serait surtout coupable de n'avoir pas organisé cette « guerre populaire » dans les conditions de légalité prescrites par la Convention de La Haye. Mais il est visible que le Gouvernement allemand ne choisit maintenant ce terrain de discussion que pour transformer plus facilement en un postulat la question de fait initiale à établir : « qu'il y a eu des actes d'hostilité de la part de la population civile belge ». Avant de rechercher si le Gouvernement belge a rempli les conditions requises par la légitimité d'une « guerre populaire » organisée, il faudrait d'abord établir, *sans préjugé,* que la population civile belge a pris part aux hostilités et que, agissant ainsi, elle l'a fait sur les ordres ou avec la tolérance du Gouvernement belge.

42. — La lecture du *Livre blanc* donne, au contraire, l'impression que la question de fait préalable n'a pas été étudiée avec l'impartialité et l'absence de préjugé que réclamait une étude critique sur un objet si grave.

Sans doute, les quatre rapports du « Bureau militaire d'enquête » sont le résumé d'une quantité de dépositions inédites. Mais celles-ci émanent toutes, sauf quelques très rares exceptions, de témoins appartenant à l'armée et qui furent interrogés, presque tous, au moins un mois et parfois plusieurs mois, après les faits (1). Du reste, au point de vue des conclusions, les rapports ne sont que l'amplification ordonnée de communiqués antérieurs, parus dans la presse allemande.

43. — Pour ces diverses raisons, la nécessité n'apparaît pas de procéder ici à une réfutation *ex professo* de tous les arguments et allégations contenus dans le *Livre blanc*.

Il semble au contraire, présentement suffisant et utile, de soumettre au public neutre quelques observations critiques détachées ; elles lui permettront d'apprécier, par quelques traits caractéristiques, la valeur probante générale de la nouvelle publication allemande.

44. — Ce que les auteurs du *Livre blanc* se proposent de dénoncer, ce ne sont pas des cas individuels et isolés

---

(1) Il y a aussi plusieurs extraits des journaux de campagne tenus par les compagnies ; mais ces rapports journaliers qui ne sont que l'abrégé hâtif des informations rapportées au jour le jour, et non contrôlées, par les soldats faisant partie des unités engagées ne permettent aucune vérification critique de la valeur des éléments ainsi résumés. On ne peut admettre comme éléments sérieux de discussion que des témoignages personnels directs, les seuls susceptibles d'appréciation critique.

Enfin, il y a quelques rares dépositions belges sans portée.

Le *Livre blanc* ne publie d'ailleurs pas toutes les dépositions reçues et le lecteur n'a pas la garantie que le choix des dépositions publiées ait été fait avec impartialité.

d'agression de la population civile, contraires au droit des gens ; c'est proprement le fait que la guerre populaire belge a été menée d'une façon contraire au droit des gens. *Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs :* tel est le titre du supplément de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* (1).

Le mémoire du Département des Affaires étrangères commence d'ailleurs par ces mots, qui définissent le caractère de *généralité* des faits dont il entend établir la preuve :

« Aussitôt après la déclaration de la guerre actuelle, une lutte populaire sauvage (*ein wilder Volkskampf*) a éclaté en Belgique contre les troupes allemandes. »

Plus loin, on lit, dans le même sens :

« La population civile de toute condition, de tout âge, de tout sexe, a pris part aux combats contre les troupes allemandes, avec le plus grand acharnement et la plus grande fureur... »

Plus loin encore :

« ...Des hommes appartenant aux conditions les plus différentes, *ouvriers*, *industriels*, *médecins*, *instituteurs*, voire *prêtres* et même *femmes* et *enfants*, ont été pris les armes à la main. »

On vise donc ici des manifestations revêtant un caractère de grande généralité, un soulèvement conscient et prémédité de la population entière, une lutte populaire nationale atteignant parfois des proportions d'épopée (2).

Le *Bureau documentaire belge* discute ensuite longuement et minutieusement dans son paragraphe II le cas de Dinant.

C'est dans le paragraphe III que figure ce qui peut s'appliquer à Louvain :

---

(1) Ce titre aurait pour traduction littérale la plus approximative : « La façon, contraire au droit des gens, de faire la guerre populaire belge ».

(2) *La légende des Francs-tireurs en Belgique* (p. 16).

III. — Les prétendus soulèvements populaires belges, à Aerschot, à Andenne et à Louvain.

67. — Les rapports du bureau militaire d'enquête sur « le soulèvement populaire à Aerschot » (Anlage A.), sur « le soulèvement populaire à Andenne » (Anlage B.) et sur « le soulèvement populaire belge à Louvain, du 25 au 28 août 1914 » (Anlage D.), appelleraient des observations analogues, *mutatis mutandis*.

On notera qu'il s'agit, en ces villes, d'après les rapports, non plus d'un « combat populaire » (*Volkskampf*) comme à Dinant, mais d'un « soulèvement populaire » (*Volksaufstand*).

On notera aussi l'insistance significative avec laquelle les rapports disent chaque fois explicitement « combat populaire *belge* », « soulèvement populaire *belge* ».

En fait, supposé qu'il y eût eu réellement soulèvement populaire à Aerschot, à Andenne et à Louvain, ce ne seraient encore là, sauf preuve spéciale contraire, que des événements sans connexité et ne dépassant pas le cercle de l'activité particuliere des habitants de ces petites villes. Eux seuls en pourraient être rendus responsables, non à leur titre de *Belges*, mais à leur titre d'*Aerschotois*, d'*Andennais* ou de *Louvanistes*. Ici cependant, on dit « soulèvement *belge* », en tête de chacun de ces rapports. Cette répétition est intentionnelle. Ce qu'on cherche, c'est de donner ainsi, dès l'intitulé des rapports, l'impression qu'il s'agit là d'autre chose que d'événements *accidentels* et *locaux*, d'événements *concertants* et *nationaux*, constituant l'exécution d'un plan *gouvernemental*. La qualification de *belge* est multipliée à dessein pour produire, dans l'esprit du lecteur, un effet immédiat de suggestion préparant le terrain à l'imputation que l'on veut diriger contre le *gouvernement belge*, d'avoir organisé lui-même cette guerre de francs-tireurs ou, du moins, d'en avoir encouru la responsabilité.

Il paraît superflu de descendre dans l'analyse et la critique détaillée de ces rapports sur Aerschot, Andenne et Louvain, qui, répétons-le ne contiennent rien d'essentiel

qui n'ait déjà été dit, d'une part, contredit d'autre part.

Le lecteur voudra bien se reporter pour la réfutation aux enquêtes et dépositions, tant belges qu'étrangères (neutres), qui font autorité dans la matière. On se borne ici à rappeler sommairement les principales :

. . . .

70. — Sur LOUVAIN :

1) *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique. Commission officielle du gouvernement belge* (déjà cités). Voir en particulier les deuxième, troisième, cinquième et dixième rapports.

2) *Report of the committee on alleged German outrages* (Commission BRYCE). Voir pp. 19 à 23.

3) *Appendix to the report of the committee on alleged German outrages.* (Voir pp. 86 à 107.)

4) L.-H. GRONDYS. — *Les Allemands en Belgique. — Louvain et Aerschot. — Récit d'un témoin hollandais* (déjà cité).

5) M. FÜGLISTER. — *Louvain. — Ville martyre.* (Lausanne, Martinet, 1915.) L'auteur, originaire de la Suisse allemande, fut témoin oculaire du sac de Louvain.

6) *A South American priest in Belgium. Father* GAMARRA. (London, Darling et Son, 1915.) Relation spontanée d'un prêtre paraguayen, étudiant à l'Université de Louvain, témoin oculaire.

7) E. WAXWEILER. — *La Belgique neutre et loyale.* (Voir pp. 208, 224, 271, 274 et 278.)

8) L. VAN DER ESSEN. — *A statement about the destruction of Louvain and neighbourhood.*

9) L. VAN DER ESSEN. — *Some ware news about the destruction of Louvain.* (Chicago, 1915.)

10) R. CHAMBRY. — *La vérité sur Louvain.* (Paris, Payot, 1915.)

11) Bernhard DUHR. S. J. — *Der Lügengeist in Wœlkerkrieg.* (*Greuel in einem Lœwener Klosterkeller*, pp. 58 à 60.) (München-Regensburg, 1915, Manz.)

12) *German atrocities on record with authentic illustrations* (*The Field*, February 13, 1915.

13) S. Em. le Cardinal Mercier. — *Patriotisme et endurance.* Lettre pastorale de Noël 1914.

14) A. Melot. — *Le martyre du clergé belge.* (Paris, Bloud et Gay, 1915, pp. 42 à 50.)

15) Récit d'un Hollandais témoin oculaire et victime des troupes allemandes, publié par le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (journal hollandais autorisé par la censure allemande en Belgique), numéro du 31 août 1914, édition du matin.

INDEX

D

E

F

G

H

M

N

T

U

V

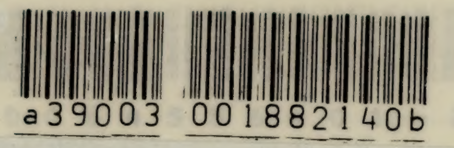
W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.


a39003 001882140b


U D / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 01 07 22 8